الإمام ابن القيم الجوزية

Es-tu Aimé par Allah ﷻ ?



L'imâm Ibn Al-Quayyim Al-Jawziyya

Edition ALMADINA

ES-TU AIMÉ PAR ALLAH ﷻ ?

L'Explication des Dix Moyens d'Accès à l'Amour d'ALLAH ﷻ Tels Qu'ils Sont Énumérés Par

L'Imâm Ibn AL-Qayyim

Etude et vérification des Hadith-s par

`Abd Al-`Azîz Mustapha

Traduit par

`Abdu-R-Rahmân Hijâzî

Edition ALMADINA

Transcription des Lettres Arabes

ء a	د d	ض d	ك k
ب b	ذ dh	ط t	ل l
ت t	ر r	ظ z	م m
ث th	ز z	ع `	ن n
ج j	س s	غ gh	ه h
ح h	ش sh	ف f	و w
خ kh	ص s	ق q	ي y

Transcription des voyelles brèves : َ a, ُ u, ِ i.

Nous rendons les voyelles longues ا et ى par â, و par û, ي par î.

En cas d'annexion le ة est prononcé » *t* ». En cas d'arrêt le ة est prononcé » *h* ».

Le signe « ﷺ » qui vient après « Prophète » ou « Envoyé d'Allah » signifie : « Allah prie sur lui et lui donne la paix ». Les noms des membres de la famille du Prophète ﷺ et ceux de ses Compagnons sont suivis du signe « رضي الله عنه » qui signifie « qu'Allah l'agrée », que ce nom soit au masculin ou au féminin.

1è édition – Bruxelles 2006

ISBN : 2-930428-19-8

Dépôt légal : D/ 2006 / 10325 / 4

بسم الله الرحمن الرحيم

ES-TU AIMÉ PAR ALLAH سبحانه وتعالى *?*

L'Explication des Dix Moyens d'Accès à l'Amour d'ALLAH سبحانه وتعالى

Tels Qu'ils Sont Énumérés Par

L'Imâm Ibn AL-Qayyim

Introduction

Louange à Allah ! C'est Allah que nous louons, nous Lui demandons aide et pardon et nous Lui demandons de nous protéger contre le mal que nous nous faisons à nous-mêmes et contre les mauvaises actions que nous pouvons commettre. Celui qu'Allah guide sur la bonne voie, nul ne peut l'égarer ; celui qu'Allah égare, nul ne peut le guider sur la bonne voie. Je témoigne que nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah, Unique sans associé, et je témoigne que Mohammad est Son serviteur et Envoyé.

Il t'est sûrement arrivé, cher lecteur, d'avoir connu des sensations de pur bonheur et joie, et bien, c'est également ce que les Compagnons de l'Envoyé d'Allah ﷺ ont ressenti

lorsqu'un homme lui posa une question et qu'il donna une réponse qui apaisa leurs cœurs et fit rayonner leurs âmes. Quelle était donc cette question et quelle était cette réponse ?
L'imâm Al-Bukhârî et l'imâm Muslim rapportent dans leurs *sahîh-s* qu'Anas b. Mâlik a dit : « Un homme nous arrêta à la porte de la mosquée alors que l'Envoyé d'Allah ﷺ et moi nous apprêtâmes à sortir. Il dit : « Envoyé d'Allah, quand aura lieu l'Heure [dernière] ? - **Et qu'as-tu préparé en vue de cet événement ?** lui demanda le Prophète ﷺ. – En prévision de cet événement, je n'ai pas accompli beaucoup de prières, ni beaucoup de jeûne, ni beaucoup d'aumônes, mais j'éprouve de l'amour pour Allah et pour Son Envoyé, lui répondit-il. » Et l'Envoyé d'Allah de conclure : **« Tu seras réuni avec ceux que tu as aimés ».**[1]

Il est rapporté selon une autre version de ce hadith qu'Anas ﷺ a dit : « Après notre conversion à l'Islam, jamais une chose ne nous a autant réjouis que la parole suivante du Prophète ﷺ : **« Tu seras réuni avec ceux que tu as aimés ».**
Pourquoi les Compagnons se sont-ils réjouis de ce hadith, en cette intensité, au point d'affirmer qu'après la joie que leur avait procurée leur entrée en Islam, il n'y avait pas de chose qui leur était plus réjouissante que ce hadith ? Sais-tu cher lecteur pourquoi ? …

Ils se sont réjouis de cette nouvelle parce qu'ils venaient d'apprendre que par la sincérité dans l'amour pour Allah et pour Son Envoyé, le serviteur peut atteindre un degré de mérite qu'il est rare d'atteindre par les œuvres.

Souvent, l'œuvre du serviteur est entachée de défauts et d'omissions et est sujette au relâchement, alors que s'il concentre dans son cœur un amour sincère, pur et durable pour Allah et Son Envoyé, cela compense ce qui est imparfait dans son œuvre et l'élève aux hauts degrés de mérite qu'il n'espérait pas atteindre par ses propres moyens.

[1] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 6171) -« *fath al-bârî* » (10/573)- et Muslim (n° 2639) (4/2032).

Grâce à l'amour, les œuvres mineures grandissent et le simple effort est béni ; ne peuvent s'en passer ni le serviteur actif qui l'emporte par les œuvres de bien, ni celui qui s'en tient à un juste milieu. C'est pourquoi lorsqu'Anas ﷺ citait ce hadith, il disait : « Pour ma part, j'aime Allah, Son Envoyé, Abû Bakr et `Umar. J'espère être avec eux quoique je n'aie pas accompli les œuvres qu'ils avaient accomplies ».[2]

Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « [L'amour est] le degré de mérite pour lequel ceux qui le convoitent entrent en compétition, l'objectif auquel aspirent ceux qui effectuent des œuvres pies, le drapeau que les concurrents s'efforcent d'atteindre, la vertu pour laquelle les fervents se livrent corps et âme ; grâce à son « odeur agréable », les adorateurs se sont régalés, il est la nourriture des cœurs, l'aliment des âmes, la fraîcheur des yeux, le souffle vital de qui est privé, compte déjà parmi les morts, la lumière de qui en manque, est plongé dans des océans de ténèbres, le remède qui, absent du cœur, le condamne à toutes sortes de maladies, le plaisir qui, absent, transforme la vie en soucis et souffrances. Par Allah, ceux qui s'en parent ont acquis l'honneur de ce bas-monde et l'honneur de l'au-delà, car ils ont beaucoup profité de la présence de leur Bien-Aimé avec eux.

Depuis qu'Allah a déterminé la destinée des créatures en vertu de Sa volonté et de Sa sagesse efficiente, Il a décrété que l'homme sera réuni avec celui qu'Il aime. Combien est parfait ce bienfait dont jouissent ceux qui aiment [Allah] ! Par Allah, ceux-là ont devancé ceux qui oeuvrent avec énergie tout en dormant tranquillement sur leurs lits et ont dépassé la caravane de plusieurs étapes tout en restant debout ».[3]

Cela ne signifie pas que l'amour est dissocié de l'acte ou que l' « aimant » peut se passer de l'obéissance de son Bien-Aimé.

[2] Hadith rapporté par Muslim (n° 2639) (4/2032)
[3] « Les degrés des itinérants » -*madârij as-sâlikîn*- d'Ibn Al-Qayyim. Œuvre commentée par Mohammad Hâmid Al-Faqqî (3/6, 7). Ed. Maktabat As-Sunna Al-Mohammadiyya au Caire.

Comme l'œuvre qui s'accomplit sans amour est une œuvre sans âme, de même prétendre aimer sans agir est un amour qui n'est pas sincère, bien plus, une foi sans amour ni acte est une foi fictive.

Ibn Taymiyya -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « L'amour d'Allah, ou plutôt l'amour d'Allah et de Son Envoyé, est l'une des plus grandes obligations de la foi et l'une de ses bases fondamentales. Bien plus, il est le fondement de tout acte relatif à la foi et à la religion tout comme la reconnaissance de la vérité *-at-tasdîq-* est le fondement de toute parole relative à la foi et à la religion. Chaque mouvement dans ce monde provient de l'amour ; soit un amour louable ou un amour blâmable. Toutes les actions religieuses ne proviennent que de l'amour louable, et la base de l'amour louable est l'amour d'Allah -exalté soit-Il-, car l'œuvre issue d'un amour blâmable aux yeux d'Allah n'est pas considérée comme salutaire. Toutes les actions religieuses ne proviennent que de l'amour d'Allah, car Allah n'accepte parmi les œuvres que celles où l'on n'a désiré que Son visage ».[4]

L'amour d'Allah le Très-Haut est pour les « stations » de la foi ce que le bijou qui se situe au milieu du collier est pour les perles qui l'entourent. Il n'y a pas après la « station » de l'amour de « station » qui ne soit pas l'un de ses fruits et de ses dérivés, tels que l'amour-désir *-ash-shawq-*, le réconfort et la satisfaction, et il n'y a pas avant elle de « station » qui ne soit pas l'un de ses préludes, comme le repentir, la patience et l'ascèse ».[5]
Donc, on ne peut arriver à la marche de l'amour dans l'échelle de la foi que si on a déjà monté les marches qui la précèdent et on ne peut monter les marches qui sont au-dessus d'elle que si on l'a déjà atteinte.

---

[4] « *majmû` al-fatâwâ* » du shaykh de l'Islâm Ahmad Ibn Taymiyya. Ed. Ibn Al-Qâsim, t. X, p. 48-49. Dâr Al-Kutub à Riyad.
[5] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 322. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. `Abd Ar-Rahmân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ansârî.

Or, le serviteur qui veut prouver qu'il est sincère dans son amour ou qui cherche à se parer des vertus qui sont le fondement de cet amour ou qui désire grimper ses marches, doit immanquablement effectuer des œuvres salutaires.
Voici donc entre tes mains, cher lecteur, ce livre qui traite de dix moyens de s'attirer l'amour d'Allah. Ces dix moyens ont été dénombrés par l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- dans son livre sublime « *madârij as-sâlikîn* ».

Je pense que nous avons grand besoin de nous arrêter sur chaque moyen et de le méditer, afin de s'en servir pour réunir notre viatique en vue de notre voyage vers la Demeure de la stabilité.

Cher lecteur, tu dois sûrement être quelqu'un qui veille à construire son avenir, là-bas. Certes, le vrai avenir est là-bas ! Quant à l'avenir dans le monde d'ici-bas, il est illusoire.
Commence dès maintenant à le construire, que tu sois jeune ou vieux, homme ou femme ! Commence à construire cet avenir, ou reprend sa construction, et tâche de placer le maximum de tes économies dans ton compte pour l'au-delà, car le jour et la nuit sont des caisses qui se remplissent dans le monde d'ici-bas et qui s'ouvrent dans le monde de l'au-delà.

Efforce-toi donc de remplir ces deux caisses par les signes d'amour et les preuves de sincérité et d'obéissance, sans oublier de demander à Allah de t'aider dans cela. Rappelle-toi en permanence la parole du Prophète ﷺ : **« Mon Seigneur est venu vers moi** -c'est à dire pendant son sommeil- **et Il m'a dit : « O Mohammad, dis : O mon Allah, je Te demande Ton amour et l'amour de ceux qui T'aiment et je Te demande de m'inspirer les œuvres qui me vaudront Ton amour » ».**[6]

---

[6] Hadith rapporté par Ibn Khuzayma dans « *at-tawhîd* » (218-219), At-Tabarânî dans « *al-mu`jam al-kabîr* » (20/216). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh* At-Tirmidhî » (n° 2582) (3/58)

Le Premier Moyen

La récitation du Coran en méditant ses versets, en essayant de comprendre leurs sens et en cherchant à savoir ce qu'Allah vise par eux

La récitation du Coran en méditant ses versets, en essayant de comprendre leurs sens et en cherchant à savoir ce qu'Allah vise par eux.

Parmi les moyens d'accès à l'amour d'Allah, il y a la récitation du Coran avec humilité, méditation et application dans la compréhension de ses sens. En effet, il n'est pas étonnant que le recours incessant au Livre d'Allah soit l'une des plus grandes actions qui attirent l'amour d'Allah. Si Allah le Très-Haut a voulu par Sa sagesse que notre croyance en Lui relève de la croyance en tout ce qui nous est caché *-ghayb-*, c'est qu'Il a voulu également que Son discours adressé à nous soit quelque chose de manifeste : ainsi, nous pouvons voir Sa parole écrite [sur les pages du Coran], nous pouvons entendre sa récitation et sentir l'impact des mots la constituant et des sens qu'elle véhicule vers nos cœurs et nos esprits. Les pieux prédécesseurs étaient conscients de cette réalité lorsqu'ils récitaient le Coran. Al-Hasan b. `Alî ﵁ a dit : « Ceux qui étaient avant vous considéraient le Coran comme des messages que leur Seigneur leur envoyait. Ils les recevaient le jour et les méditaient le soir ».[7]

C'est vraiment une chose extraordinaire qu'Allah, le Très-Grand, le Très-Haut, le Maître de la Royauté ait élu cet être faible et petit qu'est l'homme pour recevoir Son discours, qu'Il

[7] *« at-tibyân fî âdâbi hamalati-l-qur'ân »* de l'imâm Muhyi-d-Dîn An-Nawawî, p. 28. Ed. Maktabat Al-Manâr en Jordanie.

l'ait privilégié et honoré en daignant lui parler et s'entretenir confidentiellement avec lui.
Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Celui qui récite le Coran sublime se doit de considérer l'ampleur de la bienveillance d'Allah le Très-Haut à l'égard de Ses créatures en rendant la compréhension de Sa parole accessible à leur intelligence. Il se doit également de prendre conscience que les paroles qu'il récite ne sont pas l'œuvre d'un humain, de ressentir la grandeur de leur Auteur -exalté soit-Il- et de les méditer ».[8]
Ibn As-Salâh -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « La récitation du Coran est un don par lequel Allah a honoré les hommes. Selon certaines données traditionnelles, les Anges n'ont pas eu ce privilège et cherchent à l'entendre de la bouche des hommes ».[9]

Cependant, ce don ne s'accomplit que si celui qui récite le Coran ne le fait que pour plaire à Allah *-al-ikhlâs-*. L'imâm An-Nawawî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit que la sincérité est la première qualité dont doit se parer celui qui récite le Coran. En récitant le Coran, il doit prendre conscience au fond de son âme qu'il s'entretenait intimement avec Allah le Très-Haut.[10]

Pense, cher frère, qu'Allah t'a donné l'autorisation de t'entretenir intimement avec Lui, te confiant ainsi le secret de Son amour, car le Coran guide vers Son amour.
Puisque le Coran est la voie qui mène vers Allah et ce qu'Il aime, il n'y a pas de doute que le fait d'aimer le Coran permet au cœur et à l'esprit d'accéder à la connaissance d'Allah et à ce qu'Il aime. Grâce à lui, on apprend les noms et les attributs d'Allah, ce dont il convient de Le qualifier et ce dont Il est trop transcendant pour en être qualifié, de même ce qu'Il a institué

[8] *« mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn »* p. 46.
[9] *« al itqân fî `ulûmi-l-qur'ân »* d'Al-Hafiz Jalâl Ad-Dîn `Abd Ar-Rahmân As-Suyûtî (1/291).
[10] *« at-tibyân fî âdâbi hamalati-l-qur'ân »* de l'imâm Muhyi-d-Dîn An-Nawawî, p. 38. Ed. Maktabat Al-Manâr en Jordanie.

comme lois détaillées dont la conformité attire Son amour et Sa satisfaction.

Ainsi, un des Compagnons du Prophète ﷺ s'est attiré l'amour d'Allah grâce à une sourate qu'il aimait et qu'il récitait en en méditant le sens, à savoir la sourate « La consécration *-al-ikhlâs-* », comme le prouve le hadith suivant :
`Â'isha ﷺ rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ envoya un homme à la tête d'une expédition militaire. Il dirigeait la prière de ses compagnons et il terminait toujours sa récitation par la sourate qui commence par ﴿**Il est Allah, Il est Un**﴾.[11] Lorsque les hommes revinrent [à Médine], ils signalèrent ce fait à l'Envoyé d'Allah ﷺ qui leur dit : **« Demandez-lui pour quelle raison il faisait cela ? »** ce qu'ils firent, et l'homme de répondre : « Dans cette sourate, il y a la description du Tout-Miséricordieux et j'aime la réciter ». L'Envoyé d'Allah déclara alors : **« Faites-lui savoir qu'Allah l'aime ».**[12]

Celui qui aime le Coran ne peut qu'aimer Allah parce qu'il y trouve Sa description et ne peut qu'aimer l'Envoyé d'Allah parce que c'est lui qui a transmis Sa parole. `Abd Allah b. Mas`ûd ﷺ a dit : « Quiconque aime le Coran aime Allah et Son Envoyé ».[13]
Nul doute que le fait de s'efforcer à comprendre le sens des versets du Coran et de les méditer est une preuve qu'on l'aime, et c'est en revanche une preuve de la faiblesse de cet amour, voire son absence, que de se détourner de lui et de refuser de le méditer. Le Très-Haut blâme les hypocrites pour leur refus de méditer le Coran en disant : ﴿**Que ne méditent-ils le Coran ? S'il venait d'un autre qu'Allah ils y trouveraient alors nécessairement de nombreuses contradictions**﴾.[14]

---

[11] Coran, CXII.
[12] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 7375) -« *fath al-bârî* » (13/360)- et Muslim (1/557) (813)
[13] Tradition rapportée par At-Tabarânî dans « *al-mu`jam al-kabîr* » (n° 8658). Dans son ouvrage « *majma` az-zawâ'id* » (7/165), Al-Haythamî a qualifié les garants qui constituent sa chaîne de dignes de confiance.
[14] Coran, IV, 82.

La méditation du Coran est un remède contre les maladies du cœur. Elle se propage au fond de lui pour le guérir de ses maladies, nettoyer les souillures qui l'affectent et répliquer aux ambiguïtés et aux tentations que les diables parmi les hommes et les djinns lui suggèrent.

En effet, c'est parce qu'ils se détournent de la méditation du Coran et refusent d'en tirer les enseignements qui leur permettent de bien se guider, que les hypocrites ont des cœurs affectés par les maladies relatives aux passions *-ash-shahawât-* et celles relatives aux ambiguïtés, comme a dit Allah -exalté soit-Il- : ﴿**Dans leur cœur, il y a une maladie et Allah aggrave leur maladie ; ils auront un châtiment douloureux du fait des propos mensongers qu'ils tenaient**﴾[15] Selon une autre lecture : ﴿**... du fait de ce qu'ils considéraient comme mensonger**﴾.[16]

A propos du verset : ﴿ **Que ne méditent-ils le Coran ? ...**﴾, Al-Qurtubî a dit : «[Allah] critique les hypocrites pour leur refus de méditer le Coran et de réfléchir à ses sens ».[17]
La non-méditation du Coran est considérée comme un défaut, c'est comme si nous ne nous souciions pas de l'état de notre cœur, nous ne nous intéressions par à sa santé et à sa purification et nous ne mesurions pas les répercussions d'une telle négligence sur nous à court et à long terme. Quant à celui qui médite le Livre d'Allah, il tient compte de tout cela, et c'est là le but principal de la méditation.

Méditer le Coran est le seul moyen de pénétrer ses significations et de comprendre ses implications qui constituent le fondement des injonctions religieuses, or la connaissance des devoirs religieux est obligatoire, cette obligation est aussi stricte que celle de leur accomplissement, d'où le caractère

---

[15] Coran, II, 10.
[16] Les « Récitateurs » d'Al-Kûfa (Hamza, `Âsim et Al-Kisâ'î) lisaient « *yakdhibûn* » Les autres lisaient « *yukadhdhibûn* »
[17] « *al jâmi` li ahkâmi-l-qur'ân* » connu sous le titre « *tafsîr* Al-Qurtubî » d'Abû `Abd Allah Mohammad b. Ahmad Al-Ansârî Al-Qurtubî (5/290). Ed. *al hay'a-l-misriyya li-l-kitâb* au Caire.

obligatoire de la méditation du Coran. Al-Qurṯubî a dit : « Le verset précité ainsi que la parole du Très-Haut : ﴿**Que ne méditent-ils pas le Coran ? Ou bien y a-t-il, sur les cœurs de certains d'entre eux, des verrous ?**﴾[18] prouvent qu'il est obligatoire de méditer le Coran afin de comprendre le sens de son contenu ».[19]

L'apprentissage obligatoire des sens du Coran à travers leur méditation, l'initiation aux efforts de ceux qui l'ont vraiment médité, l'acquisition d'une connaissance rigoureuse des sciences qui s'y rapportent et leur commentaire dans des ouvrages, ont été le point de départ pour certains, qui après l'avoir compris, ont transmis leur savoir à d'autres, et c'est là un rang de mérite élevé réservé à ceux qui aiment le Coran et qui sont enclins à en méditer le sens. Ceux-là ont accédé au rang des meilleurs dans la meilleure communauté. En effet, si la communauté Mohammadienne est la meilleure communauté comme a dit Allah -exalté soit-Il- : ﴿**Vous êtes la meilleure communauté qui ait été suscitée pour les hommes**﴾,[20] sachons que ses meilleurs membres et l'élite de son élite sont les Gens du Coran. L'Envoyé d'Allah ﷺ a parlé de cette supériorité dans un hadith, dont le contenu est clair et dont la chaîne des garants est authentique, que rapporte `Uthmân b. `Affân ﷺ, il (ﷺ) a dit : **« Le meilleur d'entre vous est celui qui a appris le Coran et l'a enseigné ».**[21]

Ils sont les meilleurs des meilleurs et l'élite de l'élite, comme le dit le Prophète ﷺ dans un autre hadith : **« Allah -Puissant et Majestueux- a des Gens parmi les hommes ».** Les Compagnons demandèrent : « Qui sont-ils, Envoyé d'Allah ? » Il répondit : **« Ce sont les Gens du Coran ; ils sont les Gens d'Allah et Son entourage proche ».**[22]

[18] Coran, XLVII, 24.
[19] L'ouvrage d'exégèse d'Al-Qurṯubî « *tafsîr* Al-Qurṯubî » (5/290).
[20] Coran, III, 110.
[21] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 5027) -« *fath al-bârî* » (8/692)-.
[22] Hadith rapporté par Ibn Mâja dans ses *sunan* d'après Anas b. Mâlik ﷺ (n° 215) (1/78). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir

Vraiment, on ne peut qu'envier les Gens du Coran pour leur supériorité dans le bien et le privilège dont ils jouissent. Certes celui à qui Allah a accordé de retenir le Coran et de le comprendre et lui a inspiré de l'aimer, montera à un degré élevé de l'adoration quand il le récitera en prière ; le Prophète ﷺ a dit : **« L'envie est licite dans deux cas : un homme auquel Allah a accordé de retenir le Coran et de le comprendre et qui le récite en prière de jour comme de nuit et un homme auquel Allah a accordé de l'argent et qui le dépense [dans les œuvres de bien] de jour comme de nuit ».**[23]

En vérité, ceux qui méritent qu'on les envie sont ceux qui respectent aussi bien la prononciation des lettres du Coran que ses enseignements. Quant à ceux qui se contentent de respecter les règles de sa psalmodie sans respecter ses règles légales, il est une preuve contre eux et non une preuve en leur faveur. Ceux-là ne sont pas à l'abri du châtiment s'ils ne se repentent pas. En effet, ce sont ceux qui retiennent par cœur le Coran et observent ses lois qui sont concernés par la tradition suivante : « Allah ne châtie jamais un cœur qui conserve au fond de lui le Coran ».[24]

Donc la conservation du Coran dans le cœur ne s'accomplit que par sa méditation, car la bénédiction de ce Livre y est enfouie comme un trésor, seuls ceux qui le méditent parviennent à l'extraire ; le Très-Haut a dit : ﴿**Voici un Livre que Nous t'avons révélé, un support de bénédiction, afin qu'ils en méditent les versets et que ceux qui sont doués d'intelligence en tirent les leçons**﴾.[25]

« *sahîh sunan* Ibn Mâja » Il est également rapporté par Ahmad dans son *musnad* (3/127-128-242) et Al-Hâkim (1/556).
[23] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 5026) -« *fath al-bârî* » (8/691)- et Muslim (1/558) (n° 815).
[24] Cette tradition est rapportée par Ad-Dârimî (n° 3319) (2/524). Sa chaîne s'arrête à Abû Umâma Al-Bâhilî ﷺ -*mawqûf*-, elle ne remonte pas au Prophète ﷺ.
[25] Coran, XXXVIII, 29.

Dans l'explication de ce verset, l'imâm Al-Buqâ`î a dit : [﴿**afin qu'ils en méditent les versets**﴾] signifie : « afin qu'ils examinent les aboutissements de chaque verset, ses implications et les sens profonds vers lesquels il mène, chose à laquelle on parvient par la longue méditation de son sens apparent. Quant à celui qui se contente seulement de retenir par cœur ses lettres, il est comparable à celui qui a une chamelle qui abonde en lait mais qui ne la trait pas ou une jument féconde mais qui ne la destine pas à la reproduction. Celui-là risque de négliger d'observer ses prescriptions et de sombrer ainsi dans une faillite évidente ».[26]

Donc celui qui aspire à la grande réussite [dans ce monde et dans l'au-delà], qu'il soit parmi ceux qui suivent *-yatlûna-*[27] le Coran comme il faut le suivre. Le Très-Haut a en effet dit : ﴿**Ceux qui psalmodient *-yatlûna-* le Livre, qui accomplissent la prière et dépensent une partie de ce dont Nous les avons gratifiés en aumônes, secrètement et en public, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périt jamais ; cela afin qu'Il les rétribue intégralement tout en leur accordant même une gratification supplémentaire par un effet de Sa grâce car Il est Pardonnant et Il reconnaît [les mérites de Ses serviteurs]**﴾.[28]

Le commerce qui ne périt jamais ouvre une récompense qu'il faut s'appliquer d'obtenir.[29] Or on ne peut y parvenir que par la méditation, comme a dit Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- : « C'est la méditation qui est visée par la

---

[26] « *nazmu-d-durari fî tanâsubi-l-'âyâti wa-s-suwar* » de Burhânu-d-Dîn b. `Umar Al-Buqâ`î (16/2375). Dâr Al-Kitâb Al-Islâmî au Caire.
[27] **Note du traducteur :** *yatlûna* est un verbe à la troisième personne du pluriel dont l'indicatif est *talâ*. La notion fondamentale exprimée par ce verbe est celle de « suivre » d'où découle une notion plus particulière, celle de dire et plus spécialement encore celle de « lire en psalmodiant » et en réfléchissant sur le texte puisqu'une telle lecture consiste à suivre toutes les nuances phonétiques et toutes les significations.
[28] Coran, XXXV, 29-30.
[29] Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (6/531). Ed. Dâr Ash-Sha`b.

récitation, fût-ce en répétant plusieurs fois un seul verset : Abû Dharr ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a veillé en prière en répétant un même verset : ﴿**Si tu les châties, ils sont pourtant Tes serviteurs et si Tu leur pardonnes, Tu es, en vérité, le Tout-Puissant, le Très-Sage**﴾.[30] Tamîm Ad-Dârî ﷺ a accompli une fois la prière surérogatoire de la nuit *-al-qiyâm-* en répétant un seul verset, c'était la parole du Très-Haut : ﴿**Ceux qui ont commis des fautes s'imaginent-ils que Nous les placerons, vivants ou morts, au même rang que ceux qui auront cru et œuvré pieusement ? Quel manque de jugement !**﴾[31] Ar-Rabî` b. Khaytham a fait de même une nuit.[32]

Celui qui récite le Coran doit user de son intelligence pour tirer de chaque verset des éléments qui lui permettent d'en comprendre le sens. Ainsi quand il récite la parole du Très-Haut : ﴿**Il a créé les cieux et la terre**﴾[33], il doit considérer Sa grandeur et contempler Son omnipotence dans tout ce qu'il voit ; quand il récite Sa parole : ﴿**Avez-vous vu ce que vous éjaculez**﴾[34], il doit mentalement reproduire qu'une simple goutte de sperme se transforme en des muscles, des os, des vaisseaux et des nerfs, que se forment à partir d'elle la tête, les mains, les pieds, ainsi que d'autres organes et qu'ensuite apparaissent l'ouïe, la vue, l'intelligence et d'autres sens, qu'il médite donc ces choses extraordinaires. De même lorsqu'il récite les versets qui parlent de l'état de ceux qui traitent les prophètes de menteurs, il doit raviver en lui la crainte du châtiment si jamais il néglige de se conformer aux ordres d'Allah ».[35]

---

[30] Coran, V, 118.
[31] Coran, XLV, 21.
[32] Ar-Rabî` b. Khaytham est l'un des compagnons d'Ibn Mas`ûd ﷺ. Celui-ci lui disait : « Chaque fois que je te vois, je me rappelle les adorateurs humbles. Si l'Envoyé d'Allah ﷺ t'avait vu, il t'aurait aimé » Il est mort en 62 de l'hégire. Voir « *al-bidâya wa-n-nihâya* » d'Al-Hâfiz b. Kathîr (4/219).
[33] Coran, XVI, 3.
[34] Coran, LVI, 58.
[35] « *mukhtasar minhâj al-qâsidîn* » p. 47.

Certes pour sentir la douceur du Coran, il faut s'arrêter sur ses versets, les voir et les revoir, en considérer les sens et les reconsidérer. Bishr As-Surrî a dit : « Le verset du Coran est comparable à une datte, plus on la mâche plus on en extrait son goût sucré ». Quand on rapporta cette parole à Abû Sulaymân, il dit : « [Bishr] a raison, le piège dans lequel vous tombiez c'est que lorsque l'un de vous commence une sourate, son premier souci est de la terminer ».[36]

Ibn Rajab -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Un des gnostiques *-`ârif-* a dit à un novice *-murîd-* : « Connais-tu le Coran par cœur ? – Non, répondit-il » Et le gnostique s'exclama : « Que mon refuge soit en Allah contre une telle situation ! C'est étonnant qu'un disciple ne connaisse pas le Coran par cœur ! De quoi peut-il se réjouir ? Quelles paroles peut-il déclamer ? Comment peut-il s'entretenir avec son Seigneur ? ».[37]

Le Coran est sociable : quiconque tient bonne compagnie au Coran, le Coran lui tient bonne compagnie, quiconque se détourne du Coran, le Coran se détourne de lui. Le Coran peut accompagner le serviteur jusqu'à le conduire aux plus hauts rangs du Paradis. L'Envoyé d'Allah ﷺ a en effet dit : « **Il sera dit au familier du Coran : « Lis et élève-toi, psalmodie-le comme tu le psalmodiais en ce monde, car ta demeure sera déterminée par le dernier verset que tu liras ».**[38]

---

[36] « *al-burhânu fî `ulûmi-l-qur'ân* » de l'imâm Badr Ad-Dîn Mohammad b. `Abd Allah Az-Zarkashî. Œuvre vérifiée par Abu-l-Fadl Ibrâhîm (1/471). Dar Ath-Thurât au Caire.

[37] « *jâmi` al `ulûm wa-l-hikam* » d'Al-Hâfiz b. Rajab Al-Hanbalî. Oeuvre corrigée et révisée par Shu`ayab Al-Arnâ'ût (2/343). Ed. Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth.

[38] Hadith rapporté par Abû Dâwûd (n° 1464), At-Tirmidhî (n° 2915) (8/117) qui le qualifie d'authentique, du degré canonique de *hasan sahîh*. Il est également rapporté par Ahmad (2/192), Al-Hâkim (1/522-553). L'imâm Adh-Dhahabî a dit que ce hadith est authentique, toutes ses voies convergent vers `Abd Allah b. `Amr ﷺ. Ibn Mâja rapporte un hadith semblable à celui-ci sur l'autorité d'Abû Sa`îd Al-Khudrî ﷺ (n° 3780) (2/1242). Dans la chaîne *-isnâd-* de ce dernier, il y a `Atiyya Al-

Ainsi le Coran s'élève avec celui qui le récite et met en œuvre ses enseignements. Il est pour lui comme un ami intime, seule sa satisfaction le rend satisfait, comme le montre avec des termes clairs le hadith selon lequel Burayda ﷺ rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « **Le Coran se rend chez son familier lorsque sa tombe s'ouvre le Jour de la résurrection. [Quand il sortira de sa tombe], son état sera comparable à celui d'un homme très épuisé. Le Coran lui dira : « Me connais-tu ? – Non, répondra-t-il. Je suis le Coran, ton compagnon. A cause de moi tu as enduré la soif au milieu des journées chaudes et tu as veillé tes nuits, or chaque commerçant veille sur son commerce et je suis aujourd'hui celui qui veille sur ton commerce ». Ainsi il recevra un grand royaume par sa main droite et l'éternité par sa main gauche. On mettra sur sa tête une couronne qui le rendra vénérable et on vêtira son père et sa mère de deux parures d'une valeur que n'égalent pas les biens de ce monde. Ils diront : « Qu'avons-nous fait pour mériter ces parures ? » On leur répondra : « C'est grâce à votre fils qui avait appris le Coran ». Puis on lui dira : « Récite et monte les marches du Paradis tout en contemplant ses chambres » Il ne cesse de monter tant qu'il continue de réciter, que ce soit rapidement ou lentement ».**[39]

Il s'agit là de l'honneur accordé, dans l'au-delà, à celui qui a retenu le Coran, mais il est honoré également dans ce monde comme le prouve le hadith suivant. Le Prophète ﷺ a dit :

`Ûfî dont l'autorité est faible *-da`îf-*, mais Abû Sâlih le tenait également d'Abû Sa`îd comme le rapporte Ibn Abî Shayba dans son *musannaf* (10/498/10104) dans les mêmes termes que le hadith de `Abd Allah b. `Amr. Ce hadith est qualifié d'authentique par Ahmad Shâkir dans son commentaire du *musnad* [de l'imâm Ahmad] (11/55) et par Al-Albânî dans le *sahîh* des *sunan* d'Abû Dâwûd (n° 1300). Voir également son ouvrage « *silsilatu-l-ahâdîthi-s-sahîha* » (n° 2240).

[39] Hadith rapporté par Ibn Mâja (n° 3781) (2/1242). Dans « *sahîh* Ibn Mâja », le shaykh Al-Albânî a dit : « L'autorité canonique de ce hadith n'est pas loin d'être assez-bonne (n° 3048). Il est également rapporté par Ahmad (5/348) et Ad-Dârimî dans ses *sunan* (2/450).

« Honorer le musulman qui a des cheveux blancs, honorer l'homme qui a retenu le Coran sans y faire montre d'exagération ni de négligence et honorer le représentant de l'autorité juste relèvent de la vénération d'Allah le Très-Haut ».[40]

Avoir le Coran comme compagnon et bien entretenir cette relation est un honneur que n'égale aucun autre honneur. Celui qui porte en lui le Coran porte l'étendard de l'Islam, comme a dit Al-Fuḏayl b. `Iyyâḏ[41] : « Celui qui porte en lui le Coran porte l'étendard de l'Islam. Il ne doit pas être comme celui qui, quand il voit les gens se livrer au verbiage, se joint à eux, qui quand il voit les nonchalants, les imite et qui quand il voit ceux qui se divertissent, les suit dans leur divertissement, et ce, par vénération d'Allah le Très-Haut ».[42]

Celui-là mérite vraiment l'honneur de porter cet étendard qui est le plus noble des étendards. Le Très-Haut a dit : **﴾Certes Nous vous avons révélé un Livre dans lequel réside votre *dhikr* ! Comprendrez-vous enfin ?﴿**[43] Ibn `Abbâs ﷺ a expliqué le *dhikr* par l'honneur.[44] Il a également dit -exalté soit-Il- : **﴾Ce Coran est un *dhikr* pour toi et ton peuple. Demain on vous demandera [si vous avez mis en pratique ses enseignements]﴿**.[45] Cela veut dire : « C'est une source d'honneur pour toi et pour ton peuple s'il s'acquitte de son droit ».[46] Le Prophète ﷺ a dit : **« Par ce Livre Allah élève certaines personnes et en humilie d'autres ».**[47]

Le porteur de cet étendard d'honneur doit nécessairement mener une vie différente de celle des autres. Ibn Mas`ûd ﷺ a dit : « Celui qui porte en lui le Coran doit se distinguer par ses veillées en prière quand les gens dorment, par son jeûne quand les gens « desjeûnent » *-mufṯirûn-*[48], par sa tristesse quand les gens se réjouissent et par son humilité quand les gens se montrent orgueilleux ».[49] C'est là le prix à payer en échange de cet honneur.

En plus, celui qui porte en lui le Coran ne doit pas être excessivement content de lui-même, ni s'illusionner sur sa personne, ni s'enorgueillir de ce qu'Allah lui a accordé comme faveur devant les gens ; le Très-Haut a dit : **﴾En vérité, la grâce est dans la main d'Allah, Il l'accorde à qui Il veut et Allah embrasse et connaît toute chose. Il favorise qui Il veut de Sa miséricorde et Allah détient une faveur immense﴿**.[50] Ibn Al-Jawzî a dit : « Il ne doit pas reconnaître en lui-même une quelconque force ou puissance ni se regarder avec l'œil de la satisfaction, car se voir imparfait et négligent rapproche d'Allah ».[51]

Cependant, se sentir négligent n'empêche pas de raviver en soi le sentiment de jouir du bienfait d'Allah et d'en parler, car cela

---

40 Hadith rapporté par Abû Dâwûd (n° 4843) (5/174). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *saḫîḫ sunan* Abû Dâwûd » (n° 4053) (3/918).

41 Al-Fuḏayl b. `Iyyâḏ est un adorateur, ascète et un grand savant. Il est né à Khurâsân et s'est installé à la Mecque. Il était brigand au début de sa jeunesse mais il s'est repenti à cause d'un verset qu'il a entendu accidentellement, c'était la parole d'Allah : **﴾Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont la foi de laisser leurs cœurs se remplir d'humilité à l'évocation d'Allah et devant la Vérité qu'Il a révélée ?﴿** [LVII, 16], question à laquelle il a répondu : « Si » Il est mort en 187 de l'hégire. Voir « *al-bidâya wa-n-nihâya* » (10/206).

42 « *mukhtaṣaru minhâji-l-qâṣidîn* » p. 45. Œuvre résumée par le shaykh Aḫmad b. `Abd Ar-Raḫmân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Anṣârî.

43 Coran, XXI, 10.

44 Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (5/327). Ed. Dâr Ash-Sha`b.

45 Coran, XLIII, 44.

46 « *tafsîr al jalâlayn* », p. 599. Ed. Dâr Ar-Rayyân au Caire.

47 Hadith rapporté par Muslim (1/559) (n° 269).

48 **Note du traducteur :** *mufṯirûn* est un nom pluriel, il vient du verbe *afṯara* qui n'a pas ici le sens de rompre le jeûne mais plutôt le sens de ne pas jeûner, ne pas s'abstenir des choses dont il faut s'abstenir pour être en état de jeûne, c'est pourquoi nous l'avons orthographié à l'ancienne : « desjeûner ».

49 « *ṣafwatu-ṣ-ṣafwa* » d'Ibn Al-Jawzî (1/172).

50 Coran, III, 73-74.

51 « *mukhtaṣar minhâj al-qâṣidîn* » p. 47.

relève de la reconnaissance. En effet, celui qui porte en lui le Coran et le met en pratique jouit d'un bienfait que n'égale aucun autre bienfait. `Umar b. Al-Khattâb ﷺ a dit : « Ô vous qui êtes versés dans les sciences du Coran *-al-qurrâ'-*, levez vos têtes, le chemin vous est désormais devenu clair, hâtez-vous donc vers la réalisation des œuvres pies et ne soyez surtout pas un fardeau pour les gens ».[52]

Allah le Très-Haut a dit : ﴿**Dis : « Ceci (le Coran) provient de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent »**﴾[53] et Il a dit : ﴿**Et Nous révélons dans ce Coran ce qui constitue une guérison et une miséricorde pour les croyants**﴾.[54] Celui à qui Allah a accordé de retenir le Coran et de le comprendre, c'est qu'Il lui a accordé une grâce et une miséricorde immenses.

Az-Zarkashî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Sache qu'il faut considérer l'ampleur du bienfait qu'Allah a accordé à Son serviteur en lui apprenant la totalité du Coran sublime ou une partie, du fait qu'il est le plus grand miracle, qu'il demeurera tant que demeure l'appel à l'Islam et que celui à qui il a été révélé est le seau des Prophètes et des Envoyés. Donc, le Coran sublime restera en vigueur en tant qu'argument à toute époque, parce c'est la parole du Seigneur des mondes et Son plus noble Livre. Que celui qui porte en lui le Coran se rende compte qu'Allah lui a prodigué une grâce immense et qu'il prenne conscience, quand il s'apprête à accomplir une œuvre, que le Coran est soit un argument en sa faveur soit contre lui ».[55]

---

[52] « *at-tibyân fî âdâbi hamalati-l-qur'ân* » de l'imâm Muhyi-d-Dîn An-Nawawî, p. 28. Ed. Maktabat Al-Manâr en Jordanie.
[53] Coran, X, 58.
[54] Coran, XVII, 82.
[55] « *al-burhânu fî `ulûmi-l-qur'ân* » de l'imâm Badr Ad-Dîn Mohammad b. `Abd Allah Az-Zarkashî. Œuvre vérifiée par Abu-l-Fadl Ibrâhîm (1/449). Dar Ath-Thurât au Caire.

Ceux qui jouissent du privilège de porter en eux le Coran se doivent de profiter parfaitement de ce bienfait et de s'en servir pour raviver leurs cœurs en concentrant au fond de leurs âmes toutes les vertus qui permettent cela.

Peut-être te demanderas-tu, cher lecteur, quels sont les meilleurs moyens qui permettent de bien profiter du Coran. La réponse réside dans une règle sublime qu'Ibn Al-Qayyim a mise à la tête des leçons utiles qu'il a citées dans son ouvrage « *al fawâ'id* », il a dit : « Si tu veux profiter parfaitement du Coran, alors concentre ton cœur sur [les versets] que tu récites ou que tu écoutes, prête ton oreille à ceux-ci et fait acte de présence en te mettant dans la peau de celui à qui Allah -exalté soit-Il- s'est directement adressé, car c'est un discours émanant de Lui -exalté soit-Il- et adressé à toi par la langue de Son Envoyé ﷺ. Le Très-Haut a dit : ﴿**En quoi réside un rappel pour quiconque possède un cœur, tend l'« écoute » et qui est témoin**﴾.[56] Du fait que l'effet parfait dépend d'un agent efficace, d'un endroit réceptif, de l'existence de la condition, de la réalisation de l'effet et de l'inexistence de tout empêchement, ce verset englobe l'explication de tout cela par des termes brefs, clairs et explicites :

- La parole du Très-Haut : ﴿**En quoi réside un rappel**﴾ renvoie à ce qui a été dit du début de la sourate jusqu'ici et qui constitue l'agent efficace.
- Sa parole : ﴿**pour quiconque possède un cœur**﴾ désigne l'endroit réceptif. Le cœur ici désigne le cœur vivant qui médite les signes et les paroles d'Allah, comme dans Sa parole : ﴿**Ce n'est qu'un Rappel, un Coran explicite, afin d'avertir celui qui est vivant**﴾[57] -c'est-à-dire : « celui ayant un cœur vivant »-.
- Sa parole : ﴿**tend l' « écoute »**﴾ signifie « dirige son ouïe et prête son organe d'audition à ce qui lui est dit ». Il s'agit dans

---

[56] Coran, L, 37.
[57] Coran, XXXVI, 69-70.

ce passage de la condition qui permet à la parole d'avoir un impact sur le cœur.

- Sa parole : ﴿**et qui est témoin**﴾ signifie « qui a un cœur présent » Ibn Qutayba a dit [à propos de ce dernier passage] : « qui entend réciter le Livre d'Allah en ayant le cœur concentré [sur ce qui se récite] et l'esprit éveillé, il n'est ni indifférent ni distrait ». Le dernier passage de ce verset fait allusion à l'empêchement. En effet, la distraction du cœur, son manque de concentration sur la parole récitée empêche celle-ci d'avoir un quelconque effet sur lui.

Donc en présence de l'agent qui est le Coran, de l'endroit réceptif qui est le cœur et de la condition qui est le fait de prêter l'oreille, et en absence de l'empêchement qui est la préoccupation du cœur par autre chose que le sens du discours coranique qui lui est adressé, l'effet bénéfique se réalise ».[58]

Une fois que le serviteur a bien reçu la parole d'Allah et l'a bien comprise, il doit se préparer à la mettre en pratique et se soumettre à ce qu'elle comporte comme ordres, car la science appelle l'acte, si celui-ci répond favorablement, tant mieux, sinon cette science finit par disparaître. Ibn Al-Qayyim a dit dans son ouvrage « *zâd al-ma`âd* » : « Certains pieux prédécesseurs avaient dit : « Le Coran est descendu pour que ses enseignements soient traduits en actes, or on s'est contenté de faire de sa récitation une corvée ». C'est pourquoi ceux qui méritent d'être considérés comme les Gens du Coran sont ceux qui pénètrent son contenu de leur science et qui mettent en pratique ses enseignements même s'ils ne l'ont pas appris par cœur. Quant à celui qui l'a appris par cœur sans le comprendre et sans le mettre en pratique, il ne fait pas partie de ses Gens même s'il prononce parfaitement ses lettres ».[59]

Empressons-nous donc de gagner l'amour d'Allah en apprenant Son Livre par cœur, en essayant de comprendre ses

[58] « *al-fawâ'id* » d'Ibn Al-Qayyim, p. 3.

[59] « *zâd al-ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya. Œuvre vérifiée par Shu`ayb Al-Arnâ'ût et `Abd Al-Qâdir Al-Arnâ'ût (1/338) Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth.

sens et en mettant en pratique ses enseignements. Pour cela je te conseille, cher frère, d'observer les règles relatives à la récitation du Coran.

Règles relatives à la récitation du Coran

Dans son ouvrage « *at-tibyân* », l'imâm An-Nawawî -qu'Allah lui fasse miséricorde- en a cité quelques-unes dont nous résumons les plus importantes :

1- Consacrer la récitation à Allah et sentir qu'on se livre à un entretien secret et pieux avec lui.

2- Nettoyer la bouche à l'aide du *siwâk* ou de tout autre produit qui a la propriété de nettoyer la bouche.

3- Le réciter en étant en état de pureté. Il est permis de le réciter après perte de l'état de pureté mineure[60] -il récite ce qu'il a appris par cœur sans toucher à un exemplaire du Coran-. La femme atteinte de métrorragie -*istihâda*- a également le droit de réciter le Coran durant la période où elle est jugée selon la religion en état de pureté.

4- Il est interdit à toute personne en état de souillure majeure et à la femme qui a ses règles de réciter le Coran, que ce soit en totalité ou en partie, sauf si la partie qu'ils veulent réciter fait partie d'un *dhikr* canonique du matin ou du soir, ou de tout autre *dhikr* qui comporte quelques versets du Coran. Il leur est toutefois permis de réciter le Coran dans leur for intérieur sans prononcer les mots. Il leur est également permis de le lire avec les yeux sans le toucher.

5- La personne en état de *janâba* et la femme menstruée qui ne trouvent pas d'eau pour se purifier peuvent procéder au *tayammum* et il est permis après cette opération de réciter le

[60] **Note du traducteur :** L'état d'impureté mineure est provoqué par un « *hadath* », c'est-à-dire, littéralement, un « accident », une « contingence », ce qui implique que quelque chose est sortie par l'une des voies naturelles entraînant la perte de pureté -*tahâra*-.

Coran, de prier et de pratiquer d'autres actes adorations tant qu'ils n'ont pas perdu leur état de pureté et tant qu'ils n'ont pas trouvé d'eau.

6- Il est préférable que la récitation se fasse dans un endroit propre et de préférence à la mosquée, car cet endroit est non seulement propre mais il est aussi sacré, et si le fidèle considère son séjour dans la mosquée comme une retraite spirituelle, ce sera encore mieux.

7- Il est préférable que celui qui récite le Coran se mette en face de la *qibla* et s'assoit humblement et sereinement, la tête baissée. Il est toutefois permis de réciter le Coran debout ou allongé, sauf que la récompense n'est pas la même.

8- Il est préférable de faire l'*isti`âdha* avant de commencer la récitation. Les termes de l'*isti`âdha*, comme s'accordent à l'affirmer la majorité des savants, sont les suivants : « Je prends refuge en Allah contre satan le lapidé ». Il convient aussi de dire régulièrement : « Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux le Très-Miséricordieux » avant le début de chaque sourate sauf la sourate : « Le Repentir ».

9- Lorsque le fidèle se met à réciter, il doit se concentrer sur ce qu'il récite et le méditer.

10- Celui qui récite le Coran se doit de raviver en lui le sentiment de la crainte d'Allah, conformément à ce qu'a dit le Prophète ﷺ : **« Récitez le Coran et pleurez, si vous n'arrivez pas à pleurer alors efforcez-vous de le faire ».**[61] Pour y arriver, il doit méditer ce qu'il y a dans le Coran comme

---

[61] Hadith rapporté par Ibn Mâja (n° 1337) (1/424). Le shaykh Al-Albânî qualifie son autorité de faible dans son ouvrage « *da`if* Ibn Mâja » (n° 281), p. 99.
Le hadith suivant suffit pour se passer de lui : D'après Jâbir ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : **« La voix la plus belle dans la récitation du Coran est celle de celui qui lorsque vous l'entendez réciter, vous sentez qu'il craint Allah »** Ce hadith est rapporté par Ibn Mâja (n° 1339) (1/425). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « *sahîh* Ibn Mâja » (n° 1101) (1/2254).

menaces, promesses, pactes et engagements et penser à sa négligence en tout cela. Si le chagrin et l'envie de pleurer n'atteignent pas son cœur, qu'il pleure alors la dureté de son cœur car c'est le plus grand malheur.

11- Il est préférable de réciter le Coran en respectant les règles de la psalmodie *-at-tartîl-*. Les savants s'accordent à dire qu'il est recommandé de psalmodier le Coran, conformément à ce qu'a dit le Très-Haut : ﴾**et psalmodie le Coran en articulant distinctement**﴿[62] et parce que le *tartîl* inspire plus du respect pour le Coran et a plus d'effet sur le cœur que la récitation simple et rapide.

12- Il est préférable pour celui qui récite de demander à Allah de lui accorder quelque chose de Sa grâce lorsqu'il passe par un verset qui évoque la miséricorde. Il lui demande de le protéger contre le mal lorsqu'il passe par un verset qui parle de châtiment. Quand c'est un verset qui parle de la transcendance d'Allah, il L'exempte de tout ce qu'Il ne saurait être qualifié, en disant par exemple : « Gloire à Allah ! » ou « que Sa grandeur soit exaltée ! », etc.

13- Le fidèle doit obligatoirement sanctifier scrupuleusement le Coran. Il doit éviter le rire, le verbiage, la dispute et toute frivolité lors de sa récitation, conformément à ce qu'a dit le Très-Haut : ﴾**Et si l'on vient à réciter le Coran [devant vous], écoutez-le en silence afin qu'il vous soit fait miséricorde**﴿.[63]

14- Seule la récitation selon l'une des sept « lectures » rapportées par des chaînes multiples de garants est permise. Il est interdit de réciter selon une « lecture » peu connue.

15- Les savants préfèrent que la récitation se fasse selon l'ordre des sourates, que ce soit dans la prière ou en dehors de la prière, parce que c'est pour une raison sage qu'Allah a mis les sourates dans cet ordre.

---

[62] Coran, VII, 204.
[63] Coran, LXXIII, 4.

16- En dehors de la prière, il est préférable de réciter la parole d'Allah en la lisant dans un exemplaire du Coran plutôt que de la réciter par cœur, car le fait de lire le Coran est un acte d'adoration recommandé. Il convient donc de réciter et de regarder les versets du Coran en même temps, sauf si le fidèle ressent plus d'humilité quand il récite par cœur.

17- Il est recommandé d'organiser des séances de récitation et d'étude du Coran. L'Envoyé d'Allah ﷺ a en effet dit : **« Chaque fois que des gens se rassemblent dans l'une des demeures d'Allah pour y réciter le Livre d'Allah et l'étudier ensemble, la sérénité descend sur eux, la miséricorde les envahit, les Anges les entourent et Allah les mentionne à ceux qui sont auprès de Lui ».**[64]

18- Il est recommandé de réciter le Coran à haute voix tant qu'on ne le fait pas par ostentation et qu'on ne perturbe pas ses voisins, car la récitation à voix audible éveille le cœur et concentre l'esprit sur ce qui est dit ; dans un hadith authentique, il y a ceci : **« A rien Allah n'a prêté l'oreille comme Il l'a prêtée à un Prophète à la voix belle entrain de psalmodier le Coran ».**[65]

19- Il est recommandé de rendre sa voix belle lors de la récitation du Coran, l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Ornez le Coran de vos voix ».**[66]

---

[64] Hadith rapporté par Abû Dâwûd (n° 1455) (2/148). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh sunan* Abû Dâwûd » (n° 1291) (1/272). Il est également rapporté par At-Tirmidhî (n° 2946) (8/142), Ibn Mâja (n° 225) (1/82) et Ahmad dans son *musnad* (2/252) (n° 407).

[65] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 7544) -« *fath al-bârî* » (3/527)-.

[66] Hadith rapporté par Al-Bukhârî sans chaîne de rapporteurs -*ta`lîqan*-*. Voir « *fath al-bârî* » (13/527). Il est également rapporté par Abû Dâwûd (n° 1468) (2/155), An-Nasâ'î (n° 1342). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « *sahîh* Ibn Mâja » (n° 1103) et « *sahîh al jâmi`* » (n° 3580).

* **Note du traducteur :** dans le *sahîh* d'Al-Bukhârî, chaque sous-chapitre dit *bâb* est précédée d'une *tarjama*. Ces *tarjama*-s orientent en quelque sorte l'interprétation des hadith-s placé sous le titre. Elles sont

20- Il est recommandé de choisir quelqu'un qui a une belle voix pour réciter le Coran. Ainsi est-il écrit dans les deux *sahîh-s*, d'après Ibn Mas`ûd ﷺ, que le Prophète ﷺ dit à ce dernier : « **Récite-moi le Coran.** – Tu me dis de réciter le Coran alors que c'est sur toi qu'on l'a fait descendre ? demanda Ibn Mas`ûd. **– Oui, j'aime l'entendre de quelqu'un d'autre** ». Je lui ai donc récité, rapporte Ibn Mas`ûd, la sourate « Les Femmes ». Arrivé au verset que voici : ﴿**Alors qu'en sera-t-il lorsque Nous ferons venir un témoin de chaque communauté et que Nous te ferons venir comme témoin contre ces gens-là [de ta communauté]**﴾[67], il me dit : « Assez ! » et j'ai vu ses yeux déborder.[68]

21- Certains savants considèrent qu'il est préférable d'inaugurer les séances de sciences religieuses par la récitation du Coran par quelqu'un qui a une belle voix.

22- Celui qui récite ne doit pas marquer un temps d'arrêt sur les signes qui indiquent le début d'un *juz'*[69], d'un *hizb* ou du quart du *hizb* quand cet arrêt rend le sens de la phrase incomplet ou le perturbe.

23- Il est réprouvé de réciter le Coran dans certaines positions de la prière comme l'inclination, la prosternation et quand on fait le *tashahhud*. En dehors de la sourate de l'Ouverture, il est réprouvé de réciter une sourate supplémentaire quand on prie derrière l'imâm et qu'on entend ce qu'il récite. Il est également réprouvé de réciter le Coran quand on est dans un état de

---

pour ainsi dire à géométrie variable. Elles peuvent être courtes ou longues. Dans ces *tarjama-s*, l'imâm Al-Bukhârî met parfois le contenu d'un hadith sans sa chaîne de rapporteurs. C'est ce qu'on appelle « *hadith mu`allaq* »

[67] Coran, IV, 4!.

[68] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 5055) -« *fath al-bârî* » (8/717)- et Muslim (n° 800) (1/5511)

[69] **Note du traducteur :** Le Coran est divisé en trente parties -*juz'*-. Chaque partie -*juz'*- se compose de deux sous-parties appelées « *hizb* » Il y a donc soixante « *hizb* » dans le Coran.

somnolence et quand on entend le prône de l'imâm [dans la mosquée ou dans un lieu de prière].

24- Il n'est pas permis de réserver la récitation de certaines sourates à des occasions bien déterminées s'il n'y a pas dans la Sunna de hadith authentique qui le prouve, comme le fait de réciter dans la prière de l'aube du vendredi des sourates où il est recommandé de se prosterner, à l'exception de la sourate « La prosternation », ou le fait de réciter lors des prières dites *tarâwîh* la sourate « Le bétail » dans la dernière *rak`a* de la septième nuit du mois de ramadan en croyant que c'est un acte recommandé par la religion.

25- Quand le fidèle est entrain de réciter et que quelqu'un lui adresse une salutation, il doit arrêter la récitation et répondre à sa salutation. Si en dehors de la prière, son voisin éternue et dit : « Louange à Allah » pendant qu'il récite, il doit interrompre la récitation et lui répondre : « Qu'Allah te fasse miséricorde ! » S'il entend l'appel du muezzin, il doit aussi interrompre la récitation et répéter ce qu'il dit.

26- Lorsqu'on passe par un verset où il est recommandé de se prosterner, il est conforme à la Sunna -sans être obligatoire- de se prosterner.[70]

Le danger de l'abandon du Coran

Si le fait d'entretenir un bon rapport avec le Coran est l'un des moyens qui attirent l'amour d'Allah, le fait de l'abandonner et d'enfreindre les règles de bienséance dans son rapport avec lui attirent Son courroux.

Si certains vont être élevés les uns au-dessus des autres dans les degrés paradisiaques en fonction du bon rapport qu'ils entretiennent avec le Coran, d'autres seront au fin fond de l'abîme de l'Enfer à cause de leur abandon du Coran.

[70] **Note du traducteur :** Il y a quatorze prosternations dans le Coran, dont deux dans la sourate « Le pèlerinage ».

Le Prophète ﷺ s'est plaint à son Seigneur de ceux qui ont abandonné le Coran comme le relate le verset suivant : **﴾L'Envoyé a dit : « Ô mon Seigneur ! Mon peuple tient ce Coran pour chose à abandonner ! »﴿**[71] Lorsqu'on récite le Coran devant eux, ils couvrent sa récitation de leurs clameurs et de leurs discussions afin de ne pas l'entendre, c'est là un des aspects de l'abandon du Coran. Comme autres formes d'abandon du Coran, il y a le fait de ne pas avoir foi en lui, le fait de ne pas le méditer ni de chercher à en comprendre le sens, le fait d'écouter à sa place des poèmes, des chants et de la musique et le fait de suivre une voie qui ne s'inspire pas de lui.[72] Or le croyant ne doit pas se permettre de tomber dans ces formes d'abandon.

Ibn Al-Qayyim a dit : « L'abandon du Coran peut être de différentes manières :

- en abandonnant son écoute, en manquant d'avoir foi en lui et en se désintéressant de lui.
- en abandonnant sa mise en pratique et en s'abstenant de se conformer à ce qu'il a rendu licite et à ce qu'il a rendu illicite - il s'agit là d'un abandon du Coran même si on continue de le réciter et d'avoir foi en lui-.
- en s'abstenant de le prendre pour juge et de s'en remettre à lui dans les fondements de la religion *-al-usûl-* et ses prescriptions pratiques *-al-furû`-*.
- en négligeant de méditer dessus et en ne faisant pas l'effort de le comprendre et de connaître ce que cherche à dire Celui qui l'a fait descendre.
- en négligeant de se servir de lui comme remède pour guérir de toutes les maladies du cœur et ses maux.

Tout cela en effet entre dans Sa parole : **﴾« Seigneur, dit l'Envoyé, mon peuple a vraiment fait de ce Coran une chose abandonnée »﴿**.[73] -[74]

[71] Coran, XXV, 30.
[72] Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (3/306). Ed. Dâr Ash-Sha`b.
[73] Coran, XXV, 30.
[74] « *al-fawâ'id* », p. 82.

Mettre le Coran dans un endroit précis pour seulement tirer bénédiction de son existence est une forme nouvelle de l'abandon du Coran à notre époque. Ainsi, des exemplaires du Coran restent dans les armoires de la maison ou à l'avant de la voiture jusqu'à ce qu'ils soient entièrement couverts de poussière, ce qui prouve réellement qu'il est abandonné. Cela relève du manque de respect vis-à-vis du Livre d'Allah.

Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Celui qui a chez lui un exemplaire du Coran doit le lire quotidiennement, ne serai-ce que quelques versets, pour éviter d'être compté parmi ceux qui l'ont tenu pour chose à abandonner ».[75]

En plus de ce remède contre l'abandon du Coran qu'Ibn Al-Jawzî a prescrit dans cet ouvrage, il a montré dans un autre endroit de ce même ouvrage le remède contre des choses qui entraînent l'abandon de la compréhension et de la méditation du Coran ; il a dit : « Celui qui récite doit se débarrasser de ce qui empêche la compréhension, comme quand satan lui fait imaginer qu'il n'a pas respecté les règles de ses nuances phonétiques, ce qui le pousse à répéter plusieurs fois le même mot et détourne son attention de la compréhension du sens. [Comme autre empêchement de la compréhension], il y a le fait de persister dans le péché ou d'avoir un comportement hautain ou de suivre aveuglément ses passions, car cela rend le cœur obscur comme la rouille qui envahit le miroir, il empêche la manifestation de la Vérité. En effet, le cœur est comme un miroir, les passions comme la rouille et les enseignements du Coran comme les images qui se voient à travers le miroir, or initier son cœur à repousser les passions c'est comme rendre sa clarté au miroir ».[76]

Quant à ceux qui entretiennent un bon rapport avec le Coran, ils se répartissent sur différents niveaux de mérite selon ce qu'Allah leur a accordé comme bonne volonté et haute portée d'esprit. Les pieux prédécesseurs revivifiaient leurs cœurs par

[75] « *mukhtaṣaru minhâji-l-qâṣidîn* » p. 46.
[76] *ibid*, p. 45.

le Livre d'Allah, aussi bien le jour que la nuit. Ils veillaient toujours à ce que leurs cœurs restent vivants, frais et éveillés en les nourrissant continuellement de nouvelles vertus inspirées du Coran.

Ibn Al-Jawzî a dit : « Concernant le temps qu'ils mettaient à lire le Coran en entier, les pieux prédécesseurs ne procédaient pas de la même manière, il y a ceux qui le lisaient en entier une fois toutes les vingt-quatre heures, ceux qui le lisaient même plusieurs fois par jour, ceux qui le lisaient tous les trois jours, ceux qui le lisaient toutes les semaines, d'autres le lisaient tous les mois parce qu'ils prenaient le temps de le méditer et parce qu'ils avaient d'autres occupations comme la propagation du savoir religieux, son apprentissage, l'accomplissement d'autres actes adorations, la recherche des moyens de subsistance, etc. » Il a dit ensuite : « L'essentiel est que l'homme ne doit pas consacrer son temps à la lecture au point de négliger ses autres devoirs et occupations et au point de fatiguer son corps. Il ne doit pas non plus accélérer la récitation au point d'enfreindre les règles de la psalmodie et ne pouvoir suivre les significations des mots ».[77]

La majorité des Gens du savoir soutient que la récitation du Coran de manière parfaite en essayant d'en comprendre le sens, est meilleure qu'une récitation abondante sans réflexion sur le texte. L'interprète par excellence du Coran, Ibn `Abbâs ﷺ a dit : « Je préfère lire en psalmodiant soigneusement la sourate « La génisse » et la sourate « La Famille de `Imrân » et les méditer que de lire avec une grande rapidité le Coran en entier ». L'imâm Az-Zarkashî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Certains savants ont jugé qu'il est réprouvé de lire le Coran en entier en moins de trois jours. Ils ont argué pour cela du hadith suivant : **« Ne peut comprendre le sens des versets du Coran celui qui le récite en moins de trois jours ».**[78]

[77] *ibid*, p. 45.
[78] Hadith rapporté par Abû Dâwûd (n° 1394) (2/116), At-Tirmidhî (n° 2950) (8/145), Ibn Mâja (n° 1347) (1/428). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « *ṣaḥîḥ* Ibn Mâja » (n° 1107) (1/225).

Le plus pertinent -et ce que soutient la majorité des vérificateurs des doctrines et des traditions *-al-muhaqqiqûn--* est que cela dépend de l'état de vigueur de l'individu et de sa concentration, car on rapporte que `Uthmân ﷺ lisait avec méditation le Coran en entier en une nuit. Il est toutefois réprouvé de faire plus de quarante jours pour le terminer ».[79]

Si l'homme ne peut pas lire le Coran en entier une fois par mois à cause de ses occupations nombreuses ou de situations contraignantes, il doit au moins le lire une fois tous les six mois, c'est à dire deux fois par an, comme le rapporte Az-Zarkashî de l'imâm Abu-l-Layth, celui-ci a dit : « Il convient de lire le Coran en entier deux fois par an si on est incapable de faire plus. Al-Hasan b. Ziyâd rapporte qu'Abû Hanîfa a dit : « Celui qui lit le Coran en entier deux fois par an s'est bel et bien acquitté de son droit, car le Prophète ﷺ l'a récité à l'Ange Jibrîl deux fois au cours de l'année pendant laquelle il est mort ».[80]

Je clôture l'explication de ce moyen d'accès à l'amour d'Allah par un avertissement important : tout ce qui a été dit à propos de la récitation du Coran à l'attention de celui qui récite concerne également l'écoute du Coran à l'attention de celui qui ne sait pas lire, car Allah a promis de faire miséricorde à quiconque écoute attentivement et sereinement le Coran, Il dit - exalté soit-Il- : ﴿**Lorsqu'est récité le Coran, écoutez-le et observez le silence afin qu'il vous soit fait miséricorde**﴾[81], c'est-à-dire : « tendez l'oreille pour l'écouter attentivement afin de comprendre le sens de ses versets et de méditer ses exhortations et observez le silence jusqu'à la fin de la récitation en signe de vénération et de respect pour lui, en vue de jouir de la miséricorde divine qui en est le plus grand fruit ».[82]

---

[79] « *al-burhânu fî `ulûmi-l-qur'ân* » (1/471).
[80] « *al-burhânu fî `ulûmi-l-qur'ân* » (1/471).
[81] Coran, VII, 204.
[82] L'ouvrage d'exégèse d'Al-Qâsimî « *mahâsinu-t-ta'wîl* » Œuvre vérifiée par Mohammad Fu'âd Al-Bâqî (7/2933). Ed. Dâr Ihyâ' Al-Kutub Al-`Arabiyya au Caire.

La miséricorde est certes le plus grand bienfait du Coran. A l'intérieur de cette miséricorde, il y a plusieurs formes de miséricorde et à côté de ce fruit, il y a d'autres fruits que cite Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- en soulignant que les gens qui méritent de les obtenir sont ceux qui préfèrent l'écoute du Coran à l'écoute des flûtes de satan, l'écoute des versets à l'écoute des vers, l'écoute de la parole du Seigneur de la terre et du ciel à l'écoute des littéraires et des poètes. Celui qui a choisi ce type de *samâ`*[83] ne manquera jamais d'inspiration qui l'orientera vers un argument, l'éclairera sur une leçon [qui doit être tirée d'un passage du Coran], lui facilitera la mémorisation d'une connaissance, lui fera méditer un verset, le guidera vers une vérité, lui montrera comment réfuter une hérésie *-dalâla-*, lui fera éviter un égarement, le rendra clairvoyant sur une question qui lui échappait, lui indiquera ce qui est bien pour lui pour qu'il le fasse et ce qui lui est nuisible pour qu'il l'évite, le guidera vers un éclair de clairvoyance, le sortira d'une voie obscure, le dissuadera de suivre une passion, l'incitera à faire un acte pieux, lui ouvrira davantage l'esprit, revivifiera son cœur, lui apportera réconfort, remède, guérison, protection et salut, lui permettra de dissiper une ambiguïté, de mettre en évidence une preuve, d'avérer le Vrai et de dissiper le Faux ».[84]

L'homme peut jouir de toutes ces formes de miséricorde s'il se conforme à la recommandation suivante : « Celui auquel on récite le Coran doit se considérer comme quelqu'un qui l'entendait directement d'Allah et que c'est à lui qu'Il s'adressait ».[85]

---

[83] **Note du traducteur :** Le sens du mot *samâ`* dépend du contexte dans lequel on l'utilise. Dans le contexte sunnite, il désigne tout simplement le « fait d'entendre ou d'écouter », l' « audition ». Parfois, ce mot désigne la cérémonie soufie que certains ont appelée « concert spirituel » ou « audition mystique, musicale ». Cette deuxième forme de *samâ`* est blâmable, elle constitue une innovation en matière de religion *-bid`a-*. Il est question ici du *samâ`* coranique.
[84] « Les degrés des itinérants » d'Ibn Al-Qayyim. Œuvre commentée par Hâmid Al-Faqqî (1/485). Ed. As-Sunna Al-Mohammadiyya au Caire.
[85] « Les degrés des itinérants » d'Ibn Al-Qayyim. (1/504).

Le Deuxième Moyen

Se rapprocher d'Allah par les œuvres surérogatoires. Cette initiative permet d'accéder au degré de ceux qui sont aimés, au-delà du degré de ceux qui aiment

Se rapprocher d'Allah par les œuvres surérogatoires. Cette initiative permet d'accéder au degré de ceux qui sont aimés, au-delà du degré de ceux qui aiment.

Comme on le sait, l'accomplissement des devoirs d'obligation stricte *-farâ'id-* est la meilleure chose par laquelle le serviteur peut se rapprocher d'Allah. Celui qui, grâce à Allah, arrive à les accomplir parfaitement, Allah lui promet le grand succès, à savoir la vie éternelle dans le Paradis et le salut *-an-najât-* du châtiment de l'Enfer, comme le prouve le hadith suivant : Talha b. `Ubayd Allah ﷺ rapporte qu'un homme de la région de Nejd vint chez l'Envoyé d'Allah ﷺ, il avait les cheveux dressés, on l'entendait crier à haute voix sans comprendre ce qu'il disait. Quand il fut tout proche du Prophète ﷺ, nous comprîmes qu'il posait des questions sur l'Islam. Le Prophète ﷺ dit :

- **[Tu dois accomplir] cinq prières par jour.**
- Suis-je tenu d'accomplir d'autres prières ? demanda l'homme.
- **Non,** répondit le Prophète ﷺ, **sauf si tu veux faire des prières à titre surérogatoire.**
- **[Tu dois] jeûner le mois de ramadan,** reprit le Prophète ﷺ.
- Suis-je tenu d'observer un jeûne autre que celui du mois de ramadan ? redemanda l'homme.
- **Non, sauf si tu veux de ta propre initiative jeûner [d'autres jours]**

L'Envoyé d'Allah lui cita l'aumône légale et l'homme dit :

- Suis-je tenu d'acquitter une autre aumône que celle-ci ?

- **Non,** répondit-il, **sauf si tu veux bénévolement faire l'aumône.**

L'homme s'en alla en disant :

- Par Allah, je n'ajouterai rien à ce que tu m'as prescrit et je n'en ôterai rien non plus.

Et l'Envoyé d'Allah ﷺ de répondre :

- **Il a réussi s'il est sincère dans ce qu'il dit.**[86]

Certes celui qui accomplit ses devoirs d'obligation stricte *-al-farâ'id-* obtiendra un grand succès, mais celui qui ajoute à cela les actes surérogatoires le dépassera dans le succès, s'élèvera à un degré supérieur et se rapprochera plus d'Allah. Que dire alors si les *farâ'id* que nous accomplissons sont rarement exempts de défauts et d'imperfections ?

Celui qui accomplit parfaitement les œuvres imposées est considéré comme « aimant » *-muhibb-* Allah, tandis que celui qui accomplit les œuvres surérogatoires, après avoir accompli les œuvres imposées, est considéré comme un être aimé *-mahbûb-* par Allah, comme le prouve le hadith suivant : Le Seigneur -exalté soit-Il- a dit par la bouche de Son Envoyé : **« Mon serviteur ne s'approche pas de Moi par quelque chose qui est plus aimé de Moi que ce que Je lui ai imposé comme obligations et il ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Or, lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe avec lequel il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il attrape, son pied avec lequel il marche. S'il Me demande quelque chose, Je le lui donne certainement et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je le lui accorde ».**[87]

Celui qui accomplit les œuvres surérogatoires se distingue de ceux qui se contentent d'accomplir les œuvres imposées, il les dépasse en degré [auprès d'Allah], car les *farâ'id* sont quelque chose que la religion demande à la base au serviteur, il est

---

[86] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 46) -«*fath al-bârî* » (1/130)-, Muslim (n° 12) (1/41).

[87] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 6502) -«*fath al-bârî* » (11/348), Muslim (n° 12) (1/41).

astreint à les accomplir et il endosse le péché s'il les abandonne ou les néglige. Ibn Hajar -qu'Allah lui fasse miséricorde- a expliqué cela par un exemple explicite en disant : « D'habitude, lorsqu'on veut gagner l'amitié de quelqu'un, on se rapproche de lui par autre chose que ce qu'on lui doit, ce peut être un cadeau ou tout ce qui le réjouit, contrairement à celui qui paie l'impôt [au détenteur de l'autorité] ou rembourse son créancier », puis il a cité un autre avantage des œuvres surérogatoires en disant : « Parmi les raisons pour lesquelles les œuvres surérogatoires ont été légiférées, il y a le fait de combler les imperfections des œuvres obligatoires comme dans le hadith authentique rapporté par Muslim [dans lequel Allah dira aux Anges le Jour de la résurrection] : **« Voyez si Mon serviteur a accompli des œuvres surérogatoires grâce auxquelles il pourrait réparer les erreurs commises dans les œuvres imposées »**[88].

Ainsi, il apparaît évident que le fait de se rapprocher par les œuvres surérogatoires signifie qu'elles doivent être accomplies par quelqu'un qui a déjà accompli les œuvres imposées et non pas par quelqu'un qui les a négligées ».[89]

Voici donc deux catégories de gens qui auront le salut et la réussite :

- **la première catégorie** est celle de ceux qui aiment Allah. Ils accomplissent les obligations d'Allah et ne transgressent jamais Ses limites normatives.
- **la deuxième catégorie** est celle de ceux qui sont aimés par Allah. Ce sont ceux qui s'approchent d'Allah par les œuvres surérogatoires après avoir accompli les œuvres imposées, et c'est ce qu'entend Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- par sa parole : « Cette initiative permet d'accéder au degré de ceux qui sont aimés au-delà de celui de ceux qui aiment ».

[88] Extrait d'un hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 413) (2/81), Ibn Mâja (n° 1425) (1/458). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh* At-Tirmidhî » (n° 337) (1/130).

[89] « *fath al-bârî* » (11/351) d'Ibn Hajar Al-`Asqalânî.

Ceux qui aiment, à savoir ceux qui s'approchent d'Allah par les œuvres imposées et ceux qui sont aimés, à savoir ceux qui s'approchent de Lui par les œuvres surérogatoires, après avoir accompli les œuvres imposées, sont les « Amis » *-awliyâ'u-L-Lah-* d'Allah, Ses élus et les meilleurs de Ses créatures. A propos de ceux-là, beaucoup de versets ont été révélés et beaucoup de hadith-s ont été rapportés. Ibn Rajab Al-Hanbalî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Les « Amis » d'Allah et Ses rapprochés sont de deux types :

- il y a ceux qui s'approchent d'Allah par l'acquittement des *farâ'id*, cela englobe l'accomplissement des œuvres imposées et l'abandon des interdits, tout cela entre en effet dans les devoirs qu'Allah a prescrits à Ses serviteurs. Les gens qui représentent cette catégorie sont les « modérés » *-al-muqtasidûn-* cités dans le verset suivant : **﴾D'autres s'y sont conformés avec modération﴿**.[90] Ce sont aussi les Gens de la droite cités dans le verset suivant : **﴾Et les Gens de la droite… Qui sont les Gens de la droite ?﴿** [91]

L'acquittement des devoirs d'obligation stricte est la meilleure œuvre, comme a dit `Umar b. Al-Khattâb ﷺ : « La meilleure œuvre consiste à s'acquitter de ce qu'Allah a prescrit comme obligations, à éviter scrupuleusement ce qu'Allah a interdit et avoir une intention sincère dans le rapport avec Allah ».

- il y a ceux qui s'approchent d'Allah le Très-Haut par les œuvres surérogatoires, après avoir accompli les œuvres imposées. Ce degré est celui des « devanciers-rapprochés » *-As-sâbiqûn Al-muqarrabûn-*, ils se sont approchés d'Allah en s'efforçant d'accomplir les actes d'obéissance surérogatoires -après les actes imposés- et en s'abstenant par scrupule des choses réprouvées subtiles, et c'est cela qui rend le serviteur aimé par Allah comme dans le hadith divin *-qudsî-* dans lequel Il dit -exalté soit-Il- : **« et il ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime »**, or

[90] Coran, XXXV, 32.

[91] Coran, LVI, 27.

celui qu'Allah aime, Il lui inspire de L'aimer et de Lui obéir et le met à une place élevée auprès de Lui ».[92]
Les œuvres surérogatoires par lesquelles le serviteur s'approche d'Allah le Très-Haut sont de différentes sortes. Est surérogatoire toute œuvre qu'on fait au-delà des œuvres imposées *-farâ'id-* comme la prière prescrite, le jeûne [du mois de ramadan], l'aumône légale, le pèlerinage et la *`umra.* Voici quelques exemples d'œuvres surérogatoires :

1- Les prières surérogatoires

Elles se divisent en trois catégories : les prières qui constituent une sunna, les prières recommandées *-al-mustahabbât-* et les prières laissées à l'entière initiative du fidèle *-at-tatawwu`ât-*.
On entend par sunna toutes les œuvres surérogatoires au sujet desquelles, les traditionnistes affirment dans leurs recueils que l'Envoyé d'Allah ﷺ a accomplies de manière assidue. Quand on trouve dans les recueils de traditions des textes authentiques qui parlent du mérite d'une œuvre surérogatoire mais sans preuve que l'Envoyé d'Allah ﷺ l'a faite de manière assidue, on dit que cette œuvre est *mustahabb.* On entend par les œuvres laissées à l'entière initiative du fidèle *-tatawwu`-* les œuvres au sujet desquelles il n'y a pas de texte canonique, mais on déduit de la tradition que la religion l'autorise.[93]

Exemple de prières de la première catégorie

- Les prières dites *rawâtib* :

1- dix *rak`a-s* quand on est en résidence fixe. Au sujet de ces prières, Ibn `Umar ﷺ rapporte la tradition suivante : « Il y a dix *rak`a-s* que je tiens du Prophète ﷺ : deux *rak`a-s* avant la prière de midi *-az-zuhr-* et deux *rak`a-s* après ; deux *rak`a-s*

[92] « *jâmi` al `ulûm wa-l-hikam* » d'al Hâfiz b. Rajab Al-Hanbalî. Oeuvre corrigée et révisée par Shu`ayab Al-Arnâ'ût (2/330). Ed. Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth.
[93] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 31.

après la prière du soir *-al-maghrib-* qu'il fait dans sa maison ; deux *rak`a-s* après la prière de la nuit *-al-`ishâ'-* ; deux *rak`a-s* avant la prière de l'aube *-al-fajr-* ».[94]
Ibn Al-Qayyim a dit que le Prophète ﷺ n'a jamais abandonné ces dix *rak`a-s* quand il était en résidence fixe. Une fois, il n'a pas eu le temps de faire les deux *rak`a-s* d'avant la prière du midi *-az-zuhr-*, aussi il les a faites après la prière du *`asr* à titre réparatoire.[95]

2- Le Prophète ﷺ avait l'habitude de prier quatre *rak`a-s* avant la prière de midi *-az-zuhr-*. `Â'isha ﷺ rapporte qu'il n'a jamais manqué de faire quatre *rak`a*-s avant la prière du *zuhr.*[96]
En fait, le Prophète ﷺ accomplissait ces quatre *rak`a-s* en raison du mérite du moment qui leur est assigné, à savoir celui où le soleil commence à décliner qui correspond à la moitié du jour, duquel il a dit ﷺ : **« A cette heure les portes du ciel sont ouvertes et j'aime qu'une de mes œuvres pies monte [vers Allah] à ce moment-là ».**[97] Si le fidèle accomplit les quatre *rak`a-s* citées dans le hadith de `Âisha ﷺ au lieu des deux *rak`a-s* d'avant la prière du *zuhr* citées dans le hadith d'Ibn `Umar ﷺ, cela fera au total douze *rak`a-s*, or celui qui fait ces douze *rak`a-s* par jour, obtiendra la récompense citées dans le hadith suivant : **« Celui qui accomplit chaque jour douze *rak`a-s*, [Allah] lui construira une maison au Paradis ».**[98]
Dans certains recueils de traditions, il est bien précisé qu'il s'agit de quatre *rak`a-s* avant la prière de midi *-az-zuhr-* et de deux *rak`a-s* après ; de deux *rak`a-s* après la prière du soir *-al-*

[94] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1180) -«*fath Al-bârî* » (3/1180), Muslim (n° 729) (1/504).
[95] « *zâd Al-Ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya. Œuvre vérifiée par Shu`ayb Al-Arnâ'ût et `Abd Al-Qâdir Al-Arnâ'ût (1/308) Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth.
[96] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1182) -«*fath al-bârî* » (3/1180).
[97] Extrait d'un hadith rapporté par At-Tirmidhî dans ses *sunan* (n° 478) (2/116). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh* At-Tirmidhî » (n° 396) (1/147). Il est également rapporté par Ahmad dans son *musnad* (3/411).
[98] Hadith rapporté par Muslim dans son *sahîh* (n° 728) (1/503).

maghrib- ; de deux *rak`a-s* après la prière de la nuit *-al-`ishâ'-* ; de deux *rak`a-s* avant la prière de l'aube *-al-fajr-*.[99]

3- Le Prophète ﷺ accomplissait assidûment la prière dite *witr*[100]. Qu'il soit en voyage ou en résidence fixe, il n'a jamais abandonné le *witr*, ni les deux *rak`a-s* qui précèdent la prière de l'aube. Il l'a même vivement recommandé en disant : **« Clôturez votre prière de la nuit par le *witr* ».** [101] Ibn Al-Qayyim a dit : « Les seules prières qui constituent une sunna que le Prophète ﷺ accomplissait de manière assidue lors de ses voyages plus que n'importe quelle autre prière surérogatoire, étaient deux *rak`a-s* qui précèdent de peu la prière de l'aube et la prière du *witr*. Aucun hadith ne prouve qu'il a accompli lors de son voyage d'autres *rawâtib* que ces deux-là ».[102]

Exemple de la deuxième catégorie des prières surérogatoires

- La prière de la matinée *-ad-duhâ-* :

Beaucoup de hadith-s ont été rapportés à propos du mérite de cette prière au point qu'Ibn Al-Jawzî l'a mise sur le même pied d'égalité que les prières dites *rawâtib*, mais vraisemblablement elle ne fait pas partie des *rawâtib* car on ne trouve dans aucune tradition que le Prophète ﷺ l'accomplissait régulièrement, ni

---

[99] Voir les *sunan* d'Abû Dâwûd (n° 1250) (2/42), les *sunan* d'At-Tirmidhî (n° 415) (2/82), les *sunan* d'An-Nasâ'î (3/2761) et les *sunan* d'Ibn Mâja (n° 1241) (1/361). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh* At-Tirmidhî » (n° 338) (1/131).

[100] **Note du traducteur :** Le *witr* est une sunna vivement recommandée, l'Envoyé d'Allah le faisait et ordonnait de le faire. Il comporte au minimum une *rak`a*. Le *witr* le plus voisin de la perfection compte trois *rak`a*. Le maximum qu'on puisse faire est onze *rak`a*.

[101] Hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *sahîh* (n° 998) -« *fath al-bârî* » (2/556)-.

[102] « *zâd al-ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya. Œuvre vérifiée par Shu`ayb Al-Arnâ'ût et `Abd Al-Qâdir Al-Arnâ'ût (1/315) Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth.

ses Compagnons les plus éminents. Ibn Al-Qayyim rapporte d'un grand nombre de Gens du savoir que l'Envoyé d'Allah ﷺ n'accomplissait la prière de la matinée que pour une raison particulière, il l'a accomplie en huit *rak`a-s* le jour de la conquête de la Mecque en signe de reconnaissance à l'égard d'Allah pour ce triomphe, il les a accomplies dans la maison de `Itbân b. Mâlik ﷺ quand celui-ci lui a demandé de prier dans un coin de sa maison afin d'en faire un oratoire car étant aveugle, un torrent l'empêchait de se rendre à la mosquée, il l'accomplissait quand il revenait de voyage, la première chose qu'il faisait au retour de son voyage c'était de se rendre à la mosquée et d'y effectuer deux *rak`a-s*, il l'accomplissait également quand il se rendait à la mosquée de Qubâ'.[103]

La prière de la matinée sert à compenser et à remplacer la prière surérogatoire de la nuit *-qiyâmu-l-layl-* pour celui qui ne l'effectue pas assidûment. C'est ainsi qu'il faut comprendre les hadith-s qui parlent de son mérite. Ibn Al-Qayyim a dit : « Celui qui médite les hadith-s dont la chaîne des garants remonte au Prophète ﷺ et les récits des Compagnons à ce propos constate qu'ils n'appuient que cet avis. Quant aux hadith-s qui incitent à l'accomplir et le recommandent, les plus authentiques d'entre eux, comme les hadith-s d'Abû Hurayra ﷺ[104] et d'Abû Dharr ﷺ, ne prouvent pas qu'elle est une *râtiba* pour tout le monde. Si le Prophète ﷺ l'a recommandée à Abû Hurayra ﷺ, c'est parce que celui-ci, comme le rapportent certains traditionnistes, préférait l'étude du Hadith, la nuit, à la prière, c'est pourquoi il lui a demandé de faire la prière de la matinée à la place de la prière surérogatoire de la nuit *–qiyâmu-l-layl-* et de prier le *witr* avant de s'endormir, chose qu'il n'a pas ordonnée à Abû Bakr, `Umar et les autres Compagnons.[105]

---

[103] « *zâd al-ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya. Œuvre vérifiée par Shu`ayb Al-Arnâ'ût et `Abd Al-Qâdir Al-Arnâ'ût (1/354-356) Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrout.

[104] Nous citerons ce hadith dans les prochaines pages.

[105] « *zâd al-ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya. (1/357).

En résumé, la prière de la matinée fait partie des œuvres surérogatoires dites *mustahabb* et non des *rawâtib*. Concernant son mérite, Abû Dharr ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : **« L'homme doit une aumône quotidienne pour chacun de ses articulations. Chaque exaltation de la transcendance [d'Allah] *-tasbîha-* est une aumône. Chaque louange [prononcée pour Allah] est une aumône. Chaque prononciation de la formule : « Nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah *-lâ ilâha illa-l-lâh-* » est une aumône. Chaque exaltation de la grandeur d'Allah *-allâhu akbar-* est une aumône. Ordonner le convenable est une aumône. Empêcher le blâmable est une aumône. Il suffit, pour accomplir une œuvre équivalente à cela, de prier deux *rak`a-s* dans la matinée *-ad-duhâ-* ».**[106]

Exemple de la troisième catégorie des prières surérogatoires

- Les deux *rak`a-s* avant la prière du soir *-al-maghrib-*. Le Prophète ﷺ a autorisé à ses Compagnons de les effectuer.
Ibn Al-Qayyim a dit : « Quant aux deux *rak`a-s* avant la prière du *maghrib*, il n'y a pas de texte qui prouve que le Prophète ﷺ les faisait. Il est toutefois établi qu'il a approuvé ses Compagnons en cela, il les voyait prier, mais il ne se prononçait pas, ni par un ordre ni par une interdiction ».[107]

Il est également établi dans le hadith de `Abd Allah Al-Muzanî ﷺ qu'il leur a donné le choix de les prier ou pas. Il rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Priez avant le *maghrib* »** qu'il répéta trois fois, ajoutant à la troisième : **« pour celui qui le veut »** de peur que les gens ne prennent cette prière pour une sunna.[108]

---

[106] Hadith rapporté par Muslim (n° 720) (1/498) et Abû Dâwûd (n° 1285) (2/60).
[107] « *zâd Al-Ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Ibn Al-Qayyim . (1/312). Voir le hadith n° 836 dans le *sahîh* de Muslim (1/573).
[108] Hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *sahîh* (n° 1183) -« *fath al-bârî* » (3/71)-

2- Le jeûne surérogatoire

Il en existe différentes catégories. Ce que le Prophète ﷺ a fait, généralement, de manière assidue constitue une sunna sur laquelle la religion insiste *-sunna mu'akkada-*. Le jeûne dont le mérite est cité dans des hadith-s [authentiques] mais que le Prophète ﷺ n'accomplissait pas de manière assidue est un jeûne souhaitable *-mustahabb-*. En dehors de ces cas, tout jeûne effectué lors de situations et pendant les jours où il n'est pas prohibé, fait partie des œuvres surérogatoire méritoires laissées à l'entière initiative du fidèle.

La première catégorie du jeûne surérogatoire :

a- Le jeûne du lundi et du jeudi :

Quand Rabî`a al Agharr a interrogé `Â'isha ﷺ sur le jeûne de l'Envoyé d'Allah ﷺ, elle lui a répondu : « Il tenait à jeûner le lundi et le jeudi ».[109] L'Envoyé d'Allah ﷺ disait à ce propos : **« Les œuvres sont présentées [devant Allah] le lundi et le jeudi et j'aime à ce que mes œuvres Lui soient présentées pendant que je jeûne ».**[110]

b- Le jeûne des trois jours dits « jours blancs » :

Il s'agit des trois jours de pleine lune qui se situent au milieu de chaque mois lunaire. L'Envoyé ﷺ les jeûnait régulièrement. Abû Dharr ﷺ rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Celui qui tient à jeûner trois jours par mois qu'il jeûne de**

---

[109] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 745) (3/93). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh* At-Tirmidhî » (n° 226). Il est également rapporté par An-Nasâ'î (4/202) et Ibn Mâja (n° 1739) (1/553).
[110] Hadith rapporté par At-Tirmidhî d'après Abû Hurayra ﷺ (n° 747) (3/93). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh* At-Tirmidhî » (1/227) (n° 596).

préférence les « trois jours blancs » (le treizième, le quatorzième et le quinzième jour) ».[111]

Abû Hurayra ﷺ rapporte : « Mon bien-aimé ﷺ m'a recommandé trois choses : jeûner trois jours par mois, prier deux *rak`a-s* dans la matinée *-ad-duhâ-* et prier le *witr* ».[112]

c- Le jeûne du dixième jour du mois de Muharram - `âshûrâ'- :

Le Prophète ﷺ tenait à jeûner ce jour plus que n'importe quel autre jour et recommandait de le faire. Lorsqu'il est venu à Médine et qu'il a vu que les juifs jeûnaient ce jour et le sanctifiaient, il a dit : **« Nous sommes plus proches de Mûsâ qu'eux ».** Il l'a jeûné et a ordonné de faire la même chose,[113] et ce, avant qu'il ne reçoive l'obligation de jeûner le mois de Ramadan, et quand Allah a prescrit de jeûner ce mois, il a dit : **« Vous avez le choix entre jeûner ce jour et ne pas le jeûner »**[114], ce qui signifie que la prescription du jeûne du mois de Ramadan a abrogé son caractère obligatoire, mais il reste recommandé et une tradition sur laquelle la religion insiste *-sunna mu'akkada-*.[115] L'imâm Muslim rapporte dans son *sahîh*, d'après `Abd Allah b. `Abbâs ﷺ, que lorsqu'on a dit à l'Envoyé d'Allah ﷺ que les juifs et les chrétiens sanctifiaient ce jour, il a dit : **« Si je suis en vie l'année prochaine, je jeûnerai aussi le neuf de Muharram »**, mais il est mort entre temps.[116] On rapporte d'Ibn `Abbâs ﷺ qu'il a dit : « Jeûnez le neuvième et le dixième jour [de Muharram] ». Il est établi que le jeûne de ce jour efface les fautes de l'année précédente.[117]

d- Le jeûne du neuvième jour du mois Dhu-l-Hijja pour celui qui ne fait pas station au mon `Arafa :

Il est établi que le Prophète ﷺ a dit à son propos : **« C'est un jeûne expiatoire pour l'année écoulée et l'année à venir ».**[118]

e- Le jeûne de six jours durant le mois de Shawwâl :

Le Prophète ﷺ les jeûnait. Il a en effet dit : **« Le fidèle qui, après avoir jeûné pendant le mois de Ramadan, fait suivre ce jeûne d'un jeûne de six jours en Shawwâl [durant toute sa vie], c'est comme s'il jeûnait toute sa vie ».**[119]

La deuxième catégorie du jeûne surérogatoire

a- Le jeûne de trois jours de chaque mois :

Mu`âdha al `Adawiyya interrogea une fois `Â'isha, l'épouse du Prophète ﷺ : « Est-ce que l'Envoyé d'Allah ﷺ jeûnait trois jours tous les mois ? – Oui, répondit-elle. – Quels jours du mois choisissait-il ? – Il ne les précisait pas ».[120]

b- Comme jeûne surérogatoire souhaitable, celui du samedi et du dimanche, car le Prophète ﷺ les jeûnait souvent. Il visait par ce jeûne à faire le contraire de ce que faisaient les juifs et les chrétiens. Kurayb le domestique d'Ibn `Abbâs ﷺ rapporte ceci : « Ibn `Abbâs et un groupe de Compagnons du Prophète ﷺ m'envoyèrent chez Umm Salama pour lui

[111] Hadith rapporté par An-Nasâ'î (4/222). Ce hadith compte parmi ceux de ce recueil qu'Al-Albânî a jugés authentiques : voir « *sahîh* An-Nasâ'î » (n° 2276). Il est également rapporté par Ahmad dans son *musnad* (5/252) et Ibn Hibbân (n° 943).

[112] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1178) -« *fath al-bârî* » (3/68)-, Muslim (n° 721) (1/449).

[113] Hadith rapporté par Muslim (n° 1130) (2/795).

[114] Hadith rapporté par Muslim (n° 1125) (2/792).

[115] « *zâd al-ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya. (2/71).

[116] Hadith rapporté par Muslim (n° 1134) (2/798).

[117] Hadith rapporté par Muslim (n° 1162) (2/818).

[118] Hadith rapporté par Muslim (n° 1162) (2/818).

[119] Hadith rapporté par Muslim (n° 1164) (2/822), Ahmad dans son *musnad* (5/417-419), Abû Dâwûd (n° 2433) (2/813), At-Tirmidhî (n° 759) (3/105), Ibn Mâja (n° 1716) (1/547).

[120] Hadith rapporté par Muslim (n° 1160) (2/818).

demander quels sont les jours que le Prophète ﷺ jeûnait le plus. Elle me répondit que c'est le samedi et le dimanche et qu'il disait à ce propos : **« Ce sont deux jours de fête des polythéistes et j'aime faire le contraire de ce qu'ils font ».**[121] On peut expliquer cela de deux manières, soit que les Gens du Livre mangeaient durant ces deux jours parce qu'ils les considéraient comme des fêtes et que le Prophète ﷺ faisait le contraire en les jeûnant, soit que les juifs consacraient le samedi au jeûne et les chrétiens consacraient le dimanche au jeûne et que le Prophète ﷺ jeûnait les deux jours ensembles pour se distinguer d'eux.[122]

La troisième catégorie : le jeûne laissé à l'entière initiative du fidèle

En dehors du jeûne spécifié par la religion comme étant un acte vivement recommandé *-sunna mu'akkada-* ou souhaitable, tout autre jeûne surérogatoire évoqué dans des hadith-s est une œuvre laissée à l'entière initiative du fidèle. Jeûner n'importe quel jour de l'année -en dehors des jours où le jeûne est interdit- fait partie des œuvres surérogatoires qui nous rapproche d'Allah, attirent Son amour et repoussent Son courroux et Son châtiment, comme dans le hadith suivant : le Prophète ﷺ a dit : **« Tout serviteur qui jeûne un jour pour la cause d'Allah, Allah éloigne son visage du Feu d'une distance qui ne peut être parcouru qu'en soixante-dix ans ».**[123]

Aussi faut-il remarquer que le jeûne surérogatoire augmente en mérite selon le caractère sacré du moment où il est effectué, de

[121] Hadith rapporté par Ahmad dans son *musnad* (6/323-324), Ibn Khuzayma (n° 2167), Ibn Hibbân (n° 941), Al-Hâkim (1/436) qui l'a qualifié d'authentique -confirmation faite par Adh-Dhahabî-.
[122] « *zâd al-ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya. (2/80).
[123] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 2840) -« *fath al-bârî* » (6/56)-, Muslim (n° 1153) (2/808).

même la récompense de la prière surérogatoire augmente selon le caractère sacré du lieu où elle est accomplie. C'est pourquoi le serviteur doit scruter la venue de ces jours méritoires pour y effectuer son jeûne. Il doit pour cela recourir aux recueils de traditions. Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Les jours méritoires se répartissent comme suit : certains se répètent chaque année comme le jeûne des six jours du mois de Shawwâl après avoir effectué le jeûne du mois de Ramadan, le jeûne du jour de `Arafa, du jour de `Âshûrâ', du dixième jour de Dhu-l-Hijja et de Muharram. Certains se répètent chaque mois comme le fait de jeûner un jour à son début, un jour en son milieu et un jour à sa fin quoiqu'il vaille mieux les réunir au milieu du mois [lunaire], c'est ce qu'on appelle les « jours blancs ». D'autres se répètent chaque semaine, ce sont le lundi et le jeudi. Le meilleur jeûne est celui de Dâwûd -paix sur lui-, il jeûnait un jour sur deux ».[124]

3- L'aumône surérogatoire

Celui qui donne l'aumône à titre surérogatoire est quelqu'un qui aime Allah et qui est aimé par Lui, parce qu'il a dominé son âme qui est prédisposée à aimer l'argent. Le Très-Haut a dit à propos de l'homme : **﴾et pour l'amour des richesses il est certes ardent﴿**.[125]

Puisque celui qui dépense son bien en aumônes a préféré l'amour qu'il témoigne à Allah à ce qu'aime son âme et que la crainte de la pauvreté ne l'a pas empêché d'être généreux dans ce bas-monde, le Jour dernier, Allah transformera ses craintes en sécurité, comme Il l'a dit -exalté soit-Il- : **﴾Ceux qui dépensent leurs biens en aumônes, de nuit et de jour, secrètement ou ouvertement, ont leur récompense auprès**

[124] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 39. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. `Abd Ar-Rahmân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ansârî.
[125] Coran, C, 8.

de leur Seigneur ; ils ne subiront aucune crainte et ne seront pas attristés﴾.[126]

Allah le Très-Haut aime que Son serviteur soit généreux. C'est pourquoi Il multiplie les récompenses de ceux qui font l'aumône. Il a en effet dit : **﴿Le cas de [la récompense] de ceux qui dépensent leurs biens dans la voie d'Allah est comparable au cas d'un grain produisant sept épis, chaque épi produisant cent grains ; Allah multiplie [la récompense] pour qui Il veut ; Allah est « Large » est Très-Savant﴾.**[127]

Le serviteur qui a forcé son âme à dépenser de ses biens en aumônes dans la voie d'Allah doit également la forcer à préserver ce bien et le purifier des souillures de l'illicite, car pour qu'une aumône soit acceptée [par Allah], il faut qu'elle provienne d'un bien acquis de manière licite ; le Prophète ﷺ a dit : **« Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon »**[128] et il a dit : **« Allah, qui n'accepte que ce qui est excellent, prend de Sa main droite toute aumône provenant d'un bien acquis honnêtement, eût-elle la valeur d'une datte, puis Il la fait grandir pour celui qui l'a donnée de la même façon que l'un d'entre vous ferait grandir son poulain, et ce, au point qu'elle deviendra aussi grande qu'une montagne ».**[129] Cela prouve qu'Allah aime que Son serviteur fasse des œuvres pies de ce genre, fût-ce une aumône modeste. Comme les aumônes surérogatoires attirent l'amour d'Allah, elles repoussent également Son courroux et Sa colère et sauvent des répercussions des péchés, ainsi que l'a dit le Prophète ﷺ : **« L'aumône « éteint » la faute comme l'eau éteint le feu ».**[130]

---

[126] Coran, II, 274.

[127] Coran, II, 261.

[128] Hadith rapporté par Muslim (n° 1015) (2/703).

[129] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1410) -« *fath al-bârî* » (3/326)- et Muslim (n° 1014) (2/702).

[130] Hadith rapporté par An-Nasâ'î dans « *as-sunan al-kubrâ* » (8/399), Ahmad (5/230-236-237-245), At-Tirmidhî dans ses *sunan* (n° 2616)

Puisque les salaires de ceux qui accomplissent la prière et le jeûne à titre surérogatoire diffèrent en fonction du caractère sacré de l'endroit ou du moment où ils sont effectués, les salaires de ceux qui font l'aumône à titre surérogatoire diffèrent eux aussi, la nature de ce critère est défini par le Prophète ﷺ dans la réponse qu'il a donnée à celui qui le lui a demandée : « Quelle est l'aumône la mieux rétribuée ? » Il lui a dit : **« Cela consiste en ce que tu donnes de ton bien alors que tu es en bonne santé, parcimonieux, craignant la misère et espérant l'opulence. N'attends pas jusqu'au jour où ton âme remontera à ta gorge [prête à quitter ton corps] pour dire que telle part est à donner à un tel, telle autre est à donner à tel autre, alors que cela appartient déjà à ses ayants-droits ».**[131]

Celui qui dépense de ses biens en aumône à titre surérogatoire par amour d'Allah et dans le seul but de Lui plaire, tu le vois varier souvent ses dons gracieusement et généreusement, la joie qu'il éprouve d'avoir fait un don dépasse celle de celui qui a reçu ce don de lui, comme c'est le cas de notre Envoyé ﷺ.

Concernant sa manière de faire l'aumône à titre surérogatoire, Ibn Al-Qayyim a dit : « Quand un nécessiteux se présentait au Prophète ﷺ, il se privait en sa faveur, tantôt en lui donnant la seule nourriture qu'il possèdait, tantôt en lui donnant un vêtement dont il avait lui-même besoin. Il variait ses libéralités, tantôt un don, tantôt une aumône, tantôt un cadeau, parfois, il achetait quelque chose dont il payait le prix au vendeur et le lui laissait comme il l'avait fait avec Jâbir ؓ quand il avait acheté son chameau, parfois, il empruntait quelque chose à quelqu'un et lui rendait plus que ce qu'il n'avait pris, en nombre, en quantité et en qualité, parfois même, il achetait une marchandise dont il payait plus que le prix. Il acceptait les cadeaux et les rendait au centuple sous forme de dons ou de

---

(7/280). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique dans « *sahîh* At-Tirmidhî » (2/328) (n° 2110).

[131] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1419) -« *fath al-bârî* » (3/334)- et Muslim (n° 1032) (2/716).

toute œuvre de bienfaisance, en signe d'affection. Les aumônes qu'il faisait, son comportement et sa parole sont tous des aspects de sa bienfaisance. Il donnait généralement les biens qu'il possédait et il recommandait de faire des dons. Il appelait à la générosité que ce soit par ses actes ou ses paroles. A lui seul, le Prophète ﷺ inspirerait à l'avare l'envie de faire généreusement des dons. Quiconque l'a accompagné et a vu comment il se conduisait ne peut s'empêcher d'être conciliant et généreux ».[132]

A côté de cette diversification de dons matériels, il y en a une autre à laquelle le Prophète ﷺ donne une portée supérieure à l'aumône car elle englobe une dimension plus large que le simple fait de donner de l'argent, comme le montre le hadith suivant : Abû Dharr ﷺ rapporte qu'un groupe de gens [démunis] se plaignit au Prophète ﷺ en ces termes : « Envoyé d'Allah, les gens fortunés ont accaparé toutes les récompenses ; en effet, non seulement ils prient avec nous et observent le jeûne comme nous, mais en plus ils font l'aumône du surplus de leurs biens ». Le Prophète ﷺ leur dit : **« Allah ne vous a-t-il pas accordé de quoi faire l'aumône ? Chaque exaltation de la transcendance d'Allah *-tasbîha-* est une aumône, chaque célébration de la grandeur d'Allah *-takbîra-* est une aumône, chaque louange *-tahmîda-* est une aumône, chaque célébration de l'unicité *-tahlîla-* est une aumône, ordonner le convenable est une aumône, empêcher le blâmable est une aumône. Et l'accomplissement de l'acte sexuel [avec son épouse] est une aumône ».** Les assistants s'exclamèrent : « Envoyé d'Allah, l'un de nous obtiendrait-il une récompense pour avoir satisfait ses désirs sexuels ? » Il répondit : **« S'il les avait satisfaits de manière illicite ne lui aurait-on pas compté un péché ? De même, celui qui les satisfait de manière licite en obtient une récompense ».**[133]

---

[132] « *zâd al-ma`âd fî hadyi khayri-l-`ibâd* » de l'imâm Shams Ad-Dîn Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyya (2/22-23).
[133] Hadith rapporté par Muslim dans son *sahîh* (n° 1006) (2/697), Ahmad dans son *musnad* (5/167-168), Abû Dâwûd (n° 5243, n° 5244) (5/407), Ibn Hibbân dans son *sahîh* (n° 838).

Donc l'aumône ne se réduit pas au don d'argent, mais il existe une aumône non matérielle. Ibn Rajab Al-Hanbalî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « L'aumône non matérielle est de deux types :

- Il y a l'aumône dont le profit est général. Parfois elle est meilleure que l'aumône par la donation d'argent, comme l'ordre du convenable et l'interdiction du blâmable, car c'est une invitation à l'obéissance à Allah et au renoncement aux péchés, ce qui est plus utile que l'argent. Il en va de même pour l'enseignement de la science utile, l'apprentissage des règles de la psalmodie du Coran, l'enlèvement des objets qui gênent le passage des gens, l'invocation en faveur des musulmans et l'imploration du pardon pour eux, comme dans le hadith suivant dans lequel le Prophète ﷺ a dit : **« Sourire à ton frère musulman est une aumône, ordonner le convenable est une aumône, interdire le blâmable est une aumône, montrer le chemin à un homme qui se trouve perdu dans un endroit où il n'y a pas de panneaux indicateurs *-ardu-d-dalâl-* est une aumône, retirer de la voie publique les pierres, les épines, les os, [etc.], est une aumône, puiser l'eau avec ton seau et le verser dans le seau de ton frère musulman est une aumône ».**[134]

- Deuxième type d'aumône non matérielle :
Il s'agit de l'aumône dont le profit est individuel comme le *dhikr* dans ses différentes formes : le *takbîr*, le *tahmîd*, le *tahlîl*, l'*istighfâr*. De même tout pas effectué vers une mosquée est une aumône qui entre dans ce type -à souligner à l'occasion qu'il n'y a aucun hadith qui considère la prière, le jeûne, le pèlerinage...comme des aumônes-. Toutes ces œuvres valent mieux que les aumônes à caractère financier, car le Prophète ﷺ ne les a citées en récompense qu'en réponse à une question

---

[134] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 1957) (6/188). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique dans « *sahîh* At-Tirmidhî » (2/185) (n° 1594). Il est rapporté par Al-Bukhârî dans « *al-adab al-mufrad* » (n° 891). Il est également qualifié d'authentique par Ibn Hibbân (n° 474, n° 579).

précise, celle des pauvres qui lui ont demandé une qui soit à leur portée et aussi méritoire que les dons d'argent versés par les riches à titre surérogatoire ».[135]

4- Accomplir à titre surérogatoire le pèlerinage ou la *`umra*

Après avoir effectué le pèlerinage obligatoire, tout pèlerinage et toute *`umra* que le fidèle accomplit volontairement est une œuvre surérogatoire qui rapproche de l'amour d'Allah et de Sa satisfaction, purifie des péchés et protège de leurs répercussions. L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« La *`umra* est expiatoire des fautes commises entre la *`umra* précédente et la *`umra* en cours. Et le pèlerinage accompli dans les règles n'a d'autre récompense que le Paradis ».**[136]

La *`umra* est une œuvre méritoire à n'importe quelle saison de l'année et à n'importe quel jour, mais son mérite se multiplie le mois de Ramadan, en raison de la parole du Prophète ﷺ : **« La *`umra* accomplie au mois de Ramadan équivaut au pèlerinage ».**[137]

Il est établi dans les *sunan* d'Abû Dâwûd qu'une femme a demandé à son mari de poser à l'Envoyé d'Allah ﷺ la question suivante : « Qu'est-ce qui vaut un pèlerinage en ta compagnie ? » Le Prophète ﷺ dit à cet homme : **« Dis-lui de ma part : « Que la paix soit sur toi ainsi que la miséricorde d'Allah et Sa bénédiction ! » et annonce-lui que la *`umra* effectuée au mois de Ramadan équivaut à un pèlerinage accompli en ma compagnie ».**[138]

135 « *jâmi` al `ulûm wa-l-hikam* » d'Al-Hâfiz b. Rajab Al-Hanbalî, p. 59.
136 Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1773) -« *fath Al-bârî* » (3/698)-.
137 Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1783) -« *fath Al-bârî* » (3/705)-.
138 Hadith rapporté par Abû Dâwûd dans ses *sunan* (n° 1990) (2/504). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans le *sahîh* des *sunan* d'Abû Dâwûd (n° 1753) (1/374).

Ceci étant, le musulman doit mettre en équilibre les bénéfices qu'il tire de ses actes d'adoration. Il doit choisir parmi ces derniers ceux qui lui apportent le plus de bénéfices, car en adorant Allah il procède à une opération commerciale avec Lui. Il doit donc choisir parmi les œuvres surérogatoires celles qui sont en même temps les plus méritoires, les plus faciles à supporter et les plus bénéfiques pour le cœur.

Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Sache que celui à qui Allah a accordé de la sagacité connaît la raison pour laquelle le jeûne est prescrit, et donc le jeûne qu'il se donne la tâche d'observer [à titre surérogatoire] ne dépasse pas une certaine limite au-delà de laquelle il risque d'être incapable d'accomplir des œuvres plus méritoires encore. C'est en effet de cette manière que procédait Ibn Mas`ûd ﷺ, il ne jeûnait pas souvent et justifiait cela en disant : « Si je jeûne [beaucoup], je perdrai mes forces et je ferai moins de prières que d'habitude, or je préfère la prière au jeûne ». Parmi les pieux prédécesseurs, il y avait ceux, qui quand ils jeûnent, récitaient moins le Coran, aussi ils jeûnaient moins pour avoir la force de se consacrer plus longtemps à la récitation ».[139]

Au serviteur de varier les œuvres pies, car c'est ainsi qu'il goûtera la douceur de la foi. Al-Hasan Al-Basrî a dit: « Cherchez la douceur [de la foi] dans trois choses : la prière, le *dhikr* et la récitation du Coran. Si vous la trouviez, tant mieux, sinon sachez alors que la porte [d'accès vers Allah] est fermée devant vous ».[140]

139 « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 40.
140 « *madârij as-sâlikîn* » (2/424).

Le Troisième Moyen

Invoquer Allah en permanence, en toute situation, que ce soit par la langue, le cœur, l'acte ou l'état. La part de l'amour témoigné à Allah est proportionnelle à la part le l'invocation qui Lui est consacrée

Invoquer Allah en permanence, en toute situation, que ce soit par la langue, le cœur, l'acte ou l'état. La part de l'amour témoigné à Allah est proportionnelle à la part le l'invocation qui Lui est consacrée.

Certes l'invocation d'Allah le Très-Haut est l'emblème de ceux qui aiment Allah et qui sont aimés par Lui. l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Allah -Puissant et Majestueux- dit : « Je suis auprès de Mon serviteur tant qu'il se rappelle de Moi et que ses lèvres remuent en M'invoquant ».**[141]

Celui qui mentionne assidûment le nom d'Allah est mentionné auprès de Lui comme étant un serviteur loué, aimé et promis au pardon et à une grande rétribution. Le Très-Haut a dit : ﴾**Invoquez-Moi, Je Me souviendrai de vous**﴿[142] et Il a dit -exalté soit-Il- : ﴾**Les hommes et les femmes qui pratiquent assidûment le rappel [d'Allah], Allah leur prépare un pardon et une grande récompense**﴿.[143]

Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit à propos de celui qui pratique le *dhikr* : « La part de l'amour dont il jouit dépend de la fréquence du rappel [d'Allah] qu'il pratique ».

---

[141] Hadith rapporté par Ahmad (2/540), Ibn Mâja (n° 3792) (2/1246). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « *sahîh* Ibn Mâja » (n° 3792) (2/317).
[142] Coran, II, 152.
[143] Coran, XXXIII, 35.

Cette parole est juste car lorsqu'on passe en revue la globalité des textes de la Révélation, on arrive à cette conclusion. Ainsi constate-t-on les points suivants :

- Allah le Très-Haut n'ordonne pas dans Son Livre uniquement de L'invoquer, mais de le faire en abondance, comme dans Sa parole : ﴾**Ô vous qui avez la foi, invoquez fréquemment Allah et glorifiez-Le à l'aube et au crépuscule**﴿.[144]
- Il loue ceux qui L'invoquent quelle que soit la situation dans laquelle ils se trouvent et Il les qualifie de gens doués d'intelligence profonde ; Il a en effet dit : ﴾**En vérité, dans la création des cieux et de la terre et dans la succession des jours et des nuits, il y a des signes pour les gens doués d'intelligence profonde, ceux qui invoquent Allah, debouts, assis, ou étendus sur le côté**﴿.[145]
- Il subordonne leur réussite à la persévérance dans Son invocation, comme dans ce verset : ﴾**Invoquez Allah fréquemment afin d'obtenir le succès**﴿.[146]
- Il annonce qu'Il les récompense pour L'avoir invoqué en permanence en les mentionnant et en les protégeant dans ce monde ; Il a dit : ﴾**Invoquez-Moi, Je me souviendrai de vous, témoignez-Moi de la gratitude et ne Me reniez pas**﴿.[147]
- Il annonce qu'Il leur accorde comme récompense dans le monde de l'au-delà Son pardon et Son agrément : ﴾**Les hommes et les femmes qui pratiquent assidûment le rappel [d'Allah], Allah leur prépare un pardon et une grande récompense**﴿.[148]
- Le *dhikr* est l'âme des œuvres. La preuve en est que dans le Coran les meilleures œuvres pies ont été citées à côté du dhikr :

• La profession de foi « Il n'y a de dieu qu'Allah », souvent citée dans le Coran, est la meilleure invocation.

---

[144] Coran, XXXIII, 41.
[145] Coran, III, 190-191.
[146] Coran, LXII, 10.
[147] Coran, II, 152.
[148] Coran, XXXIII, 35.

• L'invocation d'Allah est liée à la prière, comme dans Sa parole : **﴾Accomplis la prière pour M'invoquer﴿**.[149]

- L'invocation dite *dhikr* est liée au pèlerinage : **﴾Lorsque vous avez terminé vos rites, invoquez Allah comme vous évoqueriez vos pères ou plus intensément encore﴿**.[150]

- L'invocation pour chasser l'agresseur : **﴾Ô vous qui croyez ! Lorsque vous êtes en face de l'agresseur, soyez fermes et invoquez sans cesse votre Seigneur, afin d'obtenir le succès﴿**.[151]

Il en va de même pour le jeûne, l'aumône et l'ordre du convenable. Leur récompense est proportionnelle au degré de concentration sur l'acte d'adoration qu'on accomplit et la ferveur avec laquelle on invoque Allah. C'est pourquoi le fait d'être distrait de l'invocation/rappel *-dhikr-* est l'un des signes de la privation de la réussite ; le Très-Haut a dit : **﴾Ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah, si bien qu'Allah leur a fait oublier leur propre personne﴿**[152] et Il a dit : **﴾et ne sois point parmi ceux qui sont inattentifs﴿**.[153]

Le vrai perdant est celui qui se souciait tellement de sa vie d'ici-bas qu'il a oublié sa vie de l'au-delà au point de se laisser distraire de l'invocation/rappel d'Allah. Le Très-Haut a dit : **﴾Ô croyants ! Ne vous laissez pas distraire par vos richesses et vos enfants de l'invocation/rappel *-dhikr-* d'Allah ! Ceux qui agissent ainsi seront les véritables perdants﴿**.[154]

Quant au véritable gagnant, c'est celui à qui Allah a inspiré de L'invoquer, c'est cela le plus grand gain ; le Très-Haut a dit : **﴾Et le *dhikr* d'Allah est encore plus grand. Quoi qu'il en soit Allah connaît parfaitement ce que vous faites﴿**.[155]

[149] Coran, XX, 14.
[150] Coran, II, 200.
[151] Coran, VIII, 45.
[152] Coran, LIX, 19.
[153] Coran, VII, 205.
[154] Coran, LXIII, 9.
[155] Coran, XXIX, 45.

Que signifie donc **﴾Et le *dhikr* d'Allah est encore plus grand﴿** ?
Les exégètes ont donné différentes réponses :

- **La première** :
L'invocation d'Allah est plus importante que n'importe quel acte d'adoration, elle est le meilleur acte d'obéissance, car ce qui est visé par tout acte d'obéissance, c'est effectivement le fait d'invoquer Allah et de se souvenir incessamment de lui *-iqâmatu dhikrih-*. Le *dhikr* est donc le secret des actes d'obéissance.

- **La deuxième** :
Cela signifie que si vous mentionnez Allah, Il vous mentionnera, or le *dhikr* d'Allah est encore plus grand, car Il mentionne Son serviteur plus que celui-ci ne Le mentionne. Donc selon la deuxième explication, le sujet est Allah et le serviteur est l'objet alors que selon la première explication, c'est l'inverse.

- **La troisième** :
Cela signifie que l'invocation d'Allah est trop majeure, trop élevée pour que la turpitude et le blâmable lui tiennent tête pendant longtemps. Lorsque le serviteur invoque parfaitement Allah, cette invocation dissipe toute faute et tout péché.

- **La quatrième** :
Dans la prière il y a deux vertus sublimes : elle préserve de la turpitude et du blâmable et elle comporte l'invocation d'Allah, précisant que la deuxième vertu est plus éminente que la première.[156] Notons qu'il n'y a là aucune contradiction mais plutôt diverses explications qui s'adressent à celui qui cherche à être parmi les premiers à accéder à l'amour d'Allah et à Son

[156] **Note du traducteur :** Pour comprendre les deux dernières explications, il faut revenir au début du verset ; Allah a dit : **﴾Récite ce qui t'est révélé du Livre. Accomplis la prière, car la prière préserve des turpitudes et des actes blâmables. Et le *dhikr* d'Allah est encore plus grand. Quoi qu'il en soit Allah connaît parfaitement ce que vous faites﴿** [XXIX, 45].

agrément et qui cherche à s'approvisionner pour la vie de l'au-delà. L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Les esseulés vous ont devancés.** – Et qui sont-ils, ô Envoyé d'Allah ? demandèrent les Compagnons. – **Ceux et celles qui invoquent beaucoup Allah ».**[157]

Il est établi dans le sa<u>h</u>î<u>h</u> d'Al-Bukhârî qu'Abû Hurayra ﷺ rapporte que les pauvres parmi les exilés de la Mecque vinrent dire au Prophète ﷺ : « Envoyé d'Allah, les gens fortunés ont monopolisé les plus hauts degrés et le bonheur éternel ». Il leur demanda : **« De quelle manière ? »** Ils lui dirent : « Ils prient comme nous, jeûnent comme nous, de plus ils font l'aumône alors que nous ne pouvons pas le faire et ils affranchissent des esclaves et nous ne pouvons pas en affranchir » Il leur dit : **« Voulez-vous que je vous enseigne quelque chose qui vous permet de rattraper ceux qui vous ont devancés et de distancer ceux qui sont derrière vous, si bien qu'il n'y aura personne meilleur que vous, si ce n'est quelqu'un qui fait ce que vous faites ?** – Oh qu'oui, répondirent-ils ! – **Glorifiez Allah, exaltez Sa grandeur et louez-Le trente-trois fois après chaque prière »** Abû <u>S</u>âli<u>h</u> -le rapporteur qui a tenu ce <u>h</u>adith d'Abû Hurayra ﷺ a dit : Les pauvres parmi les exilés de la Mecque revinrent dire au Prophète ﷺ « Nos frères parmi les gens fortunés ont entendu ce que tu nous as dit et ils ont fait comme nous » Le Prophète ﷺ dit alors : **« Telle est la grâce de Dieu ; Il en gratifie qui Il veut ».**[158]

Ainsi, l'invocation/rappel d'Allah -après avoir donné réalité à la doctrine de l'unicité et accompli les obligations- est le viatique du serviteur et son compte épargne auprès d'Allah. Elle est son capital et la parure de ses œuvres. Elle lui facilite l'accès au Paradis et le qualifie pour être élevé à ses plus hauts degrés. C'est pourquoi la chose que le croyant regrettera le plus le Jour dernier, c'est d'avoir négligé l'invocation d'Allah, car

---

[157] <u>H</u>adith rapporté Muslim (n° 2676) (4/2062) et A<u>h</u>mad (2/323).
[158] <u>H</u>adith rapporté par Al-Bukhârî (n° 843) -« *fat<u>h</u> al-bârî* » (2/378)- et Muslim (n° 595) (1/416).

l'amour d'Allah et, de ce fait, le rapprochement dont il bénéficie de Sa part diminuent avec la diminution des invocations qu'il Lui consacre dans ses actes d'adoration, ses états et des les assemblées auxquelles il participe ; l'Envoyé d'Allah ﷺ a en effet dit : **« Tout groupe de gens qui tient une assemblée sans y mentionner le Nom d'Allah et sans y prier sur le Prophète ﷺ, cette assemblée sera pour eux une cause de remords le Jour de la résurrection même s'ils comptent parmi ceux qui entreront au Paradis par la grâce d'Allah »**[159] Il a également dit : **« Tout groupe de gens qui quitte une assemblée sans y avoir mentionné le Nom d'Allah, laisse derrière lui ce qui est comparable à une charogne d'âne et cette assemblée sera pour eux une cause de regrets ».**[160]

Le seul remède à cette négligence et cette inattention consiste à contraindre son âme et sa langue à pratiquer le *dhikr* d'Allah de manière fréquente et en toutes situations jusqu'à l'y habituer et que cela devienne avec le temps un réflexe spontané. C'est ce que l'Envoyé d'Allah a recommandé à l'homme qui lui a demandé : « Envoyé d'Allah, les préceptes de l'Islam sont trop nombreux pour nous, indique-nous une voie de synthèse sur laquelle nous pouvons nous accrocher » Il lui a répondu : **« Que ta langue demeure « humide » par l'invocation d'Allah ! ».**[161]

---

[159] <u>H</u>adith rapporté par A<u>h</u>mad dans son *musnad* (2/463). Dans son ouvrage de vérification des hadith-s de ce *musnad*, le shaykh A<u>h</u>mad Shâkir qualifie ce <u>h</u>adith d'authentique (n° 9966) (19/90). Il est également rapporté par Al-<u>H</u>âkim (1/492) et Ibn <u>H</u>ibbân (n° 853).
[160] <u>H</u>adith rapporté par Abû Dâwûd dans ses *sunan* (n° 4855) (5/181). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans le <u>*sahîh*</u> des *sunan* d'Abû Dâwûd (n° 4046). Il est également rapporté par Al-<u>H</u>âkim dans « *al-mustadrak* » (1/492).
[161] Hadith rapporté par A<u>h</u>mad (4/118-190), At-Tirmidhî (n° 3372) (9/94), Ibn Mâja (n° 3793) (2/1246). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « <u>*sahîh*</u> Ibn Mâja » (n° 3060) (2/317). Il est rapporté par Ibn <u>H</u>ibbân dans son <u>*sahîh*</u> (n° 814), Al-<u>H</u>âkim dans « *al-mustadrak* » qui l'a qualifié d'authentique, confirmation faite par Adh-Dhahabî (1/495).

Les Compagnons de l'Envoyé d'Allah ﷺ avaient certes retenu cette recommandation et pénétré son sens précieux, au point que lorsqu'on a dit à Abu-d-Dardâ' ؓ qu'un homme avait affranchi cent esclaves, il a dit : « Qu'un seul homme dépense de ses biens de quoi affranchir cent esclaves, c'est vraiment une grande performance, mais mieux que cela encore c'est d'avoir un cœur imprégné de foi jour comme nuit et une langue qui demeure « humide » de par l'invocation d'Allah ».[162] Il disait souvent : « Ceux dont la langue demeure « humide » par l'invocation d'Allah entreront au Paradis sans peine (littéralement : en riant) ».[163]

La parole d'Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- : « Invoquer Allah en permanence, en toute situation, que ce soit par la langue, le cœur, l'acte ou l'état » est une parole qui prête à réflexion. En effet, la langue est l'organe de l'invocation, le cœur est sa source, les actes et les états sont des signes qui prouvent que le cœur s'entend avec la langue. Le cœur est le siège de la volonté, la langue est le traducteur des choses voulues et l'invocation d'Allah est l'adoration qui se rattache à ces deux organes. Cela parce qu'« à chaque organe est assignée une adoration provisoire. Le *dhikr* est l'adoration du cœur et de la langue, sauf que celle-ci n'est pas provisoire ; les serviteurs sont tenus d'invoquer leur « Adoré » et leur Bien-Aimé en toute situation, debouts, assis ou étendus sur le côté. Comme le Paradis est fait de vastes plaines et que le *dhikr* constitue ses plantes, les cœurs sont des ruines et le *dhikr* constitue leur construction et leur assise. Il ôte la « rouille » des cœurs et les polit.[164] Il est leur remède quand le mal les envahit.[165]

[162] Tradition rapportée par Ahmad dans son ouvrage « L'ascèse -*az-zuhd*- » p. 136, et Abû Na'îm dans « *al hilya* » (1/219).
[163] *ibid.*
[164] **Note du traducteur :** Dans la traduction de cette phrase, je me suis inspiré de ce dont s'est inspiré Ibn Al-Qayyim dans le choix des mots, à savoir le Coran et la Sunna, notamment le hadith suivant : Le Prophète ﷺ a dit : **« Lorsque le croyant commet un péché, son cœur se tache d'un point noir ; s'il se repent, revient totalement sur sa faute et demande pardon, son cœur est à nouveau poli, mais s'il persiste [dans sa faute] le point grandit jusqu'à recouvrir le cœur tout entier. Et c'est cela la « rouille » -*ar-rân*- dont Allah a dit : ﴾En fait, leur cœur a été « rouillé » par ce qu'ils ont accumulé [comme fautes]﴿** [Coran, LXXXIII, 14] » [hadith rapporté par At-Tirmidhî, An-Nasâ'î, Ibn Mâja et Ibn Hibbân. Le shaykh Al-Albânî qualifie son autorité d'assez bonne -*hasan*-].

Plus celui qui adresse des invocations le fait avec ferveur, plus l'amour qu'il témoigne à Celui qui est invoqué et le désir de Le rencontrer s'intensifient. Si en plus le cœur et la langue s'harmonisent dans l'invocation, alors le serviteur oublie, en dehors de son invocation d'Allah, toute chose et ainsi, Allah préserve en sa faveur toute chose et le suffit au point de se passer de toute chose ».[166]

Le *dhikr* est de différentes sortes, dans les « jardins » dans lesquelles se promènent les assidus à la pratique du *dhikr*, ceux qui profitent de ses oasis, respirent par elles le parfum suave du Paradis et dont les âmes jouissent du bonheur qu'elles procurent.

Parmi les différentes sortes du *dhikr* on distingue :

1- La récitation du Coran. Il est le meilleur *dhikr*. Nous en avons déjà parlé sous le titre précédent

2- Le *tasbîh*, le *tahmîd*, le *tahlîl*, le *takbîr* et l'*istighfâr*

- Le *tasbîh* est un nom verbal qui dérive du nom « *sabh* » qui signifie dans le vocabulaire arabe le passage rapide. On dit *sabaha* (verbe au passé), *yasbahu* (verbe au présent), *sibâhatan* (nom). La *sibâha* (le fait de nager ou de voguer) se fait dans l'eau ou dans l'air comme dans Sa parole : ﴾**Il ne sied pas au**

[165] **Note du traducteur :** Le mal ici n'est pas matériel : la jalousie blâmable, l'envie, la haine sont toutes des maladies qui affectent le cœur.
[166] « *madârij as-sâlikîn* » (2/423-424).

soleil de rattraper la lune, ni à la nuit de devancer le jour, chacun nage -*yasbahûn*- sur son orbite》.[167]

On entend par le *tasbîh* en matière d'adoration le fait d'exempter Allah -*tanzîhu-l-Lah*- [de tout ce dont Il ne saurait être qualifié]. Si on veut se référer en ce sens à l'origine de ce nom, on dit que c'est le fait d'avancer rapidement vers l'adoration d'Allah -Puissant et Majestueux-.[168] C'est comme si celui qui invoque Allah au moyen du *tasbîh*, en répétant inlassablement « *subhâna-l-lâh* », s'engageait rapidement dans l'adoration d'Allah tel un bon nageur.

Le *tasbîh* peut également dériver du verbe *sabaha* dans le sens de s'éloigner et de s'élever. On entend par-là l'éloignement au creux du mérite et de la hiérarchie, au sens d'élévation morale. En déclarant « *subhâna-l-lâh* », on affirme qu'il est trop transcendant pour qu'une imperfection Lui soit attribuée et on exempte Sa majesté de toute imperfection.[169]

Le *tasbîh* peut être une parole, un acte, ou les deux en même temps. C'est pourquoi la prière est appelée *tasbîh* comme dans la parole du Très-Haut suivante : **《S'il n'avait été du nombre de ceux qui exaltent la transcendance [d'Allah] -*musabbihîn*-, il serait resté dans le ventre de la baleine jusqu'au Jour de la résurrection》.**[170] Ibn Jarîr At-Tabarî a dit : « *al-musabbihûn* » signifie ceux qui prient devant Allah.[171]
- Le *tahmîd* vient du *hamd* qui est le fait de louer [quelqu'un] pour ses bienfaits. Sa portée est plus restreinte que celle du

---

[167] Coran, XXXVI, 40.
[168] Voir « *al-mufradât fî gharîb al-qur'ân* » d'Abu-l-Qâsim Al-Husayn b. Ahmad connu sous le nom d'Ar-Râghib Al-Asfahânî, p. 221. Dâr Al-Ma`rifa à Beyrouth.
[169] Voir l'ouvrage d'exégèse « *at-tahrîr wa-t-tanwîr* » du shaykh Mohammad At-Tâhar b. `Âshûr (2/405). Ed. Ad-Dâr At-Tûnusiyya.
[170] Coran, XXXVII, 144.
[171] « *jâmi` al-bayân `an ta'wîl al-qur'ân* » de l'mâm Abû Ja`far Mohammad b. Jarîr At-Tabarî (23/99). Ed. Maktabat Al-Halabî au Caire.

madh (l'éloge) et plus générale que celle du *shukr* (reconnaissance, gratitude ou remerciement). On fait le *madh* à quelqu'un pour ses qualités innées ou acquises, comme par exemple sa beauté physique ou morale. Quant au *hamd*, on l'adresse à quelqu'un pour des qualités qui émanent de sa volonté et de son libre choix (comme la générosité et la bienfaisance). Le *shukr* n'est témoigné qu'en échange d'une faveur ou d'un service.[172]

Très souvent, le *tasbîh* est associé au *hamd* dans le Coran et la Sunna. Cela parce que le *tasbîh* -et Allah est le plus savant- consiste en la négation des imperfections alors que le *tahmîd* consiste en l'affirmation des bonnes vertus. Nous pouvons constater ce qui appuie cela dans la parole d'Allah dans laquelle Il relate ce que les Anges ont dit : **《Vas-tu y placer quelqu'un qui y sèmera la corruption et fera couler le sang alors que nous, nous célébrons par la louange Ta transcendance et nous Te sanctifions》.**[173] Ils ont dit qu'ils emplissaient l'univers de l'exaltation de Sa transcendance liée à Sa louange -*hamd*- avec une conviction ferme.
- Le *tahlîl* c'est le fait de dire : « *lâ ilâha illa-l-lâh* (Il n'est de dieu si ce n'est qu'Allah) ». On l'appelle aussi l'*ihlâl* » et le *tahallûl*.[174]

Cette parole d'unicité est la meilleure parole qu'une créature puisse prononcer, comme a dit le Prophète ﷺ : **« La meilleure parole que j'ai dite ainsi que les prophètes qui m'ont précédé est : « Il n'est de dieu si ce n'est Allah, unique sans associé, à Lui la royauté, à Lui vont les louanges, Il est Omnipotent » ».**[175]

---

[172] Voir « *al-mufradât fî gharîb al-qur'ân* » d'Ar-Râghib Al-Asfahânî, p. 181. Dâr Al-Ma`rifa à Beyrouth.
[173] Coran, II, 30.
[174] Voir « *al-mufradât fî gharîb al-qur'ân* » d'Ar-Râghib Al-Asfahânî, p. 544. Dâr Al-Ma`rifa à Beyrouth.
[175] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 5379) (10/219) et Mâlik dans « *al-muwatta'* » (n° 500, n° 955). Dans son ouvrage « *silsilatu-l-ahâdîthi-s-sahîha* » (n° 1503) (4/807), Al-Albânî a dit : « c'est un

- Le *takbîr* est le fait de dire : « *allâhu akbar* (Allah est le plus Grand) ». Dans cette formule, il y a l'affirmation en Allah de la grandeur absolue. Parmi Ses noms : « *al-kabîr* » et « *al-mutakabbir* »,

Ce qui en ressort c'est que celui qui invoque Allah avec ferveur, Allah l'aimera intensément parce qu'il ne L'a invoqué de cette manière que parce qu'Il l'aime, or l'amour d'Allah est plus grand encore, comme on peut le déduire de Sa parole : ﴿**Et la mention par Allah [de Son serviteur] est encore plus grande**[176]**. Quoi qu'il en soit Allah connaît parfaitement ce que vous faites**﴾.[177]

Nul doute, tout ce qui rend le serviteur aimé par le Seigneur le rend aimé par les habitants du royaume céleste. En effet, les Anges aiment celui qu'Allah aime ; le Prophète ﷺ a dit : « **Quand Allah le Très-Haut aime quelqu'un, Il appelle l'Ange Jibrîl et lui dit : « J'aime untel, aime-le donc » Jibrîl l'aime alors et appelle les habitants du ciel : « Allah aime untel. Aimez-le donc vous aussi » Il devient ainsi aimé des habitants du ciel et on le rend sympathique sur terre** ».[178]

Les Anges aiment tellement ceux qui pratiquent fréquemment le *dhikr* qu'ils parcourent de grandes distances à la recherche de leurs assemblées pour les couvrir de leurs ailes. L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « **Pas un groupe ne s'assoit pour invoquer Allah -Puissant et Majestueux- sans que les Anges ne les entourent, que la miséricorde ne les couvre, que la sérénité ne descende sur eux, et qu'Allah ne les mentionne à ceux qui se trouvent auprès de Lui** ».[179]

---

hadith dont l'autorité est établie en raison des nombreux hadith-s qui appuient son authenticité -*shawâhid*- ».

[176] **Note du traducteur :** J'ai choisi la traduction où c'est Allah le sujet et le serviteur l'objet, car c'est ce sens que vise l'auteur.

[177] Coran, XXIX, 45.

[178] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 3209) -« *fath al-bârî* » (6/350)-

[179] Hadith rapporté par Muslim (n° 2700) (4/2074)

Telle est donc la mission de ces Anges nobles et tel est leur désir. Leur but est la participation aux assemblées où Allah est invoqué. Vraiment, celui qui croit avec certitude aux hadith-s qui parlent de cette réalité, sa foi se renforce. L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « Dieu a des Anges itinérants de très grand mérite, qui ont pour mission de scruter les réunions où on pratique le *dhikr*. Dès qu'ils trouvent une réunion où on pratique le *dhikr*, ils s'assoient avec eux. Ils se couvrent les uns les autres de leurs ailes jusqu'à remplir l'espace entre eux et le ciel le plus bas. Une fois que la réunion se disperse, ces Anges remontent au ciel. Allah -Puissant et Majestueux-, dont rien n'échappe à sa connaissance, leur dit :

- **D'où venez-vous ?**
- Nous venons de quitter des serviteurs à Toi sur terre : ils étaient entrain d'exalter Ta transcendance, Te magnifier, proclamer Ton unicité, Te louer et T'adresser des demandes.
- **Que Me demandent-ils ?**
- Ils demandent Ton Paradis.
- **Ont-ils vu Mon Paradis ?**
- Non, Seigneur !
- **Que serait-ce donc s'ils avaient vu Mon Paradis ?**
- Ils Te demandent sauvegarde.
- **Contre quoi ils Me demandent sauvegarde ?**
- Ils Te le demandent contre Ton Feu, ô notre Seigneur.
- **Ont-ils jamais vu Mon Feu ?**
- Non.
- **Que serait-ce s'ils avaient vu Mon Feu ?**
- Et ils Te demandent de les absoudre.
- **Je les ai effectivement absous, Je leur ai donné ce qu'ils demandent, Je leur ai accordé Ma sauvegarde contre quoi ils cherchent refuge.**
- Seigneur, il y a parmi eux untel : un enclin au péché, il était simplement de passage et il s'est assis avec eux.

Je l'ai, lui aussi, absous. C'est le groupe par excellence, leur assistant ne saurait être privé de Mon absolution.[180]

---

[180] Hadith rapporté par Muslim (n° 2689) (4/2069).

3- Prier sur le Prophète ﷺ

La prière sur le Prophète ﷺ est souvent associée au *dhikr* -cela relève de la noblesse qu'Allah a accordé à Son Envoyé- comme dans Sa parole -exalté soit-Il- : **﴾N'avons-Nous pas exalté ton *dhikr*﴿**.[181] Mujâhid a dit : « [C'est comme si Allah lui disait] : Chaque fois qu'on Me mentionne, tu seras mentionné avec Moi. [La profession de foi en est la preuve] : « Je témoigne qu'il n'y a de dieu si ce n'est Allah et je témoigne que Muhammad est l'Envoyé d'Allah » ».[182]

Cette prière [sur le Prophète ﷺ] fait partie des invocations -*adhkâr*- qui traduisent l'amour qu'a le musulman pour son Prophète et sa prédisposition à lui obéir et à le suivre.
Non seulement les habitants de la terre prient sur le Prophète ﷺ et le saluent, mais également les habitants du ciel. Le Très-Haut a dit : **﴾Allah et Ses Anges prient sur le Prophète. Vous qui avez la foi, priez aussi sur lui et saluez-le d'un salut plénier﴿**.[183]

C'est une réalité sublime que dévoile ce noble verset. Si Allah n'avait pas fait descendre une Révélation à ce propos, personne n'aurait imaginé qu'un être humain sur terre pourrait jouir d'un tel rang dans le royaume céleste. Allah Lui-même et Ses Anges prient sur ce noble Envoyé ! Quel honneur et quelle estime !
C'est pourquoi, quand le musulman formule comme *dhikr* la prière sur le Prophète ﷺ, il doit imprégner son âme du sens sublime de ce verset. Ibn Kathîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Par ce verset, Allah informe Ses serviteurs de la place de mérite qu'occupe Son serviteur et Envoyé auprès de Lui dans le royaume suprême en leur annonçant qu'Il le loue au milieu de Ses Anges rapprochés et que les Anges prient sur lui ».[184]

[181] Coran, XCIV, 4.
[182] Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (8/452).
[183] Coran, XXXIII, 56.
[184] Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (3/507).

La prière d'Allah sur Son Prophète signifie qu'Il le loue auprès de Ses Anges et lui fait miséricorde. Quant à la prière des Anges sur lui, c'est leur imploration de la bénédiction et du pardon pour lui.[185]

Si c'est celui-là le degré de mérite qu'a notre Prophète ﷺ dans le royaume céleste, alors certes Allah le Très-Haut aime qu'on lui témoigne dans le monde terrestre une estime et une considération dignes de lui. Ibn Kathîr a dit : « Allah a ordonné aux habitants du monde terrestre de prier sur lui (ﷺ) et de le saluer afin qu'il soit loué par les habitants des deux mondes en même temps, le monde céleste et le monde terrestre ».[186]

Habituer la langue à multiplier les prières dur le Prophète Muhammad ﷺ sensibilise le musulman à le respecter, à l'estimer et à le magnifier, ce qui est susceptible de le pousser à traduire cette estime et ce respect en des actes qui montrent qu'il le suit et le prend comme exemple, et c'est là un des signes sincères de l'amour de l'Envoyé ﷺ ; Allah -exalté soit-Il- a dit : **﴾Dis : « Si vous aimez Allah, alors suivez-moi ! Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Tout-Pardonnant et Très-Miséricordieux »﴿**.[187]

La prière sur le Prophète ﷺ est recommandée de manière absolue. C'est une action pour laquelle le croyant est généreusement récompensé, comme le prouve ce hadith : L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Celui qui fait sur moi une prière, Allah fera dix prières sur lui, il sera déchargé de dix mauvaises actions et élevé de dix degrés ».**[188]

Plus le musulman multiplie cette prière, plus il se rapproche davantage d'Allah et de Son Envoyé, comme l'affirme le hadith suivant : Le Prophète ﷺ a dit : **« Celui qui sera le plus**

[185] Voir « *fath al-bârî* » (8/392).
[186] Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (3/507).
[187] Coran, III, 31.
[188] Hadith rapporté par Muslim (1/306), Abû Dâwûd (n° 1530), At-Tirmidhî (n° 485) (2/122) et An-Nasâ'î (3/50).

en droit de se réclamer de moi le Jour de la résurrection est celui qui aura fait le plus de prières sur moi ».[189]

La prière sur le Prophète ﷺ est donc un acte d'adoration qui rapproche d'Allah. C'est pourquoi ceux qui la négligent, ainsi que les autres sortes de *dhikr*, le regretteront quand les œuvres seront présentées à Allah le Jour du jugement ; le Prophète ﷺ a dit : **« Tout groupe de gens qui tient une assemblée sans y mentionner le Nom d'Allah et sans y prier sur le Prophète ﷺ, cette assemblée sera pour eux une cause de remords ».**[190]

Il est préférable de multiplier les prières sur le Prophète ﷺ le jour du vendredi et sa veille. D'après Aws b. Aws Al-Qarnî ✻, l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Une de vos meilleures journées est le vendredi : c'est le vendredi qu'Allah créa Adam, c'est le vendredi qu'Il prit son âme, c'est le vendredi que l'on soufflera dans la trompe et c'est le vendredi qu'aura lieu le Foudroiement -as-sa`q-. En ce jour, multipliez les prières sur moi, car vos prières me seront présentées ».** On lui demanda : « Envoyé d'Allah, comment nos prières te seront présentées alors que tu ne seras plus que poussière ? » Et le Prophète ﷺ de répondre : **« Allah a interdit à la terre [d'altérer] les corps des prophètes ».**[191]

[189] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 484) (2/122) qui le qualifie d'authentique, du degré canonique de *hasan sahîh*.
[190] Hadith rapporté par Ahmad dans son *musnad* (2/463). Dans son ouvrage de vérification des hadith-s de ce *musnad*, le shaykh Ahmad Shâkir qualifie ce hadith d'authentique (n° 9966) (19/90). Il est également rapporté par Al-Hâkim (1/492) et Ibn Hibbân (n° 853).
[191] Hadith rapporté par An-Nasâ'î (n° 1374). L'imâm An-Nawawî l'a qualifié d'authentique dans son ouvrage « *al-adhkâr* » p. 203, œuvre vérifiée par `Alî Ash-Shawarbajî et Hâshim An-Nûrî. Il est également rapporté par Ibn Mâja (n° 1085) (1/345), Abû Dâwûd (n° 1047) (1/635). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans le *sahîh* des *sunan* d'Abû Dâwûd (n° 925) (1/196).

4- Les invocations qui suivent un programme établi par la religion

Ce sont des invocations bien déterminées réparties à des moments précis de la journée et de la nuit. Ceux qui les pratiquent assidûment sont les premiers à entrer sous la parole du Très-Haut : **﴿Les hommes et les femmes qui pratiquent assidûment le rappel [d'Allah], Allah leur prépare un pardon et une grande récompense﴾**.[192]

Ibn `Abbâs ✻ a dit : « Cela veut dire qu'ils invoquent Allah à la fin de chaque prière, le matin, le soir, quand ils se mettent au lit, quand ils se réveillent du sommeil, quand ils sortent de leur maison et quand ils y entrent ».[193]

Mujâhid a dit : « Ne peut être compté parmi ceux et celles qui invoquent fréquemment Allah le Très-Haut que celui qui L'invoque debout, assis et sur le côté ».

L'imâm `Amr b. As-Salâh -qu'Allah lui fasse miséricorde- fut interrogé sur la quantité des invocation que le serviteur doit faire pour qu'il soit compté parmi les hommes et les femmes qui pratiquent assidûment le *dhikr*. Il a répondu : « Si le serviteur répète les formules du *dhikr* citées dans les hadith-s authentiques et respecte les moments et les situations dans lesquelles elles doivent être dites : au lever du jour, au crépuscule, dans des moments et des situations précises de la nuit et de la journée -ces invocations sont citées dans l'ouvrage « *`amalu-l-yawmi wa-l-layla* »-, il sera compté parmi les grands « invocateurs » d'Allah ».[194]

Il n'y a pas lieu ici de citer toutes les invocations canoniques qui doivent être récitées dans la journée et dans la nuit, mais il

[192] Coran, XXXIII, 35.
[193] « *al-adhkâr* » de l'imâm An-Nawawî p. 35, œuvre vérifiée par `Alî Ash-Shawarbajî et Hâshim An-Nûrî. Ed. Mu'assasat Ar-Risâla.
[194] « *fatâwâ wa masâ'il* » d'Ibn As-Salâh. Oeuvre vérifiée par le docteur `Abd Al-Mu`tî Amîn Al-Qal`ajî (1/150). Dâr Al-Ma`rifa à Beyrouth.

y a des livres qui ont été rédigés spécialement pour cela, en voici quelques-uns :

- « *hilyatu-l-abrâr wa shi`âru-l-ahrâr* » de l'imâm An-Nawawî.
- « *`amalu-l-yawmi wa-l-layla* » d'Ibn As-Sunnî.
- « *al-kalimu-t-tayyib* » d'Ibn Taymiyya.
- « *al wâbilu-s-sayyib mina-l- kalimi-t-tayyib* » d'Ibn Al-Qayyim.
- « *tuhfatu-dh-dhâkirîn* » d'Ash-Shawkânî.
- « *at-tidhkâru fi afdali-l-adhkâr* » d'Al-Qurtubî.
- « *an-nasîha fi-l-adhkâri wa-l-ad`iyyati-s-sahîha* » de Muhammad Ahmad Ismâ`îl.

Au musulman d'être attentif et de n'acheter que les versions révisées afin de s'assurer de l'authenticité des hadith-s et d'être ainsi sur la bonne voie dans ses adorations et ses invocations.

Le Quatrième Moyen

Préférer ce qu'Il aime à ce que tu aimes quand tu es attaqué par les passions, et gravir les marches qui mènent vers ce qu'Il aime même si la montée est pénible

Préférer ce qu'Il aime à ce que tu aimes quand tu es attaqué par les passions, et gravir les marches qui mènent vers ce qu'Il aime même si la montée est pénible.

Cette expression édifiante d'Ibn Al-Qayyim ne peut être expliquée que par lui-même. Dans son ouvrage « *madârij as-sâlikîn* » et plus précisément quand il a parlé du deuxième degré de la station [spirituelle] « la préférence à soi *-al-îthâr-* », il a défini ce degré comme suit : c'est le fait de préférer ce qui rend Allah satisfait à ce qui rend les autres satisfaits, même s'il faut affronter pour cela des épreuves pénibles et supporter de lourdes responsabilités et même si on manque de moyens financiers et de force physique-, il a dit : « Préférer l'agrément d'Allah à celui de quelqu'un d'autre consiste à vouloir et à faire tout ce qui Le rend satisfait même si cela courrouce les créatures. Ce degré est atteint par les Prophètes : à un rang élevé se trouvent les Envoyés, au-dessus d'eux, ceux qui sont doués d'une ferme résolution *-ulu-l-`azm-*, et à leur tête notre Prophète Mohammad ﷺ. En effet, l'Envoyé d'Allah ﷺ a défié le monde entier. Il s'est consacré à l'appel à Allah.

Il a supporté l'hostilité du proche et du lointain pour la cause d'Allah. Il a préféré l'agrément d'Allah à l'agrément de la créature à tous les points de vue, sans craindre pour cette cause le blâme d'aucun jeteur de blâme. Son seul objectif pour lequel il déployait toute son énergie, c'était de mettre en avant ce qui plait à Allah, de transmettre Son Message, d'élever Ses paroles et que Son argument ait été universalisé [de telle manière que

personne ne puisse faire valoir un quelconque argument pour excuser son impiété et son égarement] et qu'ait été accompli Son bienfait à l'égard des croyants, ainsi il a transmis le Message, a fait honneur à la confiance placée en lui, a porté bon conseil à la communauté, a mené sa mission pour la cause d'Allah comme il se doit et L'a adoré jusqu'à sa mort, si bien que personne n'a jamais atteint le degré du sacrifice et de l'altruisme qu'il a atteint (ﷺ) ».[195]

Il ressort de ces paroles d'Ibn Al-Qayyim que les effets de la préférence de ce qu'Allah aime à ce que les créatures aiment, se manifestent par trois actes par lesquels le serviteur gravit les marches [de la vertu] pour accéder à l'amour d'Allah malgré la difficulté de la montée, à savoir la domination des passions de l'âme, le refus de suivre les passions des gens et la lutte contre satan et ses alliés.

1- La domination des passions de l'âme

Ne peut gravir les échelons qui mènent vers ce qu'Allah aime que celui qui s'est initié à dominer [en lui] les passions interdites. On entend par passion interdite l'inclination vers tout ce qui est faux et illicite. C'est à cette définition qu'on renvoie le terme passion *-hawâ-* quand on l'emploie de manière absolue. La passion *-al-hawâ-* a été ainsi nommée parce qu'elle précipite *-tahwî-* celui qui la suit dans toutes sortes de voies d'égarement en ce monde et dans l'abîme de l'Enfer *-al-hâwiya-* le Jour dernier.[196]

Dans son explication du poème « *manzûmatu-l-'âdâb* », le shaykh Mohammad As-Safârayînî a dit : « Nul doute que dans le refus de l'âme à suivre sa passion réside sa puissance, sa force et son immunité contre satan et ses soldats, et sa fierté. En astreignant son âme à se conformer [à la voie du Prophète

[195] « Les degrés des itinérants » d'Ibn Al-Qayyim. (2/299-300).
[196] Voir « *al-mufradât fî gharîb al-qur'ân* » d'Ar-Râghib Al-Asfahânî, p. 548. Dâr Al-Ma`rifa à Beyrouth.

ﷺ], en la contraignant à bien se laisser guider et en l'obligeant à se prémunir, elle devient puissante, immunisée [contre les tentations], forte et élevée. C'est ainsi qu'elle deviendra si elle se conforme à la bonne voie et évite l'innovation [dans la religion] ».[197]

Certes il n'y a pas de mal à ce que l'homme désire une chose licite tant que cela ne le distrait pas de ses obligations religieuses, mais, comme a dit Ibn Al-Qayyim, puisque dans la majorité des cas, celui qui obéit à sa passion, sa concupiscence et sa colère, ne s'arrête pas à la limite de l'utile, elles renvoient à leur caractère blâmable quand elles sont employées de manière absolue, car elles sont généralement nuisibles.

En effet, rares sont ceux qui visent le juste milieu et s'en tiennent à lui, comme il est rare de trouver parmi les tempéraments un tempérament équilibré ; assurément parmi les humeurs qui le caractérisent, l'une prédomine sur toutes les autres. Aussi, l'effort que doit fournir le conseiller pour l'obtention d'un équilibre entre la force de la concupiscence et de la colère est à tous points de vue comparable à l'effort que doit fournir le médecin pour maintenir en équilibre la santé [de son patient], équilibre qu'on ne trouve que chez une minorité de gens de ce monde. C'est pourquoi à chaque fois qu'Allah le Très-Haut cite la passion *-al-hawâ-* dans Son Livre, Il la blâme.

De même qu'elle n'est citée dans la Sunna que pour être blâmée, à l'exception des hadith-s où il y a un contexte qui fournit une autre explication que celle-ci. Il a été même dit : « La passion est un chemin plein d'embûches. Il ne faut pas se sentir assuré d'être à l'abri de ses pièges. Elle -dans son emploi absolu- appelle à satisfaire un plaisir immédiat sans penser à ses répercussions. Elle incite à s'empresser d'obtenir les objets de désir même si cela cause des douleurs et des souffrances qui peuvent survenir très vite.

[197] « *ghadhâ'u-l-'albâb* » (2/455).

La passion, l'âme, satan et ce bas-monde appellent vers ce qui entraîne la perdition. Ils aveuglent l'œil de la clairvoyance afin qu'il ne regarde pas les répercussions des choses, ni ne distingue ce qui courrouce Allah de ce qui Le rend satisfait. Or la foi, la fierté [pieuse] et la conscience empêchent l'homme de faire ses délices d'une chose qui lui causera des souffrances et des douleurs et de jouir d'une chose qui engendrera des remords. Et puisque l'assujetti a été éprouvé par la passion, chose qui ne s'applique pas aux bêtes, et qu'il est tout le temps sujet aux changements, Allah lui a assigné deux juges : la raison et la religion.[198]

Quant à la question : « Pourquoi le fait de contredire sa passion attire l'amour d'Allah ? », c'est que l'homme attaqué par les passions se trouve entre deux choix, soit il choisit ce qui agrée Allah comme paroles et actes, soit il choisit ce qui rend l'âme satisfaite, s'accorde avec ses illusions et assouvit sa faim démesurée. C'est pourquoi le fait de contredire sa passion et de prendre cela en patience est une forme de « jihâd », voire une des meilleures formes de « jihâd », Al-Hasan Al-Basrî -qu'Allah lui fasse miséricorde- fut interrogé : « Ô Abû Sa`îd ! Quelle est la meilleure forme de « jihâd » ? », il a répondu : « C'est le « jihâd » qui consiste à ce que tu combattes avec effort ta passion ».

Le shaykh de l'Islam Ibn Taymiyya -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Le musulman a besoin de craindre Allah et de contenir les passions de son âme. En fait, ce n'est pas à cause de la passion et de la concupiscence [qui se trouvent en le serviteur] qu'il sera châtié, mais à cause du fait qu'il les suit et s'y abandonne. Si à chaque fois que son âme veut suivre sa passion, le serviteur l'en empêche, cette réaction de sa part est considérée comme un acte d'adoration et une œuvre salutaire. Il a été établi à propos du Prophète ﷺ qu'il a dit : **« Le vrai**

---

198 « *rawdatu-l-muhibbîn wa buzhatu-l-muttaqîn* » de l'imâm Ibn Al-Qayyim (469). Ed. Dâr Al-Kutub Al-`Ilmiyya à Beyrouth.

mujâhid[199] **est celui qui fait effort sur son âme pour la cause d'Allah ».**[200] Il est donc tenu de déployer ses efforts sur lui-même comme il est tenu de le faire contre ceux qui encouragent les gens à commettre les péchés et les y invitent, mais il a besoin de faire le « jihâd » sur lui-même en priorité, car ce dernier est un devoir d'obligation personnelle *-fardu `ayn-* alors que l'autre est un devoir d'obligation sociale *-fardu kifâya-*[201] ».

Patienter dans cette voie est la meilleure des œuvres. Accomplir le « jihâd » sur soi est une réalité qui lui permettra de supporter les autres pratiques religieuses. Le Très-Haut a dit : ﴾**Celui qui se sera rebellé et aura préféré la vie d'ici-bas aura la Géhenne pour demeure, tandis que celui qui aura craint la comparution devant son Seigneur et aura contenu les passions de l'âme, celui-là aura le Paradis pour demeure**﴿.[202] Dans l'explication du verset : ﴾**et aura contenu les passions de l'âme**﴿, Al-Âlûsî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Cela veut dire qu'il a réprimandé son âme et lui a empêché de suivre ses passions en lui interdisant de pencher vers les objets de désir. Il l'a domptée en faisant preuve de patience et en l'invitant à préférer les œuvres pies. Il n'a pas donné d'importance aux jouissances de la vie d'ici-bas et il ne s'est pas laissé illusionné par ses parures, parce qu'il est

---

199 **Note du traducteur :** « mujâhid » est le nom sujet du verbe « jâhada » qui signifie faire des efforts, ce peut être des efforts contre soi-même ou des efforts contre l'agresseur. On emploie le terme « jihâd » pour désigner le déploiement d'efforts d'ordre intérieurs qui se traduisent par des actes pieux pour le bien de l'individu en question et par extension le bien de l'humanité. Traduire le « jihâd » par « guerre sainte » ne tient pas compte de la notion fondamentale du terme arabe.

200 Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 1621) (5/345) qui le qualifie d'authentique, du degré canonique de *hasan sahîh*. Il est également rapporté par Ahmad dans son *musnad* (6/20-22).

201 **Note du traducteur :** *fardu kifâya* signifie que quand un groupe de musulmans en assure l'exécution de façon satisfaisante, les autres en sont dispensés.

202 Coran, LXXIX, 37-41.

conscient que toute négligence de sa part en l'espèce a des conséquences graves. Ibn `Abbâs et Muqâtil ont dit qu'il s'agissait [dans ce verset] de l'homme qui décide de commettre un péché mais qui se rappelle sa comparution devant son Seigneur pour y être jugé, ce qui suscite en lui une grande crainte et le pousse à renoncer à son acte ». Un des sages a dit : « Si tu veux suivre la voie juste, tu n'as qu'à surveiller les désirs de ton âme pour les contredire ». Al-Fudayl a dit : « La meilleure des œuvres est celle qui consiste à contredire sa passion » ».[203]

Quant à la méthode pratique du « jihâd » sur soi, Ibn Al-Jawzî - qu'Allah lui fasse miséricorde- nous expose six manières efficaces d'agir :

1- Prendre conscience que l'homme n'a pas été créé pour suivre ses caprices, mais pour réfléchir aux conséquences de ses actes et œuvrer pour l'avenir. Si l'acquisition de ce que l'âme désire et convoite était une vertu, l'homme noble n'obtiendrait pas en échange une part inférieure à celle des bêtes ; or l'augmentation de la part de l'homme sous forme d'intelligence, qui est un réel privilège, et la diminution de sa part sous forme de passion, est une preuve suffisante pour montrer le caractère blâmable de cette dernière et le caractère louable de cette première.

2- Réfléchir sur les répercussions de la passion. Et ô combien a-t-elle fait perdre de mérite ! Combien de fois a-t-elle fait tomber dans l'abîme de la bassesse ! Combien de plats [délicieux] ont-ils causé des maladies ! Combien d'erreurs ont-elles nuit à la réputation de la personne et l'ont rendue impopulaire, sans parler du péché qu'elle endosse ! Mais le problème est que la personne capricieuse ne voit que les caprices !

[203] L'ouvrage d'exégèse d'Al-Âlûsî « *rûh al-ma`ânî fî tafsîri-l-qur'âni-l-`azîm wa-s-sab`i-l-matânî* » de Mahmûd Al-Âlûsî Al-Baghdâdî (30/46). Ed. Dâr Al-Fikr à Beyrouth.

3- Le sensé doit considérer l'état dans lequel il sera une fois qu'il aura assouvi son appétit en ce qui concerne l'objet de sa passion et doit considérer en outre la souffrance et le tourment qui suivront la jouissance, certainement il constatera que les graves conséquences de la passion dépassent largement le plaisir qu'elle procure.

4- En réfléchissant attentivement à ce qu'il convoite comme jouissances, sa raison l'informera que c'est sans importance et que c'est tout simplement l'œil de la passion qui est aveugle.

5- Qu'il pense au sentiment de fierté d'être le vainqueur et au sentiment d'humiliation d'être le vaincu, car il n'est pas de personne qui vainc sa passion sans qu'elle ne se sente fière et forte et il n'est pas de personne qui est vaincue sans qu'elle ne ressente l'humiliation de la défaite.

6- Qu'il médite les avantages qu'il tire s'il contient sa passion, notamment celui de l'acquisition d'une grande popularité, d'une âme en bonne santé et d'une réputation à l'abri de tout soupçon en ce bas-monde et d'une récompense dans l'au-delà. Qu'il médite en revanche son état s'il suit sa passion, c'est tout le contraire qui lui arrivera, aussi bien dans ce monde que dans l'autre.

Proposons comme image pour comparer ces deux situations, la position d'Âdam et celle de Yûsuf, la jouissance de l'un et la tentation de l'autre.

Cher frère, que ton cœur fasse acte de réceptivité à l'écoute de ces paroles, et dis-moi sincèrement, car Allah est témoin [de la sincérité des cœurs] : qu'en est-il de l'appétit par lequel Âdam fut éprouvé et qu'il a satisfait, et qu'en est-il de la tentation par laquelle Yûsuf fut éprouvé et à laquelle il n'a pas cédé ? Que serait devenu Yûsuf s'il s'était abandonné à cette jouissance ? C'est parce qu'il s'est abstenu de passer à l'acte, a pris son mal en patience en s'efforçant *-mujâhada-* de dompter sa passion

pendant le bref moment de l'épreuve qu'il est devenu le serviteur que tu connais ».[204]

2- Se distinguer des gens dans leurs penchants

Cela consiste à éviter de les suivre dans leurs déviations ou de se laisser entraîner par eux dans leurs désirs de ce qui n'est pas conforme à la Vérité. Au contraire le croyant doit préférer ce qu'Allah aime à ce que les gens aiment, que cela lui profite ou profite aux gens. Cela exige de lui de rejoindre les rangs de ceux qui appellent à la vérité et au bien dont ils ont connaissance, qui ordonnent le convenable et qui interdisent le blâmable. Se consacrer à cette mission par la propagation du vrai savoir religieux après son acquisition est certes l'une des œuvres les plus aimées par Allah, car le prédicateur est un guide qui montre la voie qui mène vers Allah ; c'est quelqu'un qui déploie énormément d'efforts et supporte beaucoup de difficultés comme beaucoup de torts, et tout cela afin d'être utile aux gens et de leur faire parvenir le bien.

La communauté a vraiment besoin de celui qui se charge de la responsabilité de faire connaître le bien aux gens pour qu'ils s'y conforment et le mal pour qu'ils l'évitent, sans craindre personne et sans désirer quoi que ce soit de personne. Et devant celui qui chemine sur cette voie il y a des jalons qui mènent vers la guidance. En effet, Allah a montré dans Son Livre la voie des croyants et a ordonné de la suivre ; Il a dit -exalté soit-Il- : ﴾**Telle est Ma voie dans toute sa rectitude, suivez-la et n'empruntez point les sentiers qui vous égareront hors de la voie d'Allah**﴿[205] et Il a dit : ﴾**Quant à celui qui se sépare de l'Envoyé après que la bonne direction lui fut apparue avec évidence, et qui se met à suivre une autre voie que celle des croyants, Nous le mettons sous la coupe de cela**

[204] Voir l'ouvrage « *dhammu-l-hawâ* » de l'imâm Abu-l-Faraj `Abd Ar-Rahmân b. `Alî b. Al-Jawzî, p. 19-20. Œuvre vérifiée par Ahmad `Abd As-Salâm `Atâ. Dâr Al-Kutub Al-`Ilmiyya à Beyrouth.
[205] Coran, VI, 153.

même à quoi il s'est confié, et Nous le ferons consumer dans la Géhenne, détestable aboutissement !﴿.[206]

De même, Il a détaillé dans le Coran les manières de raisonner des coupables et leurs voies et Il a mis en garde contre elles ; Il a dit -exalté soit-Il- : ﴾**C'est ainsi que Nous détaillons Nos signes et ce, afin qu'apparaisse en toute clarté la voie suivie par ceux qui sont coupables [du crime de l'idolâtrie et de la perversité]**﴿.[207]

Et c'est au prédicateur qu'incombe la mission de montrer explicitement les deux voies selon les connaissances religieuses qu'il a apprises, loin des passions que suivent les gens.

Telle est donc l'héritage que les Prophètes ont légué et telle est la mission des Envoyés, dont se chargent les prédicateurs après eux. C'est pourquoi ces derniers sont tenus de patienter comme avaient patienté les être doués d'une ferme résolution parmi les Envoyés ; le Très-Haut a dit à Son Prophète ﷺ : ﴾**Que rien ne te détourne des versets d'Allah après qu'ils t'aient été révélés ! convie les hommes à ton Seigneur et ne sois pas du nombre des associateurs**﴿.[208] Cela signifie : « Ne sois pas affecté par leur opposition à toi et leur éloignement des gens de ta voie et ne t'en soucie pas, car Allah est avec toi, Il élèvera ta parole, soutiendra ta religion et fera prévaloir ce pour quoi tu as été envoyé en tant que Prophète sur l'ensemble des religions ».[209]

Les deux voies qu'il incombe aux prédicateurs d'expliciter aux gens -j'entends par là la voie des croyants et la voie des coupables- sont à la base mises en évidence dans le Livre d'Allah. Les prédicateurs n'ont qu'à les étudier pour les faire

[206] Coran, IV, 115.
[207] Coran, VI, 55.
[208] Coran, XXVIII, 87.
[209] Voir l'ouvrage d'exégèse d'Ibn Kathîr (3/389).

connaître aux autres. Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Allah le Très-Haut a montré la voie des croyants en détail et la voie des coupables en détail, la destination des uns en détail et la destination des autres en détail, les œuvres des uns en détail et les œuvres des autres en détail, comment Il a assisté providentiellement les uns et comment Il a livré à leur sort les autres, les causes de Son assistance providentielle aux uns et les causes de Son abandon des autres. Il a -exalté soit-Il- montré de manière explicite ces deux contraires, jusqu'à ce que les cœurs aient pu distinguer l'un de l'autre comme l'œil distingue la lumière de l'obscurité.

Ceux qui possèdent une science solide sur Allah, Son Livre et Sa religion connaissent la voie des croyants de manière détaillée et la voie des coupables de manière détaillée. Les deux voies leur apparaissent désormais en toute clarté comme apparaît à l'un de nous le chemin qui mène à sa destination habituelle et les autres chemins qui empruntés mènent à la perdition. Ceux-là sont les plus savants des hommes, les plus utiles aux gens, les meilleurs conseillers et les vrais guides. A partir de là on comprend pourquoi les Compagnons ont surpassé en mérite tous leurs successeurs jusqu'au Jour de la résurrection ».[210]

Sache que les gens ne seront pas interrogés [le Jour du jugement] sur les raisons qui t'ont poussé à les suivre dans leurs passions, mais que toi, tu seras interrogé. Ce Jour-là, celui que tu as suivi dans ses caprices, que tu as imité et pour lequel tu as perdu ta religion ne te sera d'aucune utilité, qu'il soit ton fils, ton père, ton proche ou ton ami.

Un homme a envoyé une lettre à Dâwûd At-Tâ'î dans laquelle il lui demande une exhortation. Il lui a répondu : « Or donc, de ce bas-monde contente-toi d'une petite part, c'est le prix à payer pour préserver ta religion, des gens n'ont été contents

[210] « *al-fawâ'id* » d'Ibn Al-Qayyim, p. 108.

qu'après avoir obtenu une grande part, et le prix qu'ils ont payé pour cela est la perte de leur religion. Qu'Allah te salue ! ».[211]

3- Repousser satan et lutter contre ses alliés

L'amour d'Allah et la conformité à satan sont deux contraires qui ne se réunissent jamais. Cet ennemi -qu'Allah le maudisse- ne cesse de s'alimenter du cœur de l'homme jusqu'à épuiser ses réserves. Il guette le moment de négligence du serviteur pour lui voler sa foi jusqu'à ne rien lui laisser. Comment réussirait un serviteur qui expose son cœur aux attaques de satan et de ses soldats, si ni il les repousse ni les dissuade ? Comment ce cœur demeurerait-t-il empli de l'amour d'Allah alors que satan suit une à une les vertus qu'Allah aime en lui pour les lui arracher l'une après l'autre, en utilisant une méthode propre destinée à mener graduellement sa victime à sa perte.

Il s'agit vraiment de l'inimitié absolue, comme a dit le Très-Haut : ﴿**Certes, satan est pour vous un ennemi ; considérez-le comme un ennemi ! Il appelle ses partisans à être les hôtes de l'Enfer**﴾.[212] Cette question est cruciale, elle mérite réflexion et méditation.

Certains savants ont proposé comme parabole l'exemple suivant : « Le cas de la foi est comparable à celui d'une ville entourée de cinq remparts, le premier est en or, le deuxième en argent, le troisième en fer, le quatrième en briques cuites au feu et le cinquième en briques cuites au soleil. Tant que les habitants de la ville veillaient sur le rempart en briques cuites au soleil, l'ennemi ne convoitait pas le rempart situé derrière lui, mais s'ils le négligeaient, l'ennemi l'attaquait et convoitait le deuxième rempart, puis le troisième, ainsi de suite, jusqu'à la destruction de tous les remparts. Il en va de même pour la foi,

[211] Voir l'ouvrage « *dhammu-l-hawâ* » de l'imâm Abu-l-Faraj `Abd Ar-Rahmân b. `Alî b. Al-Jawzî, p. 499.
[212] Coran, XXXV, 6.

elle est entourée de cinq remparts : la certitude, la consécration, l'accomplissement des devoirs d'obligation stricte, les actes qui constituent une sunna, enfin l'observation des règles de bienséance *-âdâb-*. Tant que le serviteur observe avec soin les règles de bienséance, satan ne le convoite pas. Dès qu'il abandonne les règles de bienséance, satan convoite les actes qui constituent une sunna, puis les devoirs d'obligation stricte, puis la consécration, puis la certitude ».[213]

Un des signes qui prouvent que le serviteur aime Allah est son amour de Sa Loi. Il astreint son âme à s'y conformer, appelle les gens à la suivre sans craindre le blâme de quiconque le blâmerait. Son œuvre mérite vraiment de constituer le sommet de l'Islam.

En effet le « *jihâd* » est prescrit pour ordonner les meilleurs œuvres, à savoir la voie de Vérité, la foi et le monothéisme pur et pour empêcher les pires actes blâmables.

Dans le Coran sublime, il est textuellement signalé qu'Allah aime ceux qui se défendent pour élever Sa parole et présenter Sa religion.

Le « *jihâd* » dans son acception légale *-al jihâd ash-shar`î-* a une signification plus large que celle du simple fait de se défendre contre l'agresseur, il consiste en un déploiement d'effort *-badhl al juhd-* pour repousser tout ce qui éloigne sa propre âme et les gens d'Allah de la voie du juste. C'est pourquoi il a été associé à la guidance dans le Coran, qu'il s'agisse de la guidance de sa propre âme ou de la guidance des autres. Le Très-Haut a dit : **﴾Ceux qui font le jihâd, s'agissant de Nous, Nous les guiderons sur Nos sentiers﴿**.[214]

[213] « *ghadhâ'u-l-'albâb sharh manzûmatu-l-'âdâb* » (1/37) » du shaykh Mohammad As-Safârayînî Al-Hanbalî. Ed. Mu'assasat Qurtuba.
[214] Coran, XXIX, 29.

A propos de ce verset, Ibn Al-Qayyim a dit : « Allah -exalté soit-Il- a subordonné la guidance au « *jihâd* ». Le plus parfait des individus agissant en matière de guidance est celui qui, d'entre tous, mène le plus le « *jihâd* ». Or, le « *jihâd* » qui s'impose le plus, c'est celui qui consiste à faire un effort sur soi, à combattre la passion, à combattre satan et à lutter contre [les tentations] de ce monde. Celui qui mène le « *jihâd* » contre ces quatre choses pour la cause de Allah, Allah le guide sur le chemin de Son agrément qui mène au Paradis. Celui qui est négligent en matière du « *jihâd* », la part de la guidance qui lui échappe dépend de la part du « *jihâd* » qu'il a négligée ».[215]

Ibn Taymiyya -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Il est établi que le « *jihâd* [216] » est la meilleure œuvre surérogatoire. Il est la preuve de l'amour parfait ; le Très-Haut a dit : **﴾Dis : « Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouse, votre clan, des biens que vous vous êtes acquis, un commerce dont vous redoutez la récession et des demeures qui vous sont agréables sont plus aimés de vous qu'Allah, Son Envoyé et l'effort sur Son chemin, et bien attendez donc l'échéance de l'ordre divin et Allah ne saurait guider le peuple des pervers﴿**.[217]

A propos de la qualité de ceux qui L'aiment et qui sont aimés par Lui, Il a dit : **﴾Ô vous qui croyez, quiconque d'entre vous apostasierait sa religion… Allah fera en effet venir des gens qu'Il aimera et qui L'aimeront… ﴿**.[218] En effet, l'amour d'Allah exige de fournir un réel effort sur Son chemin, car l' « aimant » aime ce que son Bien-Aimé aime et déteste ce que son Bien-Aimé déteste, il se lie d'amitié avec Ses amis et se

[215] « *al-fawâ'id* », p. 59.
[216] **Note du traducteur :** On emploie le terme « jihâd » pour désigner le déploiement d'efforts d'ordre intérieurs qui se traduisent par des actes pieux pour le bien de l'individu en question et par extension le bien de l'humanité. Traduire le « jihâd » par « guerre sainte » ne tient pas compte de la notion fondamentale du terme arabe.
[217] Coran, IX, 24.
[218] Coran, V, 54.

désavoue de Ses antagonistes et ce qui rend son Bien-Aimé satisfait le rend lui aussi satisfait et ce qui Le courrouce le rend lui aussi courroucé, aussi il ordonne ce qu'Il ordonne et prohibe ce qu'Il prohibe ; il est conforme à Lui dans tout cela.

Ceux-là [qui sont cités dans ce verset] sont ceux qui quand leur Seigneur les voit satisfaits, Il est satisfait et quand Il les voit en colère, Il se met en colère, parce qu'eux aussi se sont comportés ainsi avec Lui ».[219]

Dans un autre endroit du recueil de ses fatwa-s, Ibn Taymiyya a fait la liaison entre l'abandon du « *jihâd* » et le manque d'amour, car quand on renonce à faire des efforts sur le chemin d'Allah, cela signifie qu'on n'a pas préféré ce qu'Il aime à ce qu'on aime et qu'on n'a pas relevé le défi de grimper les échelons qui mènent vers ce qu'Il aime. Il a dit : « Le « *jihâd* » consiste en un déploiement d'efforts pour obtenir ce que le Maître de Vérité aime et repousser ce que le Maître de Vérité déteste... Comme on le sait, les choses aimées ne s'obtiennent en général qu'en supportant des désagréments, que cet amour soit bon ou corrompu. Ceux qui aiment l'argent, ou le pouvoir, ou les images [interdites] ne les obtiennent qu'après avoir souffert de beaucoup de maux en ce monde, en plus du mal qui les touchera le Jour dernier. Or si celui qui aime Allah et Son Envoyé ne supporte pas les épreuves, qui paraissent à l'homme intelligent, parmi ceux qui aiment autre chose qu'Allah, comme passage obligé pour obtenir l'objet de son amour, cela prouve la faiblesse de l'amour qu'il voue à Allah ».[220]

---

[219] « *majmû` al-fatâwâ* » d'Ibn Taymiyya en résumé (10/57-58).
[220] « *majmû` al-fatâwâ* » d'Ibn Taymiyya en résumé (10/192-193).

Le Cinquième Moyen

Examiner par son cœur les noms et les attributs d'Allah, les contempler, les connaître et se promener dans les jardins de cette connaissance, car quiconque connaît Allah à travers Ses noms, Ses attributs et Ses actes, il L'aimera sans doute

Examiner par son cœur les noms et les attributs d'Allah, les contempler, les connaître et se promener dans les jardins de cette connaissance, car quiconque connaît Allah à travers Ses noms, Ses attributs et Ses actes, il L'aimera sans doute.

Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- parle ici de la *ma`rifa* (connaissance). C'est une station élevée parmi les stations de la foi et une étape parmi d'autres que les itinérants franchissent pour accéder à la demeure des triomphants.

La *ma`rifa* ou *`irfân* signifie du point de vue de la langue le fait de saisir une chose par l'esprit en réfléchissant et en méditant sur son effet [dans la réalité]. Sa signification est plus particulière que celle du *`ilm* (science). Son contraire est *al-inkâr* (méconnaissance). On dit : « Untel *ya`rifu* Allah » mais on ne dit pas : « Untel *ya`lamu* Allah ». Ce dernier (*`alima*) n'étant pas un verbe transitif direct. Cela s'explique par le fait que la *ma`rifa* par les gens d'Allah consiste en la méditation de Ses effets sans embrasser Son essence dans la science. Concernant Allah, on peut dire « Allah *ya`lamu* telle [chose] » mais on ne dit pas : « Allah *ya`rifu* telle [chose] », parce que le terme *ma`rifa* est employé quand il s'agit d'une science à laquelle on parvient après réflexion ».[221]

---

[221] Voir « *al-mufradât fî gharîb al-qur'ân* » d'Ar-Râghib Al-Asfahânî, p. 331. Dâr Al-Ma`rifa à Beyrouth.

Il y a une différence entre le *`ilm* et la *ma`rifa* tant au point de vue de la structure que de la signification. La différence entre eux est fondamentale. La connaissance est en outre une science qui exige d'être traduite en acte, elle intègre donc la science et l'acte et elle se rattache souvent à l'acte du cœur.

L'imâm Al-Bukhârî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a mis la parole du Prophète ﷺ : **« J'ai plus de science que vous au sujet d'Allah *-anâ a`lamukum bi-l-lâh-* »**[222] sous le chapitre introductif suivant : « La *ma`rifa* est un acte du cœur » en raison de la parole du Très-Haut : **﴾mais Il vous reprendra pour ce que vos cœurs auront acquis﴿**.[223]

Il y a une autre version du hadith ci-dessus, elle est la suivante : **« J'ai plus de connaissances que vous au sujet d'Allah *-anâ a`rafukum bi-l-lâh-* ».**[224]

Ibn Hajar -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « La parole du Prophète : **« J'ai plus de science que vous au sujet d'Allah »** montre clairement que la science au sujet d'Allah est de plusieurs degrés, que certaines personnes sont meilleures que d'autres dans cette science et que le Prophète ﷺ détient le rang le plus haut. La science au sujet d'Allah comporte la science au sujet de Ses attributs, des règles qu'Il a instituées et de ce qui se rattache à cela, et c'est là la foi véritable ».[225]

Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « La *ma`rifa* est un qualificatif qu'on ne peut attribuer qu'à celui qui détient une science sûre au sujet d'Allah, de la voie qui mène à Lui, des tortuosités de celle-ci et de ses obstacles, et qui en plus se caractérise par un état [inspiré par Allah] qui témoigne de sa

[222] Il est rapporté par Al-Bukhârî sans chaîne de rapporteurs *-mu`allaq-* dans « *kitâb al îmân* », chapitre 13:
[223] Coran, II, 225.
[224] Ibn Hajar a dit que cette version est rapportée par Al-Asîlî. Voir « *fath al-bârî* » (1/89).
[225] Voir « *fath al-bârî* » (1/89).

grande connaissance *-ma`rifa-*. N'est considéré comme « Connaissant » *-`ârif-* que celui qui a connu Allah à travers Ses noms, Ses attributs et Ses actes, puis s'est montré sincère dans son comportement envers Lui, puis s'est voué à Lui dans sa visée et son intention, puis s'est dépouillé de ses mauvais penchants et de ses défauts, puis s'est purifié de ce qui le souillait comme fautes et infractions, puis s'est montré patient devant les décisions d'Allah, qu'il s'agisse de bienfaits ou d'épreuves, puis a appelé les gens à Allah en se fondant sur des preuves évidentes de Sa religion et sur Ses signes, puis a consacré à l'appel à Allah ce que Son Envoyé a apporté, sans l'entacher des opinions des hommes, ni de leurs gustations *-adhwâq-*, ni de leurs extases *-mawâjîd-*, ni de leurs raisonnements analogiques *-maqâyîs-*, ni de leurs intellects *-ma`qûlât-* et sans les prendre comme critères pour juger ce que l'Envoyé d'Allah ﷺ a apporté. Celui-là mérite le nom de « Connaissant » *-`ârif-* dans toute l'acception du terme, et si d'autres le portent, il faut y voir une prétention ou un emploi métonymique *-isti`âra-* ».[226] - [227]

[226] **Note du traducteur :** La *ma`rifa* est ici comprise dans le sens de connaissance d'Allah telle que Lui-même l'a révélée à Son Prophète dans le Coran et dans la Sunna. Elle prime sur la connaissance personnelle ou la connaissance intellectuelle ou la connaissance par réflexion pour beaucoup de raisons, notamment le fait que les êtres humains soient créés originellement croyants *-hunafâ'-*, c'est à dire selon la prime nature *-al-fitra-*, prédisposés à connaître leur Seigneur, à L'aimer et à réaliser son unité. Du Prophète ﷺ, il est rapporté dans les deux *sahîh-s*, d'après Abû Hurayra ﷺ, qu'il a dit : « **Tout nouveau-né naît selon la prime nature et ses parents font de lui un Juif, un Nazaréen ou un Mage. De même que la bête produit une bête complète : en trouvez-vous qui soient mutilées ?** » Abû Hurayra ﷺ dit ensuite : « Lisez si vous voulez : **﴾...la prime nature selon laquelle Dieu a prédisposé les hommes. Point de changement à la création de Dieu﴿** [Coran, XXX, 30] ».
Une autre raison qui mérite d'être invoquée est qu'Allah se connaît mieux que quiconque comme Il connaît mieux que quiconque tout ce qui n'est pas Lui. Il est plus véridique en ses paroles et plus beau en ses discours que n'importe laquelle de Ses créatures, et la connaissance de Sa description et de Ses enseignements nous a été transmise par le

Prophète ﷺ. Comme autre raison est que notre religion est complète, Allah -exalté soit-Il- a dit : ﴾**Aujourd'hui J'ai parachevé pour vous votre religion, parfait pour vous Mon bienfait et agréé pour vous l'Islam comme religion**﴿ [Coran, V, 3].

Quand Ibn Al-Qayyim dit qu'il ne faut pas corrompre une telle connaissance par les opinions des hommes, il entend par là les arguties fallacieuses et les objections spécieuses, bref les opinions arbitraires qui ne se fondent ni sur le Coran, ni sur la Sunna, ni sur le consensus *-al-ijmâ`-*.

La gustation *-adh-dhawq-* qu'il condamne est la gustation mystique de certains soufis qui la considèrent comme un arbitre entre le réel et le vain, et cela sans s'appuyer ni sur le Coran ni sur la Sunna, et quand on leur démontre par des preuves évidentes du Coran ou de la Sunna le caractère blâmable de certaines de leurs pratiques, ils refusent de l'admettre et disent que la volupté que leur procurent de telles pratiques prouve qu'elles sont agréées par Allah. A ne pas confondre cette gustation avec celle à laquelle ne recoure le grand jurisconsulte ou le grand traditionniste que quand la Loi ne lui fournit pas d'indication claire.

Le terme *mawâjid* vient du verbe *wajada* qui signifie éprouver. Selon certains soufis, ce *wajd* procure la connaissance la plus haute parce qu'il consiste à éprouver la saveur de l'objet en sa réalité, ce qui est complètement faux parce que, d'une part, c'est le Coran et la Sunna qui procurent la connaissance la plus haute et, d'autre part, parce qu'en réalité ce *wajd* est un état d'extase qui leur advient quand ils se livrent à leur *dhikr* collectif et à leurs autres pratiques blâmables. Dans leurs concerts spirituels, certains d'entre eux s'évanouissent, d'autres vocifèrent et commettent des choses que la religion interdit. Ils prétendent par là s'unir avec Allah et vivre un état d'extinction *-fanâ'-*, or rien ne s'unit fondamentalement au Créateur -exalté soit-Il-. Dans toute cette « extinction » il y a déficience. Ni les Prophètes, ni les Compagnons, ni les plus grands « Amis » d'Allah ne sont tombés dans une telle « extinction ». Ils étaient trop parfaits, trop forts et trop stables, eu égard aux états de la foi, pour que leurs intelligences s'absentent ou que leur adviennent perte de conscience, évanouissement, ivresse, ou des choses de ce genre.

Les raisonnements analogiques auxquelles Ibn Al-Qayyim fait allusion ici, sont les raisonnements faux qui s'opposent au Coran et à la Sunna, contrairement aux raisonnements analogiques qui obéissent à des règles strictes de la jurisprudence.

Ibn Al-Qayyim entend par intellects *-ma`qûlât-* les présomptions sophistiques et les illusions des théologiens musulmans qui ont été

Le serviteur ne peut établir une assise qui tienne fermement en matière de connaissance et de foi que s'il croie en les attributs du Seigneur -que Sa grandeur soit vénérée- et les connaît d'une connaissance qui le fait sortir du cercle de l'ignorance au sujet de son Seigneur. La croyance en les attributs constitue l'assise sur laquelle repose l'Islam, la base de la foi et le fruit de l'arbre du bel-agir. Celui qui renie les attributs d'Allah a démoli la base de l'Islam et de la foi et a gâté le fruit de l'arbre du bel-agir, il est de toute évidence loin d'être parmi les Gens de la Connaissance. Quant à celui qui interprète *-awwala-* les attributs,[228] c'est comme s'il accusait l'exposé explicite du Message du Prophète ﷺ d'incomplet, car il est impossible que le Prophète ﷺ laisse un des articles de la foi, à savoir la connaissance du Seigneur, sans l'expliciter, lui qui a enseigné à

---

influencés par la philosophie grecque *-mutakallimûn-*, comme les Mu`tazilites et les Jahmites, dont la manière de raisonner a conduit à contredire le Livre et la Sunna, elle les a menées à dire que le Coran est créé, qu'on ne verra pas Allah dans l'autre monde, qu'Allah ne s'est pas établi sur Son Trônes, ainsi que d'autres hérésies de ce genre. Aussi faut-il souligner que rien de ce qui est clairement intelligible, n'est en opposition avec le Coran ni avec les hadith-s authentiques, et que le Prophète ﷺ a guidé les hommes vers les preuves rationnelles, vers les arguments convaincants, grâce auxquels on connaît la souveraineté d'Allah, Son unité, Ses attributs, la vie future et autres vérités dont la connaissance exige des preuves rationnelles. Donc ni les gustations *-al-adhwâq-*, ni les extases *-al-mawâjîd-*, ni les dévoilements *-al-mukâshafât-*, ni les rêves *-ar-ru'â-*, ni les raisonnements analogiques *-al-maqâyîs-*, ni les intellects *-al-ma`qûlât-* ne peuvent établir une loi ou l'abroger, ou pris comme une source d'argumentation ou comme critère pour faire la différence entre ce qui est sain et ce qui est corrompu. Au contraire, ils doivent tous être soumis au jugement du Coran et de la Sunna, ce qui en est sain est à prendre et ce qui en est corrompu est à rejeter.

[227] « *madârij as-sâlikîn* » d'Ibn Al-Qayyim (3/337-338).

[228] **Note du traducteur :** L'auteur vise ici l'interprétation falsificatrice qui consiste à faire passer le terme d'une signification prépondérante à une signification non prépondérante, comme avaient fait certains adeptes de sectes en dénudant Allah de Ses attributs *-mu`attila-*. Comme exemple de leur interprétation vaine, l'explication de l'*istiwâ'* (l'élévation) d'Allah sur Son Trône par Son envahissement du Trône.

sa communauté toute chose, y compris les règles de bienséances qu'il faut observer pour faire ses besoins naturels.
Ibn Taymiyya -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Il est impossible qu'il (ﷺ) leur enseigne toutes les choses qui leur profitent dans l'accomplissement de leur religion et omette de leur enseigner ce qu'ils disent avec leurs langues et ce qu'ils croient avec leurs cœurs de leur Seigneur et Adoré, le Seigneur des mondes, alors que Sa connaissance est le sommet des connaissances, Son adoration le plus noble objectif et l'accès à Lui la plus grande aspiration ; bien plus encore, c'est cela même la quintessence de la prédication prophétique et l'âme du Message divin ».[229]

Certes, faire connaître Allah aux gens de cette manière est la quintessence de la prédication et l'âme du Message, voire la première fonction de tous les Envoyés. En effet, les Envoyés ont été envoyés pour trois missions sublimes qui tournent toutes autour de la doctrine de l'unicité *-at-tawhîd-* :

La première mission :

L'appel à l'adoration d'Allah, Unique, sans associé. Or cela ne s'accomplit qu'après avoir fait connaître aux serviteurs leur Adoré -exalté soit-Il-, les attributs vénérables et les noms parfaits propres à Lui.

La deuxième mission :

L'exposé de la voie qui mène à Lui -exalté soit-Il- et la manière de faire preuve de rectitude dans sa voie, en explicitant les ordres et les interdits de la religion, la promesse et la menace, afin que l'adoration soit consacrée à Lui seul.

La troisième mission :

L'exposé de l'état des assujettis arrivés à l'au-delà : leur destination est soit le Paradis s'ils font partie des gens de

[229] « *majmû` al-fatâwâ* » d'Ibn Taymiyya (1/7).

l'unicité, soit l'Enfer s'ils font partie des gens de l'associationnisme et de l'impiété. L'un des trois rôles des Envoyés, c'était justement de montrer ces fins dernières de l'homme et le déroulement du Jour dernier comme la reddition des comptes, le dressage des balances, la Vasque *-al-hawd-*, le passage sur le pont *-as-sirât-*, l'entrée des croyants au Paradis, l'entrée des incroyants en Enfer, etc.[230]

Contre les objectifs de ces trois missions se dressent trois groupes issus des ennemis -les diables d'entre les djinns et les hommes- des Envoyés. Chaque groupe se tient sur un chemin pour en détourner les gens.

Le premier groupe :

Ce sont ceux qui « dépouillent » Allah de Ses attributs *-al-mu`âttila-* et sont entachés d'hérésie concernant Ses noms *-mulhidûn-*[231]. Ils se tiennent sur la voie qui mène vers la connaissance d'Allah, afin de s'interposer, d'une part, entre les Envoyés et leurs suivants, et d'autre part, entre la vraie

[230] Voir « *sharh al `aqîda at-tahâwiyya* » d'Ibn Abi-l-`Izz Al-Hanafî. Œuvre vérifiée par un groupe de savants et dont les hadith-s ont été revus par le shaykh Al-Albânî pour ce qui est de leur authenticité, p. 89-90. Ed. Al-Maktab Al-Islâmî à Beyrouth. Voir aussi « *madârij As-sâlikîn* » d'Ibn Al-Qayyim (3/348).

[231] **Note du traducteur :** Fondamentalement, l'« *ilhâd* » est le fait de dévier du but, de s'en écarter. Par la suite, cette racine fut employée pour parler de toute chose tortueuse, dépourvue de rectitude. La déviation dont parle Ibn Al-Qayyim est celle qui consiste à donner aux noms d'Allah et à Ses attributs une interprétation métaphorique, une interprétation falsificatrice et vaine, comme le fait d'interpréter la Main d'Allah par le bienfait ou la puissance, l'*istiwâ* (l'installation d'Allah sur le Trône) par l'envahissement, etc. Les extrémistes de cette secte sont allés jusqu'à dire qu'Allah n'est ni là-haut ni en bas, Il n'est ni à l'intérieur de ce monde ni à l'extérieur, ni à sa droite ni à sa gauche, ni en contact avec lui ni séparé de lui ; or cela relève du négationnisme pur, car c'est exactement la description du néant. C'est pourquoi certains gens du savoir ont dit : « Si on nous demande de décrire le néant, nous ne pouvons pas trouver de meilleure description que celle donnée par ceux-là à Allah ».

connaissance qu'ils -les envoyés- dispensent et les créatures auxquelles elle s'adresse, au sujet de leur Seigneur et « Adoré ».

Le deuxième groupe :

Ce groupe se tient sur la voie d'accès qui mène vers Allah et qui consiste en la conformité à Ses ordres et en l'éloignement de Ses interdits. Ce sont les adeptes du remplacement *-tabdîl-*, du déplacement *-tahrîf-* et du changement *-taghyîr-* parmi les partisans d'opinions corrompues, ceux des politiques vaines, ceux des gustations -au sens mystique- déviées et ceux des coutumes archaïques. Ils se sont tenus sur cette voie afin d'empêcher les gens d'évoluer sur le chemin de rectitude, chemin de la Loi islamique parfaite et complète.

Le troisième groupe :

Ce groupe se tient sur la voie qui guide vers les œuvres des gens du Paradis et qui interdit de faire les œuvres des gens de l'Enfer. Ce sont ceux qui suivent les passions concupiscentes et sont tentés par elles. L'ultime espoir pour lequel ils déploient tous leurs efforts, c'est de jouir des plaisirs de la vie et d'obtenir ce que leur âme désire. Ils se tiennent sur cette voie pour empêcher les gens de se préparer et de s'approvisionner de foi pour accéder au Paradis en les distrayant par les tentations de ce bas-monde.[232]

Le plus dangereux de ces groupes est le premier, celui qui détourne les gens de la connaissance d'Allah. Ils nient les attributs du Seigneur. Ils n'affirment pas en Lui les attributs de perfection, de beauté et de majesté que le Seigneur affirme en Lui-même. Or Allah -exalté soit-Il- considère celui qui nie Ses attributs comme quelqu'un qui a, à Son sujet, une mauvaise opinion, aussi Il profère contre lui des menaces qu'Il n'a pas proférées contre les autres, parmi les auteurs de l'associationnisme, de l'impiété ou de fautes capitales ; Il a dit :

[232] « *madârij as-sâlikîn* » d'Ibn Al-Qayyim (3/349-350).

﴾D'ailleurs, vous n'avez jamais cherché à vous cacher pour empêcher ainsi vos oreilles, vos yeux et vos peaux de témoigner contre vous ; mais vous pensiez plutôt qu'Allah n'était pas au courant de la plupart de vos actes. C'est ce que vous pensiez de votre Seigneur, et c'est cette pensée-là qui a vous ruinés, vous voilà parmi les perdants !﴿[233] C'est que la cause de l'impiété de l'impie ou de la désobéissance du pécheur n'est autre que l'opinion mauvaise qu'il a au sujet de son Seigneur concernant Ses attributs, que ce soit Sa science, Sa domination *-ihâta-*, Son ouïe, Sa vue, Sa sagesse ou autre.

Dans l'explication de ce verset : **﴾D'ailleurs, vous n'avez jamais cherché à vous cacher pour empêcher ainsi vos oreilles, vos yeux et vos peaux de témoigner contre vous﴿**, Ibn Kathîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Lorsqu'ils feront des reproches à leurs organes et à leurs peaux pour avoir témoigné contre eux, ceux-ci leur répondront : « Vous ne nous cachiez rien de ce que vous faisiez, mais plutôt vous défiiez Allah ouvertement avec votre impiété et vos péchés et vous ne vous souciiez pas de Lui comme vous le prétendiez, parce que vous ne croyiez pas qu'il était au courant de tous vos agissements ». C'est pourquoi Allah a dit [dans la suite du verset] : **﴾mais vous pensiez plutôt qu'Allah n'était pas au courant de la plupart de vos actes. C'est ce que vous pensiez de votre Seigneur, et c'est cette pensée-là qui a vous ruinés﴿**, ce qui signifie : « Cette pensée mauvaise qui consiste à croire qu'Allah ne connaît pas grand-chose de vos actes, vous a fait tomber très bas aux yeux de votre Seigneur. **﴾vous voilà parmi les perdants !﴿**, c'est-à-dire que sur l'aire de la résurrection, ils auront perdu leurs âmes et leurs familles ».[234]

A propos de ceux qui se forgeaient au sujet d'Allah une opinion mauvaise, Allah a dit : **﴾Et afin qu'Il châtie les hypocrites hommes et femmes, les associateurs et les associatrices qui se font d'Allah une mauvaise opinion.**

[233] Coran, XLI, 22-23.
[234] Le *tafsîr* d'Ibn Kathîr (7/161).

Puisse le mal se retourner contre eux ! Allah s'est courroucé contre eux, Il les a maudits et leur a apprêté la Géhenne, quel détestable devenir !❳.[235]
Ibn Al-Qayyim a dit au sujet de ce verset : « Aucune menace de cette gravité n'a été proférée contre un sujet à l'exception de celui qui conçoit au sujet d'Allah une opinion mauvaise. Or renier Ses attributs et refuser de reconnaître les réalités de Ses noms relèvent de la pire opinion qu'on puisse avoir de Lui.[236]

Quand on réfléchit bien, on s'aperçoit que la négation des attributs du Seigneur et leur reniement est la base de l'associationnisme, car la base de l'associationnisme est le réductionnisme *-at-ta`ṯîl-*. Ainsi en donnant à Allah un associé, l'associateur croit, à cause de ce qu'il s'est forgé au sujet d'Allah comme opinion mauvaise, qu'Il a besoin d'associés et d'auxiliaires ou qu'Il se trouve dans la nécessité d'avoir à Ses côtés quelqu'un qui L'informe de la situation des gens, à l'instar des rois de ce bas-monde. En Lui donnant des associés pour ce qui est de la royauté, c'est qu'il pense qu'Il est incapable d'administrer à Lui seul les affaires des gens et de satisfaire à leurs requêtes. En se donnant des intercesseurs *-shufa`â'-*, se rapprochant d'eux par des actes d'adoration et des rites, il pense qu'Allah n'est pas compatissant à l'égard des créatures et qu'Il a besoin d'intercesseurs qui L'attendrissent et Le rendent sensible à leurs suppliques. Et en Lui attribuant une compagne et un enfant, il pense qu'Il a besoin d'eux contre une quelconque humiliation... A Sa transcendance ne plaise ! Exalté soit-Il au-delà de l'injustice des injustes et des opinions mauvaises qu'ils se forgent à Son sujet !

C'est pourquoi Ibrâhîm -paix sur lui- a dit aux gens de son peuple qui étaient plongés dans l'associationnisme : ❲**Quelle fausse idée vous vous faites du Seigneur des mondes**❳.[237]
C'est comme s'il leur disait : « Pensiez-vous que si vous

[235] Coran, XLVIII, 6.
[236] « *madârij as-sâlikîn* » d'Ibn Al-Qayyim (3/347).
[237] Coran, XXXVII, 87.

adoriez quelqu'un d'autre que Lui, Il ne serait pas capable de vous châtier ou qu'Il vous laisserait sans obligations à observer ».[238]
Pour que le serviteur soit à l'abri des présomptions et des croyances corrompues, il faut qu'il adopte la voie par laquelle il connaît vraiment Allah, afin de L'adorer par cette bonne voie et ce avec clairvoyance. Il peut y parvenir par deux moyens :

Le premier :

A propos des noms d'Allah et de Ses attributs, il faut s'en tenir à ce qu'il y a dans les textes de la Révélation, les affirmer dans les termes où ils sont rapportés, et ne pas corrompre sa connaissance d'Allah en donnant à ces noms et attributs des interprétations métaphoriques *-ta'wîl-* ou en les niant *-ta`ṯîl-* ou en déplaçant les mots de leur contexte *-taẖrîf-*. Quand le serviteur croit en les attributs d'Allah qui sont affirmés par la Révélation, il en déduit qu'à son Seigneur appartient tous les attributs de la perfection et de la majesté et découvre que cela n'offre aucune possibilité au polémiste de leur donner une interprétation métaphorique ou de les faire passer du sens voulu à un autre sens. Ainsi, quand Allah le Très-Haut dit : ❲**Qu'attendent-ils sinon que les Anges viennent à eux ou que vienne à eux ton Seigneur ou que viennent à eux certains Signes de ton Seigneur**❳[239], ce verset est clair dans l'affirmation de la venue d'Allah pour juger entre les gens le Jour de la résurrection.[240] Que reste-t-il donc comme argument à ceux qui interprètent la venue par celle des Anges, celle de la rétribution ou celle des Signes de l'Heure ? Le style du verset ne laisse aucun doute que c'est Allah Lui-même qui viendra d'une manière digne de Sa grandeur et de Sa majesté.

Quand Allah dit : ❲**et Allah parla directement à Mûsâ** ***-wa kallam-l-lâhu mûsâ taklîmâ-***❳,[241] nous constatons que ce

[238] « *tafsîr al jalâlayn* » p. 544.
[239] Coran, VI, 158.
[240] « *jâm`u-l-bayâni fî tafsîri-l-qur'ân* » d'Ibn Jarîr At-Ṯabarî (8/96).
[241] Coran, IV, 164.

verset affirme l'existence en Allah de la parole et relate qu'Il a parlé à certains de Ses prophètes d'une parole, qui est plus particulière que la Révélation générale inspirée à l'ensemble des prophètes. La preuve en est qu'Allah a dit, juste avant le verset ci-dessus, : ﴾**[O Mohammad !] Nous t'avons fait parvenir une Révélation comme Nous en avons fait parvenir à Nûh et aux prophètes après lui**﴿.[242] Ce verset fait clairement la distinction entre la Révélation générale *-al-îhâ'-* et la Parole particulière. En plus, le verbe parler est intensifié par le nom d'action « *taklîmâ* »,[243] ce qui dissipe toute ambiguïté à ce sujet lancée par les adeptes de la falsification et de l'interprétation métaphorique.

De même, il y a dans la Sunna des textes qui affirment l'existence en Allah d'attributs, et ce de manière claire et explicite, de sorte que si nous les soumettons aux

[242] Coran, IV, 163.

[243] **Note du traducteur :** Voici les principes du credo des Gens de la Sunna et de la Communauté concernant le Coran et la parole d'Allah :

1- Le Coran est la parole d'Allah *-kalâmu Allah-* dans ses lettres *-hurûf-* et dans ses idées *-ma`ânî-*. Allah l'a fait descendre *-munazzal-* et il est incréé. Il procède d'Allah et retournera à Lui. Il est inimitable *-mu`jiz-*, il prouve la véridicité de celui qui l'a apporté (Mohammad ﷺ). Il est préservé *-mahfûz-* jusqu'au jour de la résurrection.

2-Le Très-Haut parle de ce qu'Il veut, quand Il veut, comme Il veut. Allah -exalté soit-Il- a réellement parlé, avec des lettres et une voix. Nous ne connaissons pas comment est réellement *-kayf-* cette parole et nous ne nous disputons pas à ce sujet.

3- Dire que la parole d'Allah est une idée intérieure *-ma`nâ nafsî-* ou que le Coran est une transmission *-`ibâra-* ou une traduction *-hikâya-* de la parole d'Allah, ou une métaphore *-majâz* ou une émanation *-fayd-* ou autre chose, c'est de l'égarement et de la déviation de la voie d'Allah qui peut mener à la mécréance.

4- Celui qui conteste quelque chose dans le Coran ou prétend l'existence d'une omission ou d'un ajout ou d'une falsification, est un incroyant.

5- Le Coran doit être interprété conformément à la voie des pieux prédécesseurs *-as-salaf as-sâlih-*. Il ne faut pas l'interpréter en s'appuyant sur des opinions personnelles *-ra'y-* car ceci fait partie de l'imputation à Allah de ce qu'on ne sait pas. L'interpréter à la manière des ésotéristes *-bâtiniyya-* et leurs semblables est une mécréance.

interprétations des adeptes du *ta'wîl* et du *ta`tîl*, le sens voulu par eux sera corrompu. Pour preuve, la parole du Prophète ﷺ suivante : « **Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez cette lune** -c'était une nuit de pleine lune- **et vous ne serez pas gênés par Sa vision. Ne vous laissez donc pas détourner par vos occupations de la prière qui précède le lever du soleil** (*fajr*) **et celle qui précède son coucher** (*`asr*) **».**[244]

Il est clair que ce hadith est tellement explicite qu'il rend impossible toute interprétation allégorique, si bien que ne conteste ce sens que quelqu'un qui cherche à induire les gens en erreur en s'efforçant d'interpréter les textes selon une perspective correspondant à son point de vue.

Le deuxième moyen de la connaissance du Seigneur :

Il consiste à voir dans l'œuvre la preuve de l'existence des attributs d'Allah (l'existence en Allah des attributs). En effet, l'existence de la créature prouve l'existence de Son Créateur, qu'Il est Vivant, Puissant, Savant, ayant une volonté. L'habileté et la compétence dont témoigne l'œuvre de la manière la plus parfaite à tous les points de vue, prouvent que l'Artisan est Sage et Parfaitement Sage. Ce qu'il y a dans l'œuvre comme utilité prouve que l'Artisan est Bienveillant, Miséricordieux, Libéral, Généreux et Compatissant. Ce qu'il y a dans la création comme signes de perfection et traits de beauté prouve qu'Il la dépasse en beauté et en perfection, car celui qui accorde la perfection est plus en droit d'être le plus Parfait, celui qui accorde la beauté est plus en droit d'être le plus Beau. Le Créateur de l'ouïe et de la vue et Celui qui a fait parler toute chose est plus en droit d'être Audient, Clairvoyant, Parlant. De même le Créateur des sciences, des capacités et des volontés est plus en droit d'être Lui-même Savant, Capable et Voulant.

[244] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 7334) -« *fath al-bârî* » (13/429)- et Muslim (n° 633) (1/439).

Dans le monde visible, il y a des témoins qui affirment les noms et les attributs d'Allah. La créature elle-même témoigne qu'Allah a pour nom le Créateur. Le *marzûq* (celui qui reçoit la subsistance) témoigne qu'Allah a pour nom *Ar-razzâq* (le Pourvoyeur). Le fait que la création bénéficie d'une miséricorde témoigne qu'Allah a pour nom le Miséricordieux. Le fait qu'ils jouissent d'une bienveillance témoigne qu'Allah a pour nom le Bienveillant. Le fait qu'il leur soit inspiré de se repentir après avoir commis une mauvaise action témoigne le nom d'« *at-tawwâb* » (Celui qui accorde Son repentir). Le fait qu'ils obtiennent encore plus de bienfaits après s'être montrés reconnaissants témoigne qu'Allah a pour nom le Reconnaissant -*ash-shakûr*-. Le fait qu'Il les châtie pour s'être emportés dans l'égarement et l'injustice témoigne qu'Allah a pour nom l'Irrésistible -*al-jabbâr*-, le Puissant -*al-`azîz*-, Terrible en Son châtiment -*shadîdu-l-`iqâb*-, Maître de la vengeance -*dhu-ntiqâm*-, etc.

De même, les prescriptions légales d'Allah donnent une idée de Ses noms et attributs. Ainsi lorsqu'Il ordonne la justice, c'est parce qu'Il est le Juge et l'Equitable. Lorsqu'Il appelle à la bienfaisance, cela témoigne qu'Il est le Maître de la bienfaisance -*waliyyu-l-ihsân*-. Lorsqu'Il incite à pardonner, cela prouve qu'Il est Tout-Pardonnant. Lorsqu'Il recommande la miséricorde, l'affection, l'amour et la générosité, ces vertus témoignent qu'Il est le Miséricordieux, l'Affectueux, le Généreux, Il aime et agrée, Il fait miséricorde et rétribue généreusement. De même lorsqu'Il ordonne de répondre aux incroyants et aux irréductibles et de sanctionner ceux qui commettent des péchés ou des injustices, cela prouve qu'Il est Terrible en Son châtiment, Tout-Puissant et Maître de la vengeance ; Il exècre et se met en colère et sanctionne le pécheur pour son péché s'il ne s'en repent pas.

Ainsi à chacun de Ses noms correspond un témoin dans Sa création et dans Son ordre. La création et l'ordre sont les plus grands témoins de Ses noms et de Ses attributs ; Il a dit -exalté soit-Il- : ﴾**Certes votre Seigneur est Allah qui a créé les**

cieux et la terre en six jours puis s'est établi sur le Trône, faisant que la nuit recouvre le jour en cherchant rapidement à le rejoindre, et [qui a créé] le soleil, la lune et les étoiles soumis à Son ordre. N'est-ce pas à Lui qu'appartiennent la création et l'ordre ? Béni soit Allah, le Seigneur des mondes﴿.[245]

Le musulman qui aspire à être de ceux qui connaissent Allah comme il se doit, est tenu d'examiner en son cœur les noms et les attributs de son Dieu et Créateur, afin de L'adorer dans la clairvoyance et dans l'amour et de reconnaître Sa grandeur et Son caractère vénérable. Qu'il médite les « lignes » de la Révélation infaillible et qu'il examine les « pages » de l'univers bien ordonné, il trouvera certes dans ces deux « livres » les réponses qui dissiperont toutes les maladies qui rongent son cœur et étancheront sa soif de connaissance.

Quand le serviteur s'applique dans cela, Il demande à Allah de lui accorder une lumière grâce à laquelle il puisse contempler les manifestations de Ses sublimes attributs, car plus cette lumière s'intensifie dans le cœur du serviteur, plus il acquiert davantage de clairvoyance sur ce qui est digne d'Allah comme attributs de perfection et de majesté. Si en revanche cette lumière s'atténue ou que sa « lampe » s'éteint complètement dans le cœur, la lumière de la reconnaissance de la Vérité s'éteint d'elle-même dans le cœur : ﴾**Celui en qui Allah ne met pas Sa lumière, n'a plus aucune lumière**﴿.[246]

Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Croire en les attributs et les connaître, affirmer leurs réalités et se rattacher à eux par le cœur et la consécration de leur contemplation constituent le début de la voie, son milieu et sa fin ; ils sont l'âme des itinérants, les agents qui les encouragent à aller jusqu'au bout, réchauffent leurs résolutions quand ils se relâchent et les secouent quand ils font preuve de négligence.

---

[245] Coran, VII, 54.
[246] Coran, XXIV, 40.

Leur cheminement se fait par la contemplation des « spectacles spirituels » *-shawâhîd-*, à savoir les attributs de leur Bien-Aimé qui est leur ultime aspiration ».
Il a également dit : « Les attributs de Celui auquel [les Prophètes] appellent, les qualificatifs de Sa perfection et les réalités de Ses noms attirent les cœurs vers Son amour et inspirent la volonté de l'homme à chercher à accéder à Lui, car les cœurs aiment celui qu'ils connaissent, qu'ils craignent, en lequel ils espèrent, auquel ils aspirent et auprès duquel ils trouvent du plaisir selon la connaissance qu'ils ont de Ses attributs ».[247]

Ce sens a été confirmé par Al-H̱asan Al-Basṟî -qu'Allah lui fasse miséricorde- dans une expression brève, il a dit : « Celui qui connaît son Seigneur L'aimera ».[248]

Quand cet amour s'empare du cœur, à ses côtés, le croyant n'éprouve pas d'amour qui lui soit indépendant ni une haine qui lui soit dissociée ; en effet, quand il aime, il aime pour Allah, quand il déteste, il déteste pour Allah, il ne reste pas dans son âme d'aspiration personnelle, de sorte que quand il s'engage dans une lutte à laquelle il consacre [son temps et son énergie], c'est uniquement dans les limites de ce qu'Allah aime. Un tel comportement est bien réel, c'est une étape connue dans le cheminement spirituel *-as-sulûk-* des Gens de la Connaissance. Ibn Al-Qayyim relate les propos suivants de son shaykh Ibn Taymiyya : « Le Connaissant *-al-`ârif-* ne voit pas qu'il a sur quelqu'un un quelconque droit et ne voit pas non plus qu'il a dispensé une quelconque faveur à quelqu'un, c'est pourquoi il ne fait de reproche à personne, ne revendique rien et ne s'engage pas dans des polémiques ».[249]

Alors que tu examines par ton cœur, cher frère, les noms d'Allah et Ses attributs, afin de Le connaître et de L'aimer davantage, n'oublie pas que le Coran joue un grand rôle dans

---

247 « *madârij as-sâlikîn* » d'Ibn Al-Qayyim (3/351).
248 « *mukhtaṟaru minhâji-l-qâṟidîn* » p. 332.
249 « *madârij as-sâlikîn* » d'Ibn Al-Qayyim (1/523).

cela, le Coran est le guide de la connaissance parfaite d'Allah -Puissant et Majestueux-.

Ibn Al-Qayyim a dit : « Et toi, quand tu médites le Coran tout en évitant de déplacer les mots de leur contexte *-tahṟîf-* ou de le soumettre aux opinions des théologiens musulmans qui s'inspirent de la philosophie *-mutakallimûn-* et aux idées de ceux qui s'affectent *-al-mutakallifûn-* te prendra pour témoin :

- Un Roi, un Agent suprême - de Ses cieux-, qui est au-dessus de Son trône et qui administre les affaires de Ses serviteurs.
- Il ordonne et prohibe, Il envoie les Envoyés et fait descendre les Livres.
- Il agrée et se met en colère, Il rétribue et Il châtie, Il donne et Il interdit.
- Il rend puissant et humilie, élève et rabaisse.
- Il voit du dessus des sept cieux et entend. Il connaît ce qui est secret et ce qui est public.
- Il est exécuteur de ce qu'Il veut.
- Il porte tous les attributs de perfection et Il est exempt de tout défaut.
- Pas de créature infiniment petite, ni ce qui la dépasse, ne bouge qu'avec sa permission. Pas de feuille qui tombe sans qu'Il ne le sache.

Personne n'intercède auprès de Lui qu'avec Sa permission. Ses serviteurs n'ont en dehors de Lui ni protecteur ni intercesseur.[250]

Ceci étant, et après avoir connu Allah et L'avoir aimé, le serviteur doit prouver l'exemption de cette connaissance de tout défaut et doit prouver en outre la sincérité de cet amour par l'adoration d'Allah en vertu de cette connaissance, cherchant ainsi à connaître les choses aimées par Allah pour se rapprocher de Lui par elles et les choses détestées par Lui pour s'en éloigner. Al-H̱ârith Al-MuẖH̱âsibî -qu'Allah lui fasse

---

250 « *al-fawâ'id* », p. 71.

miséricorde- a dit : « Après la connaissance de son Seigneur, il n'y a pas de chose à laquelle le serviteur doit donner plus de priorité que la connaissance de ce qu'Allah déteste, comme les choses qu'Il a interdites et au sujet desquelles, Il a proféré contre leur auteur des menaces, des réprimandes ou des avertissements, puis vient ensuite la connaissance de ce qu'Allah aime, ce qu'Il a prescrit et ce qu'Il a encouragé de faire. En effet, s'écarter de ce qu'Allah déteste, puis s'engager dans ce qu'Il aime et recommande, est l'œuvre qui attire directement Sa satisfaction.

Médite cela cher frère, si ton seul souci est d'éteindre une vertu que ton âme apprécie mais qu'Allah déteste, tu verras qu'à sa place naîtra une vertu qu'Allah aime et ton cœur s'illuminera après cela de plus de foi et de compréhension.

Sache, cher frère, que dans ce bas-monde il y a des choses licites, des choses équivoques *-ash-shubuhât-* et des choses illicites. Quand se saisit du cœur du serviteur un sentiment d'amour pour les choses licites, il ne cesse d'être alimenté par les tentations capricieuses des choses équivoques et des choses réprouvées *-al-makrûhât-*, et quand s'empare de son cœur un sentiment d'amour pour les choses équivoques et les choses réprouvées, il ne cesse d'être alimenté par les tentations capricieuses des choses illicites. Quiconque laisse son cœur s'imprégner de choses équivoques et s'y abandonne en toute quiétude, tombera certes dans l'illicite, car les choses équivoques sont plus proches de l'illicite que du licite ».[251]

[251] *« âdâbu-n-nufâs »* d'Al-H̲ârith Al-Muh̲âsibî. Œuvre vérifiée par Ah̲mad `Atâ, p. 121-122. Ed. Mu'assat Al-Kutub Ath-Thaqâfiyya à Beyrouth.

Le Sixième Moyen

Contempler Sa bonté, Sa bienveillance, Ses grâces et Ses bienfaits intérieurs et extérieurs. Cela invite à L'aimer

Contempler Sa bonté, Sa bienveillance, Ses grâces et Ses bienfaits intérieurs et extérieurs. Cela invite à L'aimer.

La bienfaisance, la bonté et la bienveillance sont des qualités qui enchantent les esprits et captivent les émotions. Elles poussent la personne à aimer celui qui lui fait du bien.

En vérité, Allah est le seul Bienfaisant. Cela peut être démontré par des preuves rationnelles comme scripturaires, aussi Le seul qui mérite qu'on L'aime de manière parfaite, c'est Allah.
L'explication de cette affirmation du point de vue de la raison nous renvoie aux causes suivantes :

1- L'homme aime sa personne. Il aime rester vivant et aime être dans un parfait état. Il déteste en revanche l'anéantissement et le dépérissement. C'est quelque chose d'inné en tout être humain. Or cela implique nécessairement que l'amour qu'on est censé témoigner à Allah doit être parfait, car quand l'homme connaît parfaitement son Seigneur, il sait de toute évidence que s'il existe, continue à vivre et s'épanouit, c'est grâce à Allah. C'est Lui qui l'a créé, il n'était rien et par la grâce d'Allah, il est devenu un être vivant ; au moment où il a vu le jour, il était un être imparfait et par la grâce d'Allah il s'est développé. Comment se fait-il donc que l'homme aime sa personne sans aimer son Seigneur dont dépend son existence et sa subsistance ?

2- Par sa nature, l'homme aime celui qui lui fait du bien, le traite avec douceur, le console, le soutient, subjugue ses ennemis et l'aide dans ses affaires. L'homme conscient sait que le Bienfaisant est Allah -exalté soit-Il- seul et que les aspects de Sa bienfaisance sont trop nombreux pour être comptés.
Supposons que quelqu'un mette à ta disposition tout ce qu'il possède, qu'il te permette de t'en servir comme bon te semble, alors tu penseras que ce geste de bienfaisance émane exclusivement de lui, or c'est faux, car il n'a pu le faire que par la volonté d'Allah, sinon qui, par Sa grâce, l'a créé et a créé son argent, sa volonté et sa conscience qui l'a poussé à agir de la sorte ? Qui t'a fait aimer de lui ? Qui a tourné son visage vers toi et a inspiré dans son âme que le bien pour sa vie présente et pour sa religion résidait dans ce geste de bienfaisance à ton égard -sinon il ne t'aurait rien donné- si bien qu'à le voir, on dirait un être contraint à se soumettre [à des ordres extérieurs] et qui ne peut pas agir autrement ?

3- Le bienfaisant parmi les hommes est quelqu'un qui est naturellement aimé. Tu l'aimes même si sa bienfaisance ne te touche pas personnellement. Si par exemple, tu entends parler d'un roi qui est savant, pieux, juste, doux avec son peuple, bienveillant à son égard, tu vas l'aimer même s'il règne sur un pays lointain, tu vas sentir une grande inclination vers lui, c'est cela l'amour que l'on porte à un bienfaisant du fait de cette qualité, et à fortiori s'il est bienfaisant à ton égard, que dire alors de Celui dont tu es l'un des effets de Sa bienfaisance, voire l'une de Ses belles actions ? Cela exige d'aimer Allah le Très-Haut, et de n'aimer quelqu'un d'autre que dans la mesure où cet amour se rattache à l'amour d'Allah par une cause. C'est Allah -exalté soit-Il- le Bienfaisant à l'égard de tous les gens, c'est Lui qui les a fait exister, les a rendus de plus en plus parfaits et leur a fournis ce dont ils avaient besoin et ce qui contribuait à leur bien-être, ainsi que d'autres bienfaits qu'on ne peut pas compter ».[252] .

[252] « *mukhtaṣaru minhâji-l-qâṣidîn* » p. 223-224.

Cet esprit raisonnable qui s'accorde avec les dires canoniques sur la nécessité d'aimer Allah pour Ses bienfaits, Ses faveurs et Ses grâces, demeure perplexe devant le grand nombre de ces bienfaits et grâces, car comment pourrait-il les compter dans les couches célestes et les horizons terrestres, comment pourrait-il les compter durant la journée et durant la nuit, comment pourrait-il les dénombrer en lui-même comme l'univers mis à son service ? Le Très-Haut a dit : ﴾**C'est Allah qui a créé les cieux et la terre et a fait descendre du ciel une eau par laquelle Il produit les fruits qui serviront à votre subsistance, met à votre service des embarcations afin qu'elles évoluent en mer sur Son ordre, à votre service les rivières, met à votre service le soleil et la lune en gravitation perpétuelle, à votre service la nuit et le jour et vous donne une part de tout ce que vous demandez. Si vous dénombriez les bienfaits d'Allah, vous n'en feriez pas le compte. Mais l'homme est enclin à l'iniquité, à l'ingratitude**﴿.[253]

Tout cela au service de l'homme ? Tout cet univers immense au service de cette créature minuscule qu'est l'homme ? Du ciel descend l'eau que reçoit la terre pour produire les fruits, en mer évoluent les embarcations soumises à l'ordre d'Allah pour le bien de l'homme, le soleil et la lune gravitent sans cesse, le jour et la nuit se succèdent … N'est-ce pas tout cela qui est au service de l'homme ? Et pourtant il ne se montre pas reconnaissant et ne réfléchit pas : ﴾**l'homme est enclin à l'iniquité, au déni**﴿.

﴾ **C'est Allah qui a créé les cieux et la terre et a fait descendre du ciel une eau par laquelle Il produit les fruits qui serviront à votre subsistance**﴿ :
Les céréales constituent la première ressource alimentaire et la source la plus apparente du bienfait. La pluie et la poussée des plantes suivent toutes les deux la Norme selon laquelle Allah a prédisposé cet univers et obéissent donc à la règle qui gère la tombée de la pluie, la poussée des plantes et la sortie des fruits,

[253] Coran, XIV, 32-34.

et ce d'une manière qui convient à l'homme. Une seule graine, pour qu'elle pousse, a besoin de la Puissance dominatrice de cet univers pour lui fournir les facteurs de la vie, à savoir la terre, l'eau, la lumière, l'air, etc.
Quand les gens entendent le mot « *rizq* (subsistance) », l'idée qui leur vient à l'esprit c'est l'acquisition d'argent, or la notion du « *rizq* » est plus large et plus profonde. Le moindre « *rizq* » ou subsistance accordé à l'être humain nécessite des milliers de réactions et d'interactions entre les éléments de ce monde. Ce qui a été cité dans le verset ci-dessus suffit pour que l'homme s'aperçoive jusqu'à quel point la main d'Allah le protège et veille sur lui.

﴾ **met à votre service des embarcations afin qu'elles évoluent en mer sur Son ordre**﴿ :
En vertu de ce qu'il y a dans la matière comme caractéristiques, les embarcations peuvent évoluer à la surface de l'eau et en vertu de ce qu'il y a dans l'homme comme caractéristiques le privilégiant, il arrive à comprendre les règles de la nature, et tout cela est soumis par la volonté d'Allah au service de l'homme.

﴾ **à votre service les rivières**﴿ :
Les rivières affluent et la vie afflue avec elles. Elles débordent et le bien déborde avec elles. Elles portent dans leur sein les poissons, les herbes et d'autres biens en abondance. Tout cela au service de l'homme et des animaux qu'il utilise, des bêtes et de certains oiseaux.

﴾ **met à votre service le soleil et la lune en gravitation perpétuelle**﴿ :
L'homme ne les utilise pas de manière directe comme il utilise l'eau, les plantes, la mer, les bateaux, les rivières, etc., mais il bénéficie de leurs effets. Ils sont au service de l'homme en vertu de la Norme universelle qui les gère afin que se produise d'eux ce qui lui est utile dans sa vie et sa subsistance, voire dans la composition des cellules qui le constituent et dans leur cycle de vie.

﴾ **à votre service la nuit et le jour**﴿ :
Allah les a soumis à une règle bien précise conformément au besoin de l'homme et à sa constitution et d'une manière qui convient à son cycle d'activité et de repos. S'il n'y avait que le jour ou que la nuit, l'organisme de l'homme se dégraderait, sans parler de la dégradation de tout ce qui l'entoure, rendant ainsi impossible sa survie, son activité et sa production.
Ce ne sont là que les grandes lignes des « pages » de Ses bienfaits sublimes. Les « points » qui constituent ces « lignes » sont trop nombreux pour qu'on puisse les compter. Pour résumer le tout, Allah a dit : ﴾**et vous donne une part de tout ce que vous demandez**﴿ à savoir l'argent, la postérité, la santé, etc.

﴾**Si vous dénombriez les bienfaits d'Allah, vous n'en feriez pas le compte**﴿ :
Ils sont trop grands et trop nombreux pour qu'un groupe de gens puisse les énumérer, même tous les gens.[254]

La parole d'Allah : ﴾**Si vous dénombriez les bienfaits d'Allah, vous n'en feriez pas le compte**﴿ est répétée à deux reprises dans le Coran : une fois dans la sourate « Ibrâhîm » et une fois dans la sourate « Les abeilles » appelée également la sourate des bienfaits, sauf que dans celle-ci le verset a été clôturé par la parole du Très-Haut : ﴾**En vérité, Allah est Tout-Pardonnant et Tout-Miséricordieux**﴿[255] alors qu'elle se termine dans la sourate « Ibrâhîm » par Sa parole : ﴾**Mais l'homme est enclin à l'iniquité, à l'ingratitude**﴿.

Les exégètes expliquent pourquoi ceux deux versets ont été conclus différemment. L'auteur de l'ouvrage « *malâku-t-ta'wîl fî tawjîhi-l-mutashâbihi-l-lafziy min âyi-t-tanzîl* » dit : « La réponse -seul Allah est le plus Savant- est que ce verset dans la sourate « Ibrâhîm » a été précédé par la parole du Très-Haut :

---

[254] « *fî zilâli-l-qur'ân* » de Sayyid Qutb (4/2107-2108). Ed. Dâr Ash-Shurûq à Beyrouth.
[255] Coran, XVI, 18.

﴾**N'as-tu pas médité le cas de ceux qui ont échangé les bienfaits d'Allah contre de l'ingratitude et installé leur peuple dans la demeure de la perdition**﴿[256] suivie de Sa parole : ﴾**et ils ont donné à Allah des « semblables » pour égarer les gens de Sa voie**﴿.[257] Puis Allah a parlé de Sa bienfaisance à l'égard de Ses serviteurs. Cet antagonisme - d'une part entre le renouvellement par Allah de Ses faveurs et le déversement de Ses bienfaits sur les gens et, d'autre part, leur réception baignée d'ingratitude et de polythéisme- correspond bien à la qualification de l'homme d'injuste et d'ingrat. Quant au verset de la sourate « Les abeilles », il n'est précédé que de ce qu'Il a annoncé comme faveurs successives et que des premiers bienfaits qu'Il a accordé aux hommes, il convient à ce qu'ils soient clôturés par Sa parole : ﴾**En vérité, Allah est Tout-Pardonnant et Tout-Miséricordieux**﴿[258] ».[259]

Ar-Râzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a donné une explication plus claire et plus fine. Il a dit : « Après méditation, un détail subtil m'est apparu, c'est comme si Allah -exalté soit-Il- disait : « Lors de la venue des bienfaits, c'est toi (le serviteur) qui les reçoit et c'est Moi qui les donne. En les recevant, il y a deux qualités qui te caractérisent, le fait que tu sois enclin à l'injustice et à l'ingratitude, alors que deux qualités en Moi se manifestent quand Je te les donne, c'est le fait que Je sois Tout-Pardonnant, Tout-Miséricordieux ». En d'autres termes : « Si tu es enclin à l'injustice, Je suis Tout-Pardonnant et si tu es enclin à l'ingratitude, Je suis Tout-Miséricordieux. Je n'accueille ta négligence que par la clémence et Je ne cesse de t'accorder ta subsistance malgré ton éloignement de Moi ».[260]

[256] Coran, XIV, 30.
[257] Coran, XIV, 30.
[258] Coran, XVI, 18.
[259] « *malâku-t-ta'wîl fî tawjîhi-l-mutashâbihi-l-lafziy min âyi-t-tanzîl* » du shaykh Ahmad b. Az-Zubayr Al-Gharnâtî (2/580-581).
[260] « *at-tafsîr al-kabîr* » d'Ar-Râzî (19/103).

En tout cas, Allah, en vertu de Sa bonté et de Sa compassion, nous dispense de la tâche de compter Ses bienfaits, ce qui dépasse à l'évidence nos capacités, mais nous sommes par contre tenus de contempler les bienfaits d'Allah, de les examiner, de les méditer *-at-tafakkur-* et de nous acquitter des droits qu'exige cette reconnaissance, cela dans la mesure du possible, sachant que se rappeler les bienfaits et avouer les avoir reçus relèvent de notre reconnaissance à leur égard, bien plus, cette méditation est elle-même une adoration, ce qui implique que celui qui examine et médite les bienfaits d'Allah réunit deux adorations : la reconnaissance et la réflexion ; le Très-Haut a dit : ﴾**En vérité, dans la création des cieux et de la terre et dans la succession des jours et des nuits, il y a des signes pour les gens doués d'intelligence profonde, ceux qui invoquent Allah, debouts, assis, ou étendus sur le côté, qui réfléchissent à la création des cieux et de la terre et qui disent : « Seigneur ! Tu n'as pas créé cela en vain ! Gloire à Toi ! Aussi préserve-nous du Feu »**﴿.[261]

Si ce vaste univers s'ouvre sur une étendue favorable à la méditation sur la création d'Allah, il y a en l'homme un domaine plus propice à la réflexion et plus vaste encore quant à la contemplation des bienfaits ; le Très-Haut a dit : ﴾**Et il en est en vous-mêmes. Ne les voyez-vous pas ?** ﴿.[262]

[261] Coran, III, 190-191.
[262] Coran, LI, 21.

Le Septième Moyen

Ce moyen est le plus extraordinaire. C'est l'humilité complète du cœur devant Allah. On ne peut exprimer le sens de cette phrase qu'en employant des noms bien précis et qu'en procédant par indication

Ce moyen est le plus extraordinaire. C'est l'humilité complète du cœur devant Allah. On ne peut exprimer le sens de cette phrase qu'en employant des noms bien précis et qu'en procédant par indication.

Ce moyen est l'un de ceux qui cultivent l'amour d'Allah. Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a failli nous empêcher de développer l'explication de ce point par Sa parole : « On ne peut exprimer le sens de cette phrase qu'en employant des noms bien précis et qu'en procédant par indication ». Comment peut-on s'étendre sur un sujet qu'Ibn Al-Qayyim qualifie ainsi ? Mais cela ne nous empêche pas de tenter d'approcher l'idée qu'il cherche à nous faire saisir.

En fait ces paroles d'Ibn Al-Qayyim tournent autour des notions suivantes : la modestie *-al-ikhbât-*, l'humilité *-al-khushû`-*, la componction *-at-tadhallul-*, l'indigence [à l'égard d'Allah], l'observation d'un comportement convenable avec Allah. Toutes ces notions ont en commun la notion de l' « *inkisâr* ».[263] Mais le *khushû`*, dans son sens général, est le nom le plus approprié pour en intégrer toutes les notions, c'est donc autour de lui que tournera notre explication.

[263] **Note du traducteur :** Je préfère transcrire que traduire ce mot vu sa richesse en significations. Littéralement l'« *inkisâr* » est une forme passive du nom « *kasr* » qui signifie le brisement. D'après son sens obvie, c'est le fait de se « briser » et de se plier devant Allah.

En langue arabe, le *khushû`* signifie le rabaissement, l'humilité et la sérénité. On dit : « *takhashsha`a-r-rajul* », c'est-à-dire que l'homme a jeté son regard sur la terre, l'a contenu et a baissé sa voix. On dit aussi : « *khasha`a basaru-r-rajul* », c'est-à-dire que son regard s'est abaissé. Dans le Coran, le terme *khushû`* a été employé dans ce sens, le Très-Haut a dit : ﴾**les voix s'abaisseront devant le Tout-Miséricordieux, on entendra plus que chuchotements** *-wa khasha`ati-l-'aswâtu li-r-rahmân-*﴿[264], ce qui veut dire que les voix s'abaisseront, témoigneront de l'humilité et de la soumission. Il a également dit : ﴾**Parmi Ses signes, il y a que tu voies la terre *khâshi`a*, puis aussitôt que Nous faisons descendre l'eau sur elle, elle se soulève et augmente [de volume]**﴿[265] : la terre était sèche et immobile parce qu'il n'y avait pas de plante qui la faisait bouger. Quand la pluie tomba, elle se souleva et s'anima.

Quant à son emploi dans la religion, les définitions des pieux prédécesseurs varient :
- Certains définissent « *al-khushû`* » comme étant le recueillement du cœur devant le Seigneur en toute humilité et soumission.
- Certains le définissent comme étant la docilité à la Vérité.
- Certains disent qu'il consiste en l'extinction des flammes de la concupiscence, en la dissipation de la « fumée » qui empestait les poitrines et en le rayonnement de la lumière de la vénération [d'Allah] dans le cœur.
- D'autres disent qu'il signifie l'humilité des cœurs devant Celui qui de façon absolument parfaite connaît les choses non manifestes.[266]

Comme on peut le constater, ces définitions établissent que le cœur est le siège du *khushû`* puis que son effet se reflète sur les sens. Ar-Râghib Al-Asfahânî a détaillé ce sens en disant : « Le *khushû`* est l'abaissement avec humilité *-ad-darâ`a-*. L'emploi

[264] Coran, XX, 108.
[265] Coran, XLI, 39.
[266] « *madârij As-sâlikîn* » (1/521).

le plus fréquent du terme *khushû`* s'utilise pour décrire une réaction des sens, alors que *d̲arâ`a* est souvent employée pour décrire une réaction du cœur. C'est pourquoi on dit : « *idhâ d̲ara`a-l-qalbu khasha`ati-l-jawâriḫ* (quand le cœur témoigne de l'humilité, les sens témoignent eux-aussi de l'humilité) ».[267]

C'est donc le cœur qui est le siège de l'affection *-ta'aththur-* et du pouvoir affectif *-ta'thîr-* quand il s'agit du *khushû`*. Or le cœur ne peut être parfaitement affecté par le *khushû`* que s'il réunit en lui certaines qualités et certains états. Ibn Al-Qayyim a dit : « La vérité est que le *khushû`* est une vertu dans laquelle s'allient la vénération, l'amour, l'humilité et le rabaissement [devant Allah] ».[268]

Que le serviteur scrute donc l'impact et la place dévolue à ces stations dans son cœur avant de se poser des questions sur son manque de *khushû`*.

Néanmoins, le *khushû`* est un état général qui s'offre au corps et à l'âme de l'homme dans les moments où il est proche d'Allah. C'est une vertu que la religion exige de lui dans l'ensemble de ses affaires et non seulement quand il est en prière, quoique celle-ci est une adoration où l'effet du *khushû`* apparaît plus clairement, car le serviteur est censé y être le plus proche d'Allah, le *khushû`* étant l'âme de la prière et l'une de ses meilleures règles de bienséance.

Le *khushû`* durant la prière est indissociable du *khushû`* en dehors de la prière. Languir de longues heures dans l'indifférence et l'insouciance et s'attendre ensuite à parvenir à concentrer tous ses sens sur le *khushû`* aux seuls moments de la prière, est quasiment impossible. C'est pourquoi Allah le Très-Haut a dit : ﴿**Ont d'ores et déjà réussi ceux qui ont la foi, ceux qui dans leur prière témoignent du *khushû`***﴾.[269] En

[267] Voir « *al-mufradât fî gharîb al-qur'ân* » d'Ar-Râghib Al-As̲fahânî, p. 295. Dâr Al-Ma`rifa à Beyrouth.
[268] « *madârij as-sâlikîn* » (1/522).
[269] Coran, XXIII, 1.

effet, ils ont donné réalité à la foi, puis leurs cœurs ont témoigné de *khushû`*, et ensuite le fruit de cette humilité s'est manifesté dans leur prière et dans leurs autres qualités citées dans la suite des versets. Mujâhid a dit : « Ceux qui témoignent du *khushû`* sont les croyants véritables ».[270]

A propos du *khushû`* que les pieux prédécesseurs avaient à l'égard d'Allah, on rapportait des choses étonnantes qui témoignaient de la pureté de leurs cœurs. Ainsi lorsque `Abd Allah b. Az-Zubayr ﷺ se mettait debout pendant la prière, il manifestait un tel recueillement qu'on le prenait pour un poteau. Quand il se mettait en position de prosternation, les oiseaux venaient se poser sur son dos, le prenant pour un tronc d'arbre.

Maymûn b. Mihrân a dit : « Je n'ai jamais vu Muslim b. Yasâr remuer pendant sa prière. Un jour alors qu'il priait dans la mosquée, l'une de ses parties s'écroula, créant la panique au milieu des gens qui se trouvaient dans le marché d'à côté, mais il était dans un tel recueillement qu'il ne s'est même pas retourné. Quand il rentrait chez lui, les membres de sa famille observaient le silence. Mais dès qu'il entrait en prière, ils se permettaient de parler et de rire [parce qu'ils savaient que pendant sa prière il était coupé du monde qui l'entourait] ».

Lorsque `Alî b. Al-H̲asan ﷺ faisait ses ablutions, son visage jaunissait. Quand on l'interrogea à ce sujet, il répondit : « Savez-vous devant qui je vais me tenir debout ? ».[271]

Ceux-là redonnaient vie à leur prière, leurs cœurs se revivifiaient par elle et elle leur procurait de la joie. Comment peut-on ne pas éprouver de plaisir dans une prière « vivante »

[270] Voir l'ouvrage d'exégèse d'Al-Qurt̲ubî (1/375).
[271] « *mukhtas̲aru minhâji-l-qâs̲idîn* » p. 26. Œuvre résumée par le shaykh Ah̲mad b. `Abd Ar-Rah̲mân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ans̲ârî.

alors que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « **[Allah] a fait de la prière la fraîcheur de mes yeux ».**[272]
Certes la prière redonne vie au cœur et le *khushû`* redonne vie à la prière. Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Les vertus grâce auxquelles la prière devient vivante sont nombreuses, parmi lesquelles :

- La présence du cœur : cela consiste en ce que le cœur se vide de tout ce qui n'est pas par nature inhérent à lui. Cela dépend de la résolution de l'homme et de l'intérêt qu'il porte à la chose qu'il désire. Quand quelque chose l'intéresse vraiment, son cœur fait nécessairement acte de présence. Donc pour avoir un cœur présent dans la prière, il n'y a d'autre remède que de concentrer sa résolution sur cette adoration et que de tourner son intérêt vers elle. Cela varie en fonction de la force de la foi en l'au-delà et du mépris pour ce bas-monde. Quand tu constates que ton cœur ne fait pas acte de présence pendant ta prière, sache que c'est à cause de la faiblesse de ta foi. Applique-toi donc à la rendre forte.

- S'appliquer à comprendre le sens de ce qui se dit.[273] C'est là un objectif qui va au-delà de l'acte de présence du cœur, car il se peut que le cœur se concentre sur les mots sans saisir les significations. Le fidèle se doit donc de tourner son esprit vers la compréhension du sens du mot [qu'il prononce ou qu'il entend de l'imâm], en repoussant les velléités qui le distraient et en coupant le flux d'agents [perturbateurs] qui les alimentent, car si ce flux ne s'arrête pas, l'esprit reste distrait.[274]

---

[272] H̲adith rapporté par Ah̲mad dans son *musnad* (3/128, 129, 285) et An-Nasâ'î sous le chapitre : « *`ishratu-n-nisâ'* » (1). Il est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « *s̲ahîh̲* An-Nasâ'î » (n° 3680) (3/827).

[273] **Note du traducteur :** L'auteur entend par là les invocations et les versets du Coran récités dans la prière.

[274] Ibn Al-Jawzî a cité par la suite deux types d'agents qui distraient l'esprit : des agents externes qui distraient l'ouïe et la vue du recueillement et des agents internes qui sont les soucis et les idées. Il a

- La vénération d'Allah de laquelle naissent deux choses : la connaissance de la majesté d'Allah et de Sa sublimité et la connaissance du caractère méprisable de l'âme et de sa dépendance vis-à-vis des choses. Ces deux connaissances engendrent la sérénité et le *khushû`*.

- L'espoir : le fidèle se doit d'espérer par sa prière la récompense d'Allah comme il est tenu de craindre le châtiment s'il fait preuve de négligence.[275]

Une prière avec une telle âme et un tel recueillement mérite vraiment de purifier l'homme des souillures des péchés.
Mais comme nous l'avons déjà souligné, le *khushû`* a un sens plus large pour n'être restreint qu'à la seule prière. S'il intègre toutes les notions de vénération, d'amour et d'humilité, c'est que tout cela est exigé du musulman dans toutes les situations.

Il s'agit là de vertus qui ne peuvent être exprimées par une forme de protocole et, d'apparence et d'image qu'affiche le fidèle dans sa manière de se tenir, de marcher, de s'habiller, de manger et de boire ; loin de là, c'est un état par lequel le serviteur se retire avec Allah, ce que seul Allah connaît et qu'il ne convient pas de montrer à quelqu'un d'autre.

Sufyân Ath-Thawrî a dit : « J'ai interrogé Al-A`mash au sujet du *khushû`*. Il m'a répondu : « Ô Thawrî, veux-tu être un imâm pour les gens alors que tu ne connais pas ce que signifie le *khushû`* ? J'ai posé la même question à Ibrâhîm An-Nakha`î qui m'a répondu : « Ô U`aymish[276], veux-tu être un imâm pour

---

ensuite dit que le remède des agents externes consiste à s'éloigner de tout ce qui attire l'attention de l'ouïe ou de la vue et le remède des agents internes consiste à ramener son âme de force vers ce qu'on récite ou ce qu'on entend pendant la prière et à ne pas se laisser aller à ses pensées.

[275] « *mukhtas̲aru minhâji-l-qâs̲idîn* » p. 26-28. Œuvre résumée par le shaykh Ah̲mad b. `Abd Ar-Rah̲mân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ans̲ârî.

[276] **Note du traducteur :** U`aymish est un diminutif de A`mash.

les gens alors que tu ne connais pas ce que signifie le *khushû`* ? Le *khushû`* ne signifie pas manger frugalement, ni porter des habits usés, ni garder la tête baissée, mais il consiste en ce que tu considères le noble et le vil égaux devant la Vérité et que tu te soumettes humblement à Allah dans toute prescription qu'Il t'impose » ».[277]

Certes les pieux prédécesseurs mettaient en garde contre l'affectation et la simulation en matière de *khushû`*. Hudhayfa ﷺ a dit : « Méfiez-vous du *khushû`* hypocrite. – C'est quoi le *khushû`* hypocrite ? demanda-t-on » Il répondit : « C'est que tu voies le corps afficher un état de profonde humilité alors que le cœur est loin d'être humble ».

`Umar b. Al-Khattâb ﷺ a vu une fois un homme baisser sa tête pendant qu'il priait et lui a dit : « Ô celui qui a la nuque courbée, redresse ta nuque, le *khushû`* ne réside pas dans les nuques mais il réside dans les cœurs ».

`Â'isha ﷺ a vu une fois des jeunes gens marcher mollement et elle a dit à ses compagnons : « Qui sont ceux-là ? – Ce sont des gens voués au culte d'Allah, répondirent-ils ». `Â'isha dit alors : « Quand `Umar b. Al-Khattâb marchait, il le faisait à vive allure ; quand il parlait, il faisait entendre ce qu'il disait ; quand il frappait, il faisait mal ; quand il nourrissait [un pauvre], il le rassasiait, bref c'était quelqu'un qui était vraiment voué au culte d'Allah ».[278]

`Umar ﷺ donnait réalité au *khushû`*, c'est pourquoi il est révéré des gens, voire des démons, parce qu'il vénérait Allah et se soumettait humblement à Lui sans affectation ni rigorisme. Sahl b. Sahl ﷺ a dit : « Celui dont le cœur témoigne de l'humilité à Allah, satan n'ose pas s'approcher de lui ».[279]

[277] Le *tafsîr* d'Al-Qurtubî (1/375).
[278] « *madârij as-sâlikîn* » (1/521).
[279] « *madârij as-sâlikîn* » (1/522).

Par ailleurs Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricordieux- a parlé de ce *khushû`* sincère et a précisé qu'il est de trois degrés :

Le premier degré : Se soumettre humblement à l'ordre d'Allah ﷻ

Cela consiste en ce que le serviteur accueille Son ordre avec docilité, satisfaction et conformité tout en montrant son indigence à Son égard pour qu'Il lui montre le bon chemin avant l'exécution de Son ordre, son indigence à Son égard pour qu'Il l'aide à l'exécuter au moment où il entreprend de l'accomplir et son indigence à Son égard dans l'espoir qu'Il l'accepte de lui après accomplissement.

S'ajoute à cela la résignation devant la décision d'Allah, qu'elle soit relative à la religion ou au décret. Il ne doit pas opposer à la décision religieuse une passion ou un désir concupiscent ni accueillir son destin décrété (décision relative au décret ou décision ontologique par opposition à Sa décision religieuse) avec répulsion ou contrition.
S'ajoute à cela également la contrition qu'éprouve le serviteur à l'idée qu'Allah observe son cœur et ses sens quand il reçoit l'ordre de Lui.

Le deuxième degré :

Il consiste à surveiller les défaillances de l'âme et de l'œuvre, à scruter leur manifestation et à craindre que l'œuvre ne soit entachée par ces défaillances, tel l'orgueil, l'infatuation, l'ostentation, le manque de sincérité, le manque de certitude et l'éparpillement dans l'intention ; cela en se gardant, en parallèle, de considérer possible que les gens puissent bénéficier d'un avantage grâce à soi, car toute la grâce n'est attribuable qu'à Allah.

Le troisième degré :

Il consiste à dompter son âme en lui interdisant de se permettre des choses inconvenantes à l'égard d'Allah en raison d'une œuvre qu'on a accomplie ou bien de penser qu'elle a un quelconque droit sur Lui, tout en veillant à ce qu'aucune autre créature n'épie ses états face au Créateur, afin d'éviter au cœur de ressentir de la satisfaction dans le fait que les gens l'observent dans sa pratique au point de risquer ainsi que son cœur, son intention et son état se corrompent.[280]

En vérité, la prière demeure le meilleur moyen pour initier son âme à l'élévation vers ces hauts degrés parce qu'elle offre à elle seule l'occasion de se consacrer exclusivement au recueillement devant Allah.
Ecoutons donc ces précieux conseils d'Ibn Al-Jawzî dans lesquels il nous entretient des démarches pratiques à suivre pour réaliser le *khushû`* dans la prière. Il a dit : Le fidèle se doit de concentrer son cœur sur tout acte relatif à la prière :

- Lorsqu'il entend l'appel du muezzin, qu'il s'imagine alors entendre l'appel à la comparution devant Allah le Jour de la résurrection, pour le pousser à se préparer à l'interrogatoire, à voir comment il répondra aux questions et dans quel état il se présentera.

- Quand il couvre sa nudité et s'habille [pour la prière], qu'il sache qu'il cache ainsi aux gens tout ce qui peut se produire de honteux à partir de son corps et par extension la nécessité de préserver du regard des gens les vertus qui habitent son for intérieur et qu'il est indécent de montrer et de même, les secrets honteux que seul Allah connaît, car rien ne Lui échappe, et qu'il sache que leur expiation consiste en le regret, la pudeur et la crainte.

[280] « *madârij as-sâlikîn* » (1/522-525).

- Quand il se met en face de la *qibla*, il détourne son visage de toutes les autres directions pour s'orienter vers la Maison d'Allah le Très-Haut, or à priori c'est le cœur qui doit être tourné vers Allah. Comme on ne peut se diriger vers la Maison d'Allah qu'en se détournant des autres directions, de même le cœur ne peut se tourner vers Allah que s'il se détourne de ce qui est autre que Lui.

- Lorsque le fidèle prononce le *takbîr* (la formule : « Allah est le plus Grand »), que ce cœur ne démente pas sa langue, car s'il y a dans son cœur une chose plus grande à ses yeux qu'Allah, c'est qu'il a menti. Qu'il veille à ce que la passion ne soit pas la plus grande chose à ses yeux. Pour s'en assurer, il suffit de voir s'il préfère s'y conformer que d'obéir à Allah.

- Quand le fidèle prononce la formule de l'*isti`âdha*, qu'il sache qu'elle consiste en le refuge en Allah, donc s'il ne prenait pas refuge en son cœur en Allah, sa parole serait vide de sens. Qu'il s'applique à comprendre le sens de ce qu'il récite. Que la faculté de compréhension de son cœur soit présente quand il dit : ﴿**Louange à Allah le Seigneur des mondes**﴾. Qu'il ravive dans son cœur la contemplation de Sa bienveillance quand il dit : ﴿**le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux**﴾ et de Sa sublimité quand il dit : ﴿**le Maître du Jour de la rétribution**﴾, ainsi que dans les autres versets qu'il récite.

- Qu'il ressente de la modestie dans son inclination.

- Qu'il ressente de l'humilité lors de sa prosternation, car dans cette position il remet son âme à la place qu'elle mérite, et en se prosternant sur la terre à partir de laquelle il a été créé, il ramène la conséquence au principe dont elle dérive.

- Qu'il essaie de pénétrer le sens des invocations en usant de sa gustation spirituelle.

- Qu'il sache que l'accomplissement de la prière avec ses conditions permet de dissiper la « rouille » qui envahit le cœur et lui apporte les lumières grâce auxquelles il contemple la sublimité d'Allah et découvre les secrets de Son ordre que seuls les savants sont capables de comprendre profondément. Quant à celui qui observe les actes apparents de la prière sans ses réalités profondes, il ignore tout de ces choses-là, bien pis, il va jusqu'à désapprouver leur existence.[281]

[281] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 28-29. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. `Abd Ar-Rahmân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ansârî.

Le Huitième Moyen

Se consacrer à Allah quand Il descend [au ciel le plus bas le dernier tiers de la nuit] pour s'adresser confidentiellement à Lui, réciter Sa parole, se recueillir avec son cœur en observant les règles de convenance qu'exige la servitude, puis clôturer tout cela par l'imploration du pardon et le repentir

Se consacrer à Allah quand Il descend [au ciel le plus bas le dernier tiers de la nuit] pour s'adresser confidentiellement à Lui, réciter Sa parole, se recueillir avec son cœur en observant les règles de convenance qu'exige la servitude, puis clôturer tout cela par l'imploration du pardon et le repentir.

C'est là l'un des moyens les plus efficaces pour accéder à l'amour d'Allah, car il est la preuve la plus sincère de la vraie servitude.
Allah a loué les habitués de la nuit par Sa parole : ﴾**Ceux qui détachent leurs flancs de leur lit, pour invoquer leur Seigneur dans la crainte et l'espoir, et font les dépenses [pieuses] sur ce dont Nous les pourvoyons**﴿.[282]

L'Envoyé d'Allah ﷺ a récité ce verset à Mu`âdh ؓ quand celui-ci lui a dit : « Envoyé d'Allah, enseigne-moi une œuvre qui me fera entrer au Paradis et qui m'éloignera de l'Enfer ». Dans ce hadith, le Prophète ﷺ a dit : « **Ne veux-tu pas que je t'indique les portes du bien ? Le jeûne est un rempart, l'aumône efface les péchés comme l'eau éteint le feu, de même la prière de l'homme au cœur de la nuit, puis il récita :** ﴾**Ceux qui détachent leurs flancs de leur lit**﴿ jusqu'à

[282] Coran, XXXII, 16.

ce qu'il arrive au passage : ﴾**en rétribution de leurs œuvres**﴿ ».
La portée de ce verset est générale, il englobe tout acte d'adoration et toute invocation faite dans la nuit. Si le Prophète ﷺ a spécifié la prière dite *qiyâm* qui est effectuée au cœur de la nuit, c'est parce qu'elle est la meilleure prière surérogatoire, comme dans cet autre hadith : « **La meilleure prière après les prières obligatoires est celle accomplie dans la nuit** ».[283]

Cependant cela n'empêche pas que les autres pratiques adorations soient concernées par la récompense citée dans le verset, en raison de la portée générale de ses termes. Ibn Rajab -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Allah a fait l'éloge de ceux qui détachent leurs flancs de leur couche pour L'invoquer. Donc Sa parole concerne quiconque abandonne le sommeil de la nuit pour mentionner Son nom et L'invoquer, y compris celui qui prie les deux *`ishâ'-s* (la prière du *maghrib* et celle du *`ishâ'*), celui qui attend la prière du *`ishâ'* et ne s'endort qu'après l'avoir accomplie, surtout s'il a envie de dormir mais s'efforce de rester éveillé pour ne pas la manquer. A ceux qui ont attendu une fois la prière du *`ishâ'* [jusqu'à une heure tardive], le Prophète ﷺ a dit : « **Sachez que vous êtes en prière depuis que vous êtes dans l'attente de son accomplissement** ».[284]

Entre également dans cette catégorie, celui qui s'endort une partie de la nuit puis se réveille au cœur de la nuit pour accomplir la prière dite *tahajjud*. Celle-ci étant dans l'absolu la meilleure prière surérogatoire.
On peut aussi citer celui qui rompt son sommeil à l'apparition de l'aube et se lève pour accomplir la prière du *subh*, surtout s'il trouve des difficultés à se réveiller à cette heure-là ».[285]

---

283 Hadith rapporté par Muslim (n° 1163) (2/821).
284 Partie d'un hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 647) (2/154) et Muslim (n° 640) (1/443).
285 « *jâmi` al `ulûm wa-l-hikam* » d'Al-Hâfiz b. Rajab Al-Hanbalî. Oeuvre corrigée et révisée par Shu`ayab Al-Arnâ'ût (2/143). Ed. Mu'assasat Ar-Risâla à Beyrouth.

Les habitués de la nuit sont sans doute ceux qui ont le privilège d'être les amoureux d'Allah et Ses bien-aimés. Ils sont même plus que cela parce que leur recueillement devant Allah réunit la majorité des moyens de l'amour d'Allah conformément à ce que nous avons cité précédemment et dont nous exposerons la suite dans les prochaines pages.

- Non seulement ils récitent le Coran, mais ils le mettent en œuvre dans leur prière du *qiyâm* en le méditant humblement.

- En accomplissant la prière du *qiyâm*, ils se rapprochent d'Allah par l'œuvre surérogatoire la plus aimée de Lui.

- S'ils détachent leurs flancs de leur lit au cœur de la nuit pour invoquer Allah, c'est que forcément ils sont enclins à L'invoquer le jour.

- Ce détachement *-mujâfât-*[286] prouve qu'ils préfèrent ce qui est aimé par Allah à ce que leur âme aime.

- Pendant leur *qiyâm*, ils contemplent avec leur cœur les noms d'Allah et Ses attributs et se promènent dans leurs « jardins ».

- Ils méditent pendant leur récitation les bienfaits d'Allah et les signes de Sa bonté, Sa bienfaisance et de Sa grâce dans l'ensemble de Ses créatures.

- De tels serviteurs qui se tiennent debout en recueillement devant Allah le Très-Haut au cœur de la nuit, pendant que les gens ronflent autour d'eux, ont forcément un cœur humblement soumis à Lui -exalté soit-Il-.

- En leur accordant Son aide providentielle pour qu'ils se lèvent et accomplissent le *qiyâm*, leur Seigneur leur inspire, au moment où Il descend au ciel le plus bas, de s'adresser confidentiellement à Lui et de réciter Sa parole.

Les Gens du *qiyâm* ont presque utilisé les trois quarts des moyens d'accès à l'amour divin. C'est pourquoi il n'est pas

---

286 **Note du traducteur :** il n'y a pas dans les termes « *tajâfî* » et « *mujâfât* » le simple fait d'abandonner le lit, mais aussi de s'arracher d'un des plaisirs de ce bas-monde qui est l'envie de dormir.

étonnant que le [Messager], à qui il a été fait confiance - *amîn*[287] dans le ciel, qui est Jibrîl -paix sur lui- descende auprès du [Messager], à qui il a été fait confiance sur terre, pour lui dire : « **Sache que la noblesse du croyant réside dans son accomplissement de la prière au cœur de la nuit et son honorabilité consiste à se passer des gens ».**[288]

La prière nocturne du *qiyâm* honore ceux qui la pratiquaient régulièrement, parce que par cet acte d'obéissance pénible, ils espèrent s'élever dans les degrés de mérite pour gagner la satisfaction d'Allah à un moment où il est difficile de se réveiller. C'est pourquoi Allah les honore en leur donnant une lumière dans leur cœur, une lumière dans leur visage, une lumière dans leur vie et une lumière dans leur mort, en récompense de leur long recueillement devant Lui aux heures sombres de la nuit.

Al-Hasan Al-Basrî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Il n'y a pas d'adoration qui ait plus d'impact sur moi que la prière au cœur de la nuit ». On lui a demandé : « Pourquoi ceux qui effectuent régulièrement des veillées pieuses *-al-mutahajjidûn-* ont les plus beaux visages ? » Il a répondu : « Parce qu'ils se sont retirés seuls avec le Très-Miséricordieux- et Il les a habillés d'une lumière venant de Lui ».

Abû Sulaymân Ad-Dârânî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Le plaisir que ressentent les pieux noctambules dans leurs veillées pieuses dépasse celui que ressentent les viveurs dans leurs divertissements. N'était la nuit, je ne souhaiterais pas rester encore en ce monde ».

---

287 **Note du traducteur :** Le terme « *amîn* » signifie littéralement fidèle, loyal, digne de confiance, qui veille au secret. Il implique ici l'idée de la « *amâna* » qui est le dépôt de confiance, il consiste en la mission dont est chargé l'Envoyé divin, l'Envoyé « céleste » est Jibrîl -paix sur lui- et l'Envoyé « terrestre » est Mohammad ﷺ.

288 Hadith rapporté par At-Tabarânî dans « *al-awsat* » (1/61/2) et Al-Hâkim (4/2324) qui l'a qualifié d'authentique, confirmation faite par Adh-Dhahabî. Le shaykh Al-Albânî l'a qualifié d'authentique dans son ouvrage « *silsilatu-l-ahâdîthi-s-sahîha* » (n° 831) (2/505).

Ad-Dahhâk a dit : « J'ai connu des gens dont la pudeur à l'égard d'Allah les empêchait de rester longtemps couchés au cœur de la nuit ».[289]

Telle est donc la valeur du *qiyâm* et tel est le rang méritoire qu'occupent les enclins à accomplir les veillées pieuses. Si c'est ainsi, que les négligents et les paresseux, comme nous, se réveillent pour rejoindre la caravane de l'honneur dans laquelle ils se trouvent, avant que le chemin ne soit coupé par un obstacle et que les portes ne soient fermées devant eux.

Malgré le caractère contraignant de cette adoration, il y a quand-même, grâce à Allah, des choses qui allègent cette contrainte et des pratiques qui la rendent facile à cette âme qui a toujours tendance à languir dans le repos provisoire et immédiat, insouciante qu'elle est du repos paradisiaque et éternel.

Si quelqu'un veut rejoindre la caravane de ceux qui aiment Allah et qui sont aimés par Lui, qu'il s'empresse à chercher ce qui Le rend satisfait, qu'il fasse de la sincérité de son intention et de sa réforme son premier pas et qu'il demande de l'aide à Allah, car quiconque demande de l'aide à Allah, Allah l'aidera.

Voici donc, mon frère en Allah, cette ordonnance faite par un spécialiste dans le domaine des cœurs, un grand savant et un bon conseiller, dans laquelle il nous oriente -toi et moi- vers la manière d'inspirer le sérieux en notre âme, concernant une chose dans laquelle réside son salut et sa vraie vie ; Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Sache que la prière nocturne du *qiyâm* est une tâche pénible, sauf pour ceux qui ont réussi, grâce à l'assistance providentielle d'Allah, à remplir les conditions qui la rendent facile. On distingue des conditions externes et des conditions internes.
Parmi les conditions externes, il y a celles-ci :

---

289 « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 60, 61, 62. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. `Abd Ar-Rahmân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ansârî.

- se garder de manger beaucoup. Un des maîtres spirituels disait : « Ô vous les novices, en mangeant beaucoup, vous boirez beaucoup, vous dormirez beaucoup et vous perdrez beaucoup de choses ».
- ne pas fatiguer son corps le jour par des travaux durs.
- faire la sieste du milieu de la journée, car elle aide à faire le *qiyâm*.
Parmi les conditions internes, il y a l'éloignement des péchés. L'imâm Ath-Thawrî a dit : « J'ai été privé de la prière du *qiyâm* pendant cinq mois à cause d'un péché que l'ai commis ».
Quant aux vertus qui rendent faciles les veillées pieuses, il y a :
- la pureté du cœur envers les musulmans, son exemption des innovations et son éloignement des excès de la vie d'ici-bas.
- une crainte inséparable du cœur avec la précarité de l'espoir.
- la connaissance du mérite de la prière du *qiyâm*.
- l'impulsion la plus noble qui pousse le serviteur à cela est l'amour d'Allah et la conviction ferme que s'il se recueille en prière devant Lui au cœur de la nuit, il se livre alors à un entretien confidentiel avec Lui, qu'Il est tout près de lui et qu'Il le regarde, ce qui l'incite à prolonger son *qiyâm* ».[290]

Regarde donc quel rang de noblesse tu occupes ; si tu penses occuper le rang le plus haut, loue Allah ; si tu te situes au milieu, demande de l'aide à Allah [pour t'améliorer] ; si penses occuper le rang le plus bas, implore le pardon d'Allah ; si par contre tu penses être exclu de tous ces rangs, alors dis : « C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons ! » [291] et « Il n'y a de mouvement ni de force que par Allah ! »

[290] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 61. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. `Abd Ar-Rahmân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ansârî.
[291] **Note du traducteur :** Cette formule se trouve dans le verset 156 de la sourate « La génisse » : ﴿**ceux qui disent, lorsqu'un malheur les frappe disent : « C'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons »** ﴾ L'auteur entend par là qu'un tel serviteur doit prendre son cas pour un malheur.

Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « La célébration de la prière de la nuit est de différents degrés :

1- Prier toute la nuit. Selon des données traditionnelles, certains pieux prédécesseurs le faisaient.

2- Prier la moitié de la nuit. On rapporte également que certains pieux prédécesseurs le faisaient. La meilleure manière est de dormir le premier tiers et le dernier sixième de la nuit [et prier dans l'intervalle entre les deux].

3- Prier le tiers de la nuit. Il convient pour cela de dormir la première moitié et le dernier sixième de la nuit, et c'est cela le *qiyâm* de Dâwûd -paix sur lui- comme le confirme ce hadith rapporté dans les deux *sahîh-s* : **« La prière préférée d'Allah est celle de Dâwûd, et le jeûne préféré d'Allah est celui de David. Il dormait la première moitié de la nuit, en passait le tiers en prière et dormait le dernier sixième. Il jeûnait un jour sur deux ».**[292] En effet, c'est mieux de dormir la dernière partie de la nuit, car de cette façon on évite de se réveiller le matin avec un visage jaunâtre qui présente des signes de manque de sommeil.

4- Prier le sixième ou le cinquième de la nuit, de préférence pendant la deuxième moitié. Certains savants disaient préférer le sixième de la nuit au cinquième.

5- Ne fixer aucun emploi du temps pour cela, car il est difficile de le respecter. Le fidèle peut procéder de deux manières :

- il prie la première partie de la nuit jusqu'à ce que le sommeil s'empare de lui. Si après s'être endormi, il se réveille, il fait encore quelques *rak`a-s* jusqu'à ce que le sommeil le gagne à nouveau, il procède ainsi toute la nuit, comme le fait un bon nombre de pieux prédécesseurs. Ce rythme est vraiment le plus difficile à suivre.

[292] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 1131) (3/20) et Muslim (n° 189, 190) (2/816).

• il dort la première partie de la nuit. Si après s'être endormi suffisamment de temps, il se réveille, il prie le temps qui reste.

6- Prier quatre *rak`a-s* ou à défaut deux *rak`a-s*. Il a été rapporté que le Prophète ﷺ aurait dit : « Priez la nuit, ne serait-ce que quatre *rak`a-s* ou deux *rak`a-s* ».[293] Abû Dâwûd rapporte dans ses *sunan* que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Celui qui se lève la nuit, qu'il réveille son épouse et qu'ils prient ensemble deux *rak`a-s*, Allah les inscrira ainsi parmi ceux et celles qui pratiquent assidûment le *dhikr* ».**[294]

Telles sont les différents emplois du temps de la prière de la nuit. Au serviteur de choisir celui qui lui convient. S'il lui est pénible de faire le *qiyâm* au milieu de la nuit, il se doit au moins de ne pas laisser d'intervalle de temps entre la prière du *maghrib* et celle du *`ishâ'* sans y effectuer quelques *rak`a-s* et de ne pas omettre de faire des invocations canoniques peu de temps avant l'apparition de l'aube, de cette façon il est considéré comme étant quelqu'un qui a fait le *qiyâm* aux deux extrémités de la nuit, et c'est là un septième degré du *qiyâm* ».[295]

S'il ne respecte aucun de ces emplois du temps, qu'il persévère dans l'accomplissement de la prière de la matinée, car elle représente le jour ce que le *qiyâm* représente la nuit parce que,

---

[293] Hadith rapporté par Al-Bayhaqî dans « *shu`ab al îmân* » (n° 2945) (6/415). C'est une tradition relâchée *-mursal-** sur l'autorité d'Al-Hasan Al-Basrî.

* **Note du traducteur :** Dans cette tradition, Al-Hasan n'a pas mentionné le ou les intermédiaires entre lui et le Prophète ﷺ. Le fait qu'un hadith soit *mursal*, c'est un signe chez les traditionnistes *-al-muhaddithûn-* de la faiblesse de son autorité canonique. C'est pourquoi j'ai mis le verbe au conditionnel passé (le Prophète ﷺ aurait dit : « … »).

[294] Hadith rapporté par Abû Dâwûd (n° 1309) (2/74) et Ibn Mâja (n° 1335) (1/423). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh sunan* Ibn Mâja » (n° 1098) (1/223).

[295] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 61, 62. Œuvre résumée par le shaykh Ahmad b. `Abd Ar-Rahmân b. Qudâma Al-Maqdisî. Vérification faite par `Abd Allah Al-Ansârî.

comme nous l'avons souligné précédemment, le Prophète ﷺ a conseillé à Abû Hurayra ؓ de faire la prière de la matinée parce qu'il s'occupait la nuit de l'étude du Hadith.

Quant à la conclusion de la prière du *qiyâm* par l'imploration du pardon et du repentir, c'est là le cas de ceux qu'Allah a loué dans Sa parole : **﴿ils dormaient peu la nuit, et imploraient le pardon d'Allah peu avant l'aube﴾**.[296] Cela signifie que dans le monde d'ici-bas, ils effectuaient des œuvres salutaires[297] en dormant peu la nuit, en y effectuant le *qiyâm* et en retardant l'imploration du pardon à ses derniers moments. Ibn `Abbâs ؓ a dit à propos de ce verset : « Il ne se passe pas une nuit sans qu'ils n'y consacrent ne serait-ce qu'un court intervalle de temps [à l'adoration] ». Mujâhid a dit : « C'est rare qu'ils dorment la nuit jusqu'au matin, sans s'y recueillir [devant Allah] *-tahajjud-* ».[298] Selon une deuxième explication, ils dormaient peu la nuit.[299]

Al-Hasan Al-Basrî a dit : « Ils s'efforçaient d'accomplir la prière du *qiyâm* et ne dormaient de la nuit qu'une courte durée, avec le temps, ils se sentirent plus vigoureux et prolongèrent leurs veillées jusqu'au dernier moment de la nuit pour le consacrer à l'imploration du pardon ».[300]

---

[296] Coran, LI, 17-18.

[297] Note du traducteur : L'auteur fait allusion au verset qui précède celui-là : **﴿recevant ce que leur Seigneur leur a accordé pour prix de leurs œuvres antérieures : ils dormaient peu la nuit …﴾** [LI, 16].

[298] « *jâmi` al-bayân `an ta'wîl al-qur'ân* » de l'mâm Abû Ja`far Mohammad b. Jarîr At-Tabarî (26/197). Ed. Maktabat Al-Halabî.

[299] **Note du traducteur :** Il y a plusieurs explications possibles à ce verset. Pour ce qui est des deux explications retenues par l'auteur, elles diffèrent selon la fonction de l'article « *mâ* » (**﴿*kânû qalîlan mina-l-layli mâ yahja`ûn*﴾**) :

- si la particule « *mâ* » marque la négation, cela veut dire qu'ils dorment rarement toute la nuit.
- si la particule « *mâ* » a pour fonction de transformer le verbe « *yahja`ûn* » en nom verbal *-masdariyya-*, cela signifie qu'ils dorment peu la nuit.

[300] « *jâmi` al-bayân `an ta'wîl al-qur'ân* » de l'mâm Abû Ja`far Mohammad b. Jarîr At-Tabarî (26/200). Ed. Maktabat Al-Halabî.

Apparemment ce degré qui consiste à persévérer dans cette œuvre -j'entends par là un sommeil de courte durée, suivi de la prière du *qiyâm*, suivie directement de l'imploration du pardon jusqu'à l'apparition de l'aube, avec ensuite l'accomplissement de la prière du *fajr* et du *dhikr*- ne peut être atteint aujourd'hui ; ceux qui l'ont atteint sont morts depuis bien longtemps, espérons cependant qu'Allah, en vertu de Sa grande bienveillance et de Sa grande miséricorde, accepte l'effort de ceux qui sont en deçà d'eux et les bénisse. `Abd Ar-Ra<u>h</u>mân b. Zayd b. Aslam rapporte ceci : « Un homme des Banî Tamîm a demandé à mon père : « Ô Abû Usâma, Allah parle d'une qualité que nous n'avons pas, Il a dit à propos de certains gens : **﴾ils dormaient peu la nuit, et imploraient le pardon d'Allah peu avant l'aube *-as<u>h</u>âr-*﴿**[301], tandis que nous, nous ne faisons le *qiyâm* que pendant une courte durée de la nuit », mon père lui a répondu : « Bienheureux celui qui s'endort lorsqu'il somnole et craint Allah lorsqu'il se réveille ».[302]

Celui qui, grâce à l'aide providentielle d'Allah, a réussi à vivre l'état de la contemplation à la dernière partie de la nuit par son recueillement en prières et son imploration du pardon, c'est qu'il a réussi à vivre un état de contemplation sublime. L'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : « **Notre Seigneur descend vers le ciel le plus proche de la terre dans le dernier tiers de chaque nuit. Il dit alors : Qui M'invoque, que Je l'exauce ! Qui Me demande quelque chose, que Je la lui donne ! Qui implore Mon pardon, que Je le lui accorde !** ».[303]
Celui qui a réussi à se recueillir devant Allah pendant ce temps méritoire jouit d'un grand mérite, dans le moindre des cas il a le privilège d'être compté parmi ceux qui implorent le pardon d'Allah à cette heure-là, qualité par laquelle Allah loue Ses serviteurs pieux : **﴾ceux qui implorent le pardon d'Allah dans les derniers moments de la nuit *-as<u>h</u>âr-*﴿**.[304]

---

[301] Coran, LI, 17-18.
[302] Voir le *tafsîr* d'Ibn Kathîr (7/394).
[303] <u>H</u>adith rapporté par Al-Bukhârî (n° 7494) -« *fat<u>h</u> al-bârî* » (13/473)-. et Muslim (n° 168) (1/521).
[304] Coran, III, 17.

Si on cherche à obtenir le pardon d'Allah en l'accompagnant d'un acte d'obéissance, on a plus de chance d'être exaucé. Or la prière est le meilleur acte d'obéissance. C'est pourquoi les savants ont dit : « Plus l'imploration du pardon se fait pendant la prière, plus c'est meilleur ».[305]

L'imploration du pardon est une œuvre méritoire à tout moment, mais elle est encore plus méritoire dans les derniers moments de la nuit. Il a été rapporté que quand Ya`qûb -paix sur lui- a dit : **﴾J'implorerai pour vous le pardon de mon Seigneur﴿**[306], il a attendu les dernières heures de la nuit pour le faire.[307]

Les expressions des exégètes varient dans l'exposé des raisons pour lesquelles l'imploration du pardon aux instants précédant de peu l'aube est une vertu et un signe d'honneur, et dont les fervents assidus méritent d'être loués par le Très-Haut dans Son Livre. Parmi les raisons qu'ils ont citées, il y a celles-ci :

- c'est le moment où le Seigneur descend au ciel le plus bas, comme le confirme le <u>h</u>adith cité ci-dessus, et dans lequel Il dit -exalté soit-Il- : **« Qui M'invoque, que Je l'exauce ! Qui Me demande quelque chose, que Je la lui donne ! Qui implore Mon pardon, que Je le lui accorde ! ».**

Ibn Kathîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- soutient que c'est l'un des secrets de ce moment et il a argué en ce sens ce <u>h</u>adith lors de son explication de la parole du Très-Haut : **﴾ceux qui implorent le pardon d'Allah dans les derniers moments de la nuit *-as<u>h</u>âr-*﴿**[308] [309].

- l'adoration est pénible à cette heure de la nuit, seuls les gens dont la foi est sincère ont le courage de l'accomplir. Sachant que la récompense dépend de la difficulté de l'action salutaire -

---

[305] Le *tafsîr* d'Ibn Kathîr (7/395).
[306] Coran, XII, 98.
[307] Voir le *tafsîr* d'A<u>t</u>-<u>T</u>abarî (16/261) et le *tafsîr* d'Ibn Kathîr (4/334).
[308] Coran, III, 17.
[309] Voir le *tafsîr* d'Ibn Kathîr (1/353).

tant qu'elle remplit toutes les conditions légales-, celui qui se recueille devant Allah à cette heure-là, alors que les gens sont en plein repos et en plein sommeil, est sans aucun doute quelqu'un qui mérite une grande récompense.

Abu-s-Su`ûd a dit : « La raison de la détermination de l'heure précédant l'aube pour l'imploration du pardon, est que l'invocation y est plus proche de l'exaucement, car l'adoration à cette heure-là est pénible, l'âme est plus pure et le cœur est plus concentré, surtout chez les fervents ».[310]

Al-Qâsimî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « La raison de la spécification de l'heure précédant l'aube, est que c'est un moment où l'idée de se lever pour s'exposer aux bouffées de la miséricorde et aux subtilités transcendantales ne préoccupe guère les gens. C'est vraiment un moment où l'adoration est pénible, l'intention est sincère et le désir [d'être exaucé] est fort, et c'est en plus un moment où Allah -exalté soit-Il- s'approche de Ses serviteurs ».[311]

On rapporte sur l'autorité d'Al-Hasan que Luqmân a dit à son fils : « Mon fils, ne sois pas plus faible que le coq, il chante à l'aube tandis que toi, tu continues à sombrer dans ton sommeil ».[312]

Sayyid Qutb -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « L'imploration du pardon aux heures précédant l'aube étend des ombres lustres, généreuses et profondes… le terme *ashâr* désigne les ombres de ce moment de la nuit qui précède de peu l'aube, moment où le climat est pur, doux et calme, et où étincellent en s'agitant les velléités de l'âme et ses désirs refoulés. S'il s'ajoute à cela l'image de l'imploration du

---

310 « *irshâdu-l-`aqli-s-salîm ilâ mazâya-l-kitâbi-l-karîm* » (2/16) d'Abu-s-Su`ûd.
311 L'exégèse d'Al-Qâsimî « *mahâsinu-t-ta'wîl* ». Œuvre vérifiée par Fu'âd Al-Bâqî (4/809). Ed. Dâr Ihyâ' Al-Kutub Al-`Arabiyya.
312 Voir le *tafsîr* d'Al-Baghawî et « *ma`âlimu-t-tanzîl* » (2/17), œuvre vérifiée par `Uthmân Damîriyya et autres. Ed. Dâr Tayba.

pardon, elle étend ces ombres sur le monde spirituel et, sur le fond de l'existence, parallèlement, et avec une sorte d'affinité, l'âme de l'homme et l'âme de l'univers se rencontrent alors en direction du Créateur de l'univers, Créateur de l'homme ».[313]

- comme autre raison de l'imploration du pardon à ce moment précis, c'est qu'elle vient après un moment de déploiement d'efforts dans l'accomplissement d'un acte d'obéissance à Allah, à savoir le *qiyâm*, ce qui fait que le fidèle loue d'abord Allah pour l'avoir aidé à l'accomplir et Lui demande de l'accepter de lui, ensuite il implore Son pardon pour ce qui peut se produire de lui comme négligences ou erreurs lors de son accomplissement. Ar-Râzî a dit : « Sa parole : ﴿**ceux qui implorent le pardon d'Allah dans les derniers moments de la nuit** ***-ashâr-***﴾ indique qu'ils veillent en prière *-tahajjud-* avec une fervente application, parce qu'ils veulent que leurs œuvres pies soient plus nombreuses et plus sincères et demandent à Allah de leur pardonner leurs manquements. C'est en effet de cette manière que se comportait le Prophète ﷺ, il faisait preuve de la plus grande générosité et pourtant il minimisait les dons qu'il faisait et s'excusait de ne pas pouvoir donner plus ».[314]

Même si on considère que cette imploration du pardon rentre dans le cadre général de l'invocation, sans tenir compte des négligences survenues lors de l'accomplissement de l'obéissance qui la précède, cette imploration correspond toujours efficacement à cette heure-là, parce qu'elle est précédée d'actes d'obéissance et d'actes d'adoration qui ouvrent le chemin à l'exaucement des requêtes.

La prière du *qiyâm* est donc comme une introduction à la supplique adressée à Allah le Généreux et à l'entretien confidentiel *-al-munâjât-* avec Lui -exalté soit-Il-.[315]

---

313 « *fî zilâli-l-qur'ân* » de Sayyid Qutb (1/376). Ed. Dâr Ash-Shurûq.
314 « *at-tafsîr Al-kabîr* » d'Ar-Râzî (28/203).
315 Voir en détail le chapitre sur l'*istighfâr* et ses règles dans l'ouvrage « *at-tawba wa-l-'istighfâr fi-l-qur'âni-l-karîm* » de Bahâ' Ad-Dîn `Aqîl.

Le Neuvième Moyen

Fréquenter ceux qui aiment Allah sincèrement, retenir leurs plus belles expressions comme on cueille les fruits les meilleurs, ne parler que s'il y a intérêt à le faire et qu'on est sûr que dans ce qui va être dit, il y a un bien pour soi et une utilité pour autrui

Fréquenter ceux qui aiment Allah sincèrement, retenir leurs plus belles expressions comme on cueille les fruits les meilleurs, ne parler que s'il y a intérêt à le faire et qu'on est sûr que dans ce qui va être dit, il y a un bien pour soi et une utilité pour autrui.

Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- considère ici le fait d'aimer les gens sincères pour leur amour d'Allah et leur fréquentation, comme une des vertus qui participe à l'amour pour Allah. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car cette bonne nouvelle a été annoncée aux Gens de l'amour par la Révélation divine ; l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Allah -Puissant et Majestueux- a dit : Nécessaire est Mon amour pour ceux qui s'aiment les uns les autres en Moi. Nécessaire est Mon amour pour ceux qui s'assoient les uns avec les autres à cause de Moi. Nécessaire est Mon amour pour ceux qui se rendent visite les uns les autres à cause de Moi ».**[316]

Abû Hurayra ﷺ rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **Un homme rendit visite à l'un de ses frères qui habitait dans**

[316] Hadith rapporté par Ahmad dans son *musnad* (4/386), (5/229) et Mâlik dans « *al-muwatta'* » (n° 16) (2/953). Dans son ouvrage « *mishkâtu-l-masâbîh* » (3/1395) (n° 5011), Al-Albânî le qualifie d'authentique.

un autre village. Allah le Très-Haut envoya un Ange sur son chemin. Lorsque l'homme passa devant lui, il lui demanda : « Où te diriges-tu ? » L'homme répondit : « Je vais rendre visite à l'un de mes frères qui habite dans ce village ». Lui as-tu prêté quelque chose dont tu veuilles t'assurer du bon état ? – Non, je n'ai d'autre motif pour lui rendre visite que l'amour que je lui porte en Allah ». L'Ange lui dit alors : « Je suis envoyé par Allah auprès de toi que te faire savoir qu'Il t'aime pour avoir aimé en Lui cette personne ».[317]

L'amour du musulman pour son frère en Allah est le fruit de la sincérité de la foi et de la haute moralité, c'est une barrière protectrice par laquelle Allah préserve le cœur du serviteur et maintient fermement la foi au fond de lui afin qu'il ne s'échappe pas et ne faiblit pas. Le Prophète ﷺ a dit : **« La plus solide des anses de la foi, c'est aimer en Allah et haïr en Allah ».**[318]

Ceux que le musulman choisit pour être ses amis et élit pour être ses bien-aimés, doivent être des gens dont la compagnie profite à sa religion, sa vie d'ici-bas et sa vie de l'au-delà. C'est pourquoi, leur choix est une tâche difficile qui a besoin de l'assistance providentielle d'Allah. Or l'homme sagace ne doit pas prendre pour ami n'importe qui, car l'homme en général influe sur l'esprit d'autrui comme ce dernier influe sur le sien, son mauvais choix de compagnon peut l'entraîner dans une situation aussi désastreuse que celle de celui qui choisit mal son métier ou son épouse ou son voisin. Ibn Hajar -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Il ne convient pas de choisir à la légère un ami, car l'amitié a un grand effet sur l'homme, l'Envoyé d'Allah ﷺ a en effet dit : **« La religion d'un homme est à l'image de celle de ses amis. Que chacun de vous fasse**

[317] Hadith rapporté par Muslim (n° 38) (4/1988).

[318] Hadith rapporté par At-Tabarânî dans « *al-mu`jam al-kabîr* » et Ibn Abî Shayba dans « *al îmân* » (110). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *silsilatu-l-ahâdîthi-s-sahîha* » (n° 1728).

donc bien attention au choix de ses amis ».[319]

Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Avant de se choisir un ami, il doit d'abord réunir cinq qualités : il doit être quelqu'un de raisonnable, d'un bon comportement, il ne doit être ni pervers, ni innovateur, ni matérialiste ne pensant qu'à amasser les biens de ce bas-monde.

Quant à la raison, c'est le capital [de l'homme]. Il n'y a aucun intérêt à prendre pour ami quelqu'un de fou, car en voulant t'être utile, il te nuit. On entend par raisonnable l'homme qui comprend les choses telles qu'elles sont, soit de lui-même, soit de quelqu'un de qui il la saisit.

Quant au bon comportement, c'est une qualité indispensable, sinon à quoi sert-il de se lier d'amitié à quelqu'un qui est intelligent, mais dont la colère et le désir concupiscent suffisent pour s'emparer de lui, lui faire perdre la raison et l'encourager à suivre sa passion.

Quant au pervers, c'est quelqu'un qui ne craint pas Allah, or quiconque ne craint pas Allah, on ne doit pas lui faire confiance car on n'est pas à l'abri d'une trahison de sa part.
Quant à l'innovateur, en lui tenant compagnie, on risque d'être contaminé par ses innovations.[320]

Quant à ceux dont le seul souci est d'amasser les richesses de ce bas-monde, il est du devoir du croyant de les éviter, car ils lui indiqueront les moyens d'acquérir les biens matériels de ce monde et de les capitaliser, et lui inspireront d'en être avares, ce qui le détournera de la recherche de son salut.

Celui chez qui se réunissent ces qualités, sa compagnie est non seulement profitable en ce bas-monde, mais également dans les hauts degrés de l'au-delà vers lequel, elle élève. C'est ainsi

[319] Hadith rapporté par Abû Dâwûd.(n° 4833) (5/168) et At-Tirmidhî (n° 2379) (7/111). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir «*sahîh sunan* Abû Dâwûd » (n° 4046) (3/917).
[320] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 91, 92.

qu'il faut comprendre la recommandation des pieux prédécesseurs : « Ayez beaucoup de frères [en Allah], car chaque croyant aura le droit d'intercéder auprès d'Allah en faveur d'autrui le Jour de la résurrection ».[321]

Cette parole peut être appuyée par le hadith sur l'intercession dans lequel le Prophète ﷺ a dit : **« Lorsque les Prophètes, les Anges et les croyants intercèderont [en faveur des gens], Allah dira : Il ne reste que Mon intercession et Il prendra une poignée de l'Enfer… ».**[322]

Il se peut qu'à cause de ses négligences, le serviteur entre en Enfer et n'en sort que grâce à un croyant qu'il a pris comme ami dans ce bas-monde et dont Allah accepte qu'il intercède en sa faveur ; le Prophète ﷺ a dit : **« Lorsqu'Allah sauvera les croyants du Feu et qu'ils se sentiront assurés d'en être à l'abri. Aussi vif que puisse être le débat qu'engage l'un de vous avec son adversaire au sujet d'un droit qui lui est dû dans ce monde, il ne sera pas plus insistant que celui qui sera engagé par les croyants avec leur Seigneur au sujet de leurs frères qui seront introduits dans le Feu. Ils diront alors : « Seigneur ! Nos frères priaient, jeûnaient et faisaient le pèlerinage avec nous ! or voilà que Tu les a introduits dans le Feu ! » Allah leur dira : « Allez ! et faites sortir ceux que vous connaissez ! » Ils iront les trouver et les reconnaîtront par leurs visages, le Feu ne touchera pas leurs visages, certains auront le Feu jusqu'à la mi-jambe, d'autres auront le Feu jusqu'aux chevilles, ils les feront sortir puis diront : « Seigneur, nous avons fait sortir ceux que Tu nous as ordonnés de faire sortir ! » Il leur dira : « Faites sortir celui qui a dans le cœur le poids d'une pièce d'un dinar de foi », puis Il leur demandera de faire sortir celui qui a dans le cœur le poids d'une demi-pièce d'un dinar, puis celui dont le cœur contient le poids d'un grain**

[321] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 91.
[322] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 7439) -« *fath al-bârî* » (13/431)- et Muslim (n° 302) (1/161).

de moutarde de foi ».[323]

`Umar b. Al-Khattâb ☙ disait : « Je te recommande de prendre pour amis des frères qui sont sincères, tu vivras en sécurité au milieu d'eux. Ils sont une parure dans l'aisance et un soutien dans l'adversité. Pense du bien de ton frère tant qu'il ne s'est pas produit de lui quelque chose que tu ne peux tolérer.

Eloigne-toi de ton ennemi, mets-toi en garde contre ton compagnon, sauf s'il est digne de confiance, et n'est digne de confiance que celui qui craint Allah ! Ne fréquente pas les gens pervers, car tu risques de les imiter dans leur perversité, et ne leur dévoile pas tes secrets ! Consulte dans tes projets ceux qui craignent Allah ! »[324]

Ibn Al-Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a énuméré d'autres avantages en matière de dogme, d'éducation et de comportement, tirés de la fréquentation des Gens de l'amour et de la sincérité ; il a dit : Les savants distinguent six vertus, leur fréquentation fait passer :

- du doute à la certitude
- de l'ostentation à la sincérité
- de l'indifférence au souvenir d'Allah *-dhikr-*
- de l'aspiration vers ce bas-monde à l'aspiration vers le monde de l'au-delà
- de l'orgueil à l'humilité
- de la mauvaise intention au désir de porter bon conseil.

Il est recommandé de participer aux assemblées de ceux qui aiment Allah, et à fortiori aux assemblées des meilleurs d'entre eux, à savoir les savants qui joignent l'acte à la science. Ces assemblées sont comparables à des jardins qui offrent les fruits les meilleurs. On y acquiert le savoir, les règles de bienséance et la sagesse. A celui qui y assiste, de respecter certaines règles

[323] Hadith rapporté par Ibn Mâja dans « *al-muqaddima* » (n° 60) (1/23). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh sunan* Ibn Mâja » (n° 51) (1/16).
[324] « *safwatu-s-safwa* » (1/120).

et de s'en tenir à une conduite qui sied à toute personne qui cherche à apprendre la science [religieuse], à savoir celle d'être attentif.

Pour apprendre la science [religieuse], il faut passer par six étapes :
- **La première** : le bon choix de la question.
- **La deuxième** : l'écoute en observant le silence et en étant attentif.
- **La troisième** : la bonne compréhension.
- **La quatrième** : la remémoration.
- **La cinquième** : la transmission de ce qu'on appris.
- **La sixième** : la mise en application de ce qu'on a appris.

La privation de la science est causée par six choses :
- le fait de ne pas poser de questions.
- le manque d'attention et de concentration.
- la mauvaise compréhension.
- le manque d'application dans la remémoration de ce qui est enseigné.
- le fait de ne pas propager ce qu'on a appris et de ne pas l'enseigner, car celui qui emmagasine son savoir et ne le propage pas, Allah l'éprouve en le lui faisant oublier, à titre de récompense appropriée.
- le fait de ne pas mettre en pratique ce qu'on a appris comme savoir, car en le mettant en pratique, on s'en rappelle et on le médite, sinon on risque de l'oublier.

Certains pieux prédécesseurs disaient : « Nous apprenions le savoir religieux en nous aidant de sa mise en pratique ».

Certains d'entre eux disaient : « La science *-`ilm-* fait appel à l'acte, si ce dernier répond, tant mieux, sinon elle s'en va ».[325]
Les pieux prédécesseurs considéraient la fraternité en Allah comme un bienfait et estimaient qu'elle méritait une reconnaissance spéciale qui se traduisait par sa préservation.

[325] « *ghadhâ'u-l-'albâb sharh manzûmatu-l-'âdâb* » (1/43, 44) » du shaykh Mohammad As-Safârayînî Al-Hanbalî. Ed. Mu'assasat Qurtuba.

Comment n'auraient-ils pas une telle vision alors qu'Allah a dit : ﴾**Rappelez-vous le bienfait qu'Allah vous [a prodigué] : alors que vous étiez des ennemis, Il a suscité une alliance entre vos cœurs et vous êtes devenus par Son bienfait, des frères**﴿[326] ? Ainsi, dans Son Livre révélé [à Son Prophète], Allah a rappelé comme faveur aux croyants le bienfait de la fraternité. Il l'a cité deux fois dans un seul verset. C'est pourquoi `Umar b. Al-Khattâb ﷺ comptait le bienfait de tenir compagnie aux gens pieux et de s'asseoir avec eux, comme un des trois bienfaits majeurs, sans lesquels il préférait ne pas rester en vie dans ce monde ; il a dit : « N'étaient trois choses, je préférerais rencontrer Allah : poser mon front [par terre] en soumission à Allah, assister aux assemblées dans lesquelles on cueille les belles paroles comme on cueille les fruits de meilleure qualité et participer aux expéditions pour la cause d'Allah ».[327]

An-Nawawî rapporte qu'Ibrâhîm Al-Khawâss, le grand ascète, a dit : **« Le remède des cœurs réside dans cinq choses :**
- réciter le Coran avec méditation.
- éviter de remplir son ventre.
- accomplir la prière du *qiyâm*.
- invoquer humblement Allah peu avant l'aube.
- s'asseoir avec les pieux ».[328]

Si le serviteur cherche dans sa participation aux assemblées de ceux qui aiment sincèrement Allah, les voies du salut, qu'il sache que l'une des voies du salut consiste à observer le silence et à prêter attentivement son oreille dans l'espoir de profiter [de leur savoir]. `Abd Allah b. `Amr b. al `Âs ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit: **« Dans l'observation par le serviteur du silence, il y a son salut ».**[329]

---

[326] Coran, III, 103.
[327] « *hilyatu-l-'awliyâ'* » (1/51).
[328] « *at-tibyân fî âdâbi hamalati-l-qur'ân* » de l'imâm Muhiy-d-Dîn An-Nawawî, p. 46. Ed. Maktabat Al-Manâr en Jordanie.
[329] Hadith rapporté par At-Tirmidhî dans ses *sunan* (n° 2503) (7/192), Ahmad (2/159, 177) et Ad-Dârimî (2/299). Ce hadith est qualifié d'authentique par Al-Albânî dans « *-as-sahîha* » (n° 536) (2/62).

Quand l'intérêt de parler n'apparaît pas à l'évidence, il y a intérêt à observer le silence, et certes il n'y a pas de chose que le serviteur souhaite plus que son salut et sa préservation de l'Enfer.

Nombreux sont ceux qui entreront en Enfer parce qu'ils ne savaient pas se taire dans les situations où il convenait de le faire ; l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Certes, le serviteur peut, sans bien y réfléchir, prononcer une parole qui lui vaudra d'être précipité dans le Feu sur une distance supérieure à celle qui sépare l'Orient de l'Occident ».**[330]
Mais comment le serviteur saura-t-il qu'il y a intérêt à parler ou à se taire ?
La réponse est dans le hadith rapporté par Umm Habîba ﷺ selon lequel le Prophète ﷺ a dit : **« Ce que disent les enfants d'Adam tourne à leur désavantage et non pas à leur avantage, sauf s'il s'agit d'ordonner le convenable, d'interdire le blâmable ou d'invoquer Allah ».**[331]

Autour de ces trois sujets tourne la parole des Gens de la foi, car leur foi consiste en ce qu'ils disent du bien et en ce qu'ils observent le silence quand ils voient que la parole n'apporte rien de bon.
Yûnus b. `Ubayd a dit : « Chaque fois que je fréquente quelqu'un qui contrôle scrupuleusement sa langue, je constate comme résultat la manifestation de la piété dans l'ensemble de ses œuvres ».[332]

Yahya b. Abî Kathîr a dit : « Il n'est pas d'homme dont le langage est bon, sans que je constate cela dans l'ensemble de ses œuvres, et il n'est pas d'homme dont le langage est mauvais, sans que je constate cela dans l'ensemble de ses œuvres ».[333]

---

[330] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 6478) -« *fath al-bârî* » (11/314)- et Muslim (n° 50) (4/2290).
[331] Hadith rapporté par Ibn Abi-d-Dunyâ dans « *as-samt* » (60) (603).
[332] Hadith rapporté par Ibn Abi-d-Dunyâ dans « *as-samt* ».
[333] Tradition rapportée par Abû Na`îm dans « *hilyatu-l-'awliyâ'* » (3/68).

Regarde donc comment le langage se rattache à la croyance. C'est la foi qui pousse le croyant à parler et à l'en dissuader. Et tu ne trouveras pas de membres d'une communauté dont la parole et l'observation du silence sont soumises à une législation aussi parfaite que celle des adeptes de cette religion sublime. Ibn Rajab Al-Hanbalî a dit : « Sa (ﷺ) parole : **« qu'il dise une bonne chose ou qu'il se taise »** est un ordre de dire une bonne chose, sinon de se taire. Cela prouve qu'il n'y a pas de parole neutre -qu'on la dise ou qu'on la taise, cela ne change rien-, c'est soit une parole qui est bonne et donc qu'il est ordonné de la dire, soit une parole qui n'est pas bonne et donc qu'il est ordonné de la taire ».[334]

Le caractère positif de la parole est bien décrit par Ibn Al-Qayyim dans la parole qui figure dans notre titre : « ne parler que s'il y a intérêt à le faire et qu'on est sûr que dans ce qui va être dit, il y a un bien pour soi et une utilité pour autrui ». Pour être comprise, cette parole a besoin d'une intuition fine et d'un esprit éveillé, car la langue est un sabre qui, s'il n'est pas mis dans son fourreau, frappe tout ce qui l'entoure et risque même de se retourner contre son propriétaire.

Al-Hârith Al-Muhâsibî a dit : « Cher frère, crains ta langue plus que tu ne crains une bête féroce qui se tient près de toi et qui est capable de s'emparer de toi, car celui qui a été victime d'une bête féroce parmi les Gens de la foi, aura pour récompense le Paradis, tandis que celui qui a été victime de sa langue aura pour châtiment le Feu, sauf si Allah lui pardonne.

Que rien ne te distraie, cher frère, de ta langue, c'est une bête féroce et sa première proie est son propre propriétaire. Ferme dans ton âme la porte de la parole et assure-toi qu'elle est bien fermée. Ne l'ouvre que quand c'est nécessaire. Sois attentif quand tu l'ouvres pour ne prendre de la parole que le strict nécessaire et la fermer juste après. Méfie-toi de la prolixité

---

[334] « *jâmi` al `ulûm wa-l-hikam* » d'Al-Hâfiz b. Rajab Al-Hanbalî. Oeuvre corrigée et révisée par Shu`ayab Al-Arnâ'ût (1/336).

dans tes discours, car cela risque d'entraîner ta perte ».[335]

La nécessité de retenir sa langue s'impose surtout dans les endroits où il y a un mélange de gens, les situations qui prêtent à suspicion et les périodes de troubles. Un homme a dit au Prophète ﷺ : « Que dois-je faire pour avoir mon salut ? » Il a répondu : **« Retiens ta langue, que l'espace de ta maison te suffise et pleure ta faute ».**[336] Un autre lui a dit : « Envoyé d'Allah ! Quelle est la chose que tu crains le plus pour moi ? » Il saisit sa propre langue et lui dit : **« Celle-ci ».**[337]

Ibn Rajab a dit : « A partir de là, on comprend que les propos qui ne comportent pas quelque chose de bien sont préférables à taire qu'à dire, à moins qu'on ne se trouve dans le besoin de les dire. Il a été rapporté qu'Ibn Mas`ûd a dit : « Méfiez-vous de l'excès de la parole. Il sied à l'homme d'exprimer en peu de mots ce qu'il a besoin de dire ». L'imâm An-Nakha`î a dit : « Ce qui cause la perte des gens, c'est généralement l'excès d'argent et l'excès de la parole ».

De même, le fait de parler avec abondance engendre la dureté du cœur, comme dans le hadith d'Ibn `Umar que les traditionnistes font remonter au Prophète ﷺ *-marfû`-* : **« N'abusez pas du parler où l'on n'évoque pas Allah, car l'excès du parler où l'on n'évoque pas Allah rend le cœur dur. Or l'homme le plus éloigné d'Allah est celui qui a le cœur dur ».**[338] ».[339]

---

[335] « *âdâbu-n-nufâs* » d'Al-Hârith Al-Muhâsibî. Œuvre vérifiée par Ahmad `Atâ, p. 36. Ed. Mu'assat Al-Kutub Ath-Thaqâfiyya à Beyrouth.

[336] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 2408) (7/128). Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir « *sahîh* At-Tirmidhî » (n° 1961) (2/287).

[337] Hadith rapporté par Al-Bayhaqî dans ses *sunan* (2/153) et At-Tirmidhî dans « *al-adab* » (480).

[338] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n° 2413) (7/130). Il a dit que c'est un hadith rapporté selon une seule chaîne de garants et dont l'autorité est assez bonne *-hasan gharîb-*.

Nul doute, ceux qui s'aiment les uns les autres en Allah, ceux qui se rendent visite les uns les autres pour Lui, ceux qui se montrent généreux les uns avec les autres pour Lui, ceux qui s'assoient les uns avec les autres pour Lui, sont Ses « Amis », Ses bien-aimés et Ses élus, et pourquoi pas, alors que les habitants du ciel les envient pour l'amour qu'ils entretiennent entre eux pour Allah. `Umar b. Al-Khat<u>t</u>âb rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : **« Parmi les serviteurs d'Allah, il y a des gens qui ne sont ni prophètes, ni martyrs. [Au Jour de la résurrection], les prophètes et les martyrs les envieront, tellement le rang qu'ils occuperont auprès d'Allah est élevé ».** Les Compagnons demandèrent : « Qui sont-ils, Envoyé d'Allah ? » Il répondit : **« Ce sont des gens que l'amour -*rû<u>h</u>*- d'Allah a unis, s'aimant ainsi les uns les autres au sein de cet amour[340] sans qu'il n'y ait entre eux de liens familiaux et sans que ne les lie un quelconque profit financier. Par Allah, leurs visages est lumière et sont sous une lumière, ils n'auront aucune crainte à se faire le Jour où les gens en auront et ne connaîtront pas l'affliction le Jour où les gens la connaîtront, puis il récita ce verset : ﴾N'est-il pas vrai que les « Amis » d'Allah ne connaîtront ni la peur ni l'affliction ?﴿.[341] [342] ».**

[339] « *jâmi` al `ulûm wa-l-<u>h</u>ikam* » d'Al-<u>H</u>âfi<u>z</u> b. Rajab Al-<u>H</u>anbalî (1/135).

[340] **Note du traducteur :** Il y a deux explications possibles de ce passage du <u>h</u>adith. Elles dépendent du sens du terme « *rû<u>h</u>* » :

- le *rû<u>h</u>* peut signifier l'amour. C'est cette explication que nous avons retenue pour notre traduction.
- Il peut signifier également le Coran, comme dans la parole du Très-Haut : ﴾**Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un *rû<u>h</u>*** (littéralement : Esprit) **provenant de Notre Ordre**﴿ [XLII, 52]. L'Esprit ici désigne le Coran. Ce qui veut dire que ce qui a tissé les liens d'amour entre ces gens, c'est qu'ils aiment tous le Coran et l'étudient ensemble.

[341] Coran, X, 62.

[342] <u>H</u>adith rapporté par Abû Dâwûd.(n° 3527), At-Tirmidhî (n° 2391) (7/119), Ibn <u>H</u>ibbân (n° 573) et Abû Na`îm dans « *<u>h</u>ilyatu-l-'awliyâ'* » (1/5) Le shaykh Al-Albânî le qualifie d'authentique : voir «*mishkâtu-l-ma<u>s</u>âbî<u>h</u>* » (3/1396).

Le Dixième Moyen

Ecarter tout motif qui s'interpose entre le cœur et Allah -Puissant et Majestueux-

Ecarter tout motif qui s'interpose entre le cœur et Allah - Puissant et Majestueux-

Celui qui aspire à l'amour d'Allah n'a d'autre choix que de veiller à garder son cœur pur de tout défaut et de toute corruption incompatibles avec ce qu'Allah aime. Lorsque le cœur se corrompt, l'homme perd le bénéfice de ce bas-monde et de l'Ultime Demeure ; Allah a dit : ﴾**le Jour où ni les biens ni la descendance ne seront de la moindre utilité, si ce n'est pour celui qui se présentera devant Allah avec un cœur pur**﴿.[343] Souvent l'Envoyé d'Allah ﷺ disait dans son invocation : **« Je Te demande de m'accorder un cœur pur ».**[344]

Pour que le cœur demeure pur et sain, il doit sans cesse raviver en lui les vertus sublimes de la foi et être conscient de leurs réalités. Ibn Sîrîn nous rappelle ces vertus en disant : « Le cœur pur est un cœur qui sait qu'Allah n'est autre que la Vérité, que l'Heure viendra sans le moindre doute et qu'Allah ressuscitera les habitants des tombeaux ».[345] Il est vraiment impossible de croire qu'un cœur qui garde en lui ces vertus puisse être victime d'une carence ou d'une maladie. En effet, celui qui connaît Allah comme il se doit, qui croit avec certitude au Jour dernier et qui œuvre pour ce qui l'attend après la mort, possède certainement un cœur pur. Les maladies ne s'infiltrent en lui que lorsqu'il laisse échapper ces réalités, et à ce moment-là il

[343] Coran, XXVI, 88.

[344] <u>H</u>adith rapporté par At-Tirmidhî dans *assunan* (n° 4004) (9/112), An-Nasâ'î dans « *kitâbu-s-sahw* »(61) et A<u>h</u>mad dans *lmusnad* (4/123, 125).

[345] Voir le *tafsîr* d'Ibn Kathîr (6/159).

n'est plus pur, mais au contraire, devient malade, soit en proie aux désirs concupiscents, soit en proie aux ambiguïtés, soit aux deux, comme le cœur de l'hypocrite. Sa`îd b. Al-Musayyib -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Le cœur pur est un cœur sain, c'est le cœur du croyant, quant au cœur de l'hypocrite, il est malade, comme a dit Allah : ﴿**Dans leur cœur il y a une maladie**﴾[346] ».[347]

Ibn Rajab Al-Hanbalî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Le cœur pur est un cœur dénué de défauts et de toute chose réprouvée [par la religion] ».[348]

Ibn Taymiyya -qu'Allah lui fasse miséricorde-, de son côté, a choisi une parole de synthèse pour définir le cœur pur, il a dit : « C'est un cœur pur de ce qui est autre qu'Allah, de ce qui est autre que l'adoration d'Allah, de ce qui est autre que la volonté d'Allah et de ce qui est autre que l'amour d'Allah ».[349]

C'est peut-être cette définition qui exprime le mieux ce qu'entend Ibn Al-Qayyim par sa parole : « Ecarter tout motif qui s'interpose entre le cœur et Allah ».

En fait, toute voie qui mène à l'une des portes suivantes, éloigne d'Allah :

- la porte d'accès vers une ambiguïté *-shubha-*, car celle-ci engendre le doute dans la religion d'Allah.
- la porte d'accès vers un désir concupiscent, car celui-ci incite à mettre en avant ses caprices au lieu de l'obéissance à Allah et à Son agrément.
- la porte d'accès vers un coup de colère, car celle-ci pousse à agresser les créatures d'Allah.[350]

[346] Coran, II, 10.
[347] Voir le *tafsîr* d'Ibn Kathîr (6/159).
[348] « *jâmi` al `ulûm wa-l-hikam* » d'Al-Hâfiz Ibn Rajab (2/211).
[349] « *majmû` Al-fatâwâ* » (10/219).
[350] « *Al-fawâ'id* », p. 58.

Les ambiguïtés entraînent une déviation dans la profession de foi *-al-i`tiqâd-*, les désirs concupiscents entraînent une déviation dans les sens et la colère entraîne une déviation dans l'humeur. Par ces lacunes passent tous les péchés qui corrompent le cœur. Ils ont trois origines :

- l'attachement du cœur à autre chose qu'Allah. Cela aboutit à de l'associationnisme et à l'invocation de quelqu'un d'autre qu'Allah.
- l'obéissance à l'âme lors de la colère. Cela peut aller jusqu'à commettre un meurtre.
- L'obéissance à l'âme dans ses désirs concupiscents, chose qui mène à la fornication.

Allah -exalté soit-Il- a réuni ces trois origines dans un seul verset. Il a dit à propos de Ses serviteurs dont le cœur est pur : ﴿**[ils sont] ceux qui n'invoquent pas avec Allah d'autres divinités et ne tuent pas une âme dont Allah a interdit le meurtre sans raison valable et qui ne s'adonnent pas à la fornication. Quiconque se livre à ces manquements en recevra un châtiment**﴾.[351]

Les Compagnons ﷺ évitaient scrupuleusement ces péchés qui corrompaient le cœur. Ils s'enquéraient des plus graves d'entre eux, afin de se construire des obstacles de piété qui les empêche de les commettre. Ils savaient que les péchés étaient des blessures qui touchaient leur cible et qu'avec le temps ils risquaient d'en mourir. Ibn Mas`ûd ﷺ a dit : J'ai demandé à l'Envoyé d'Allah ﷺ : « Quel est le péché le plus grave ? » Il a répondu : **« C'est que tu donnes à Allah un « semblable » alors qu'Il t'a créé.** – Et ensuite ? – **que tu tues ton fils de peur de partager ta nourriture avec lui.** – Et ensuite ? – **que tu commettes la fornication avec la femme de ton voisin ».**[352]

[351] Coran, XXV, 68.
[352] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 4477) -« *fath al-bârî* » (8/13)- et Muslim (n° 141) (1/90, 91).

Le Prophète ﷺ a cité dans ce hadith les trois péchés énumérés dans le verset ci-dessus, mais sous leur aspect le plus abominable, parce que ce Compagnon l'a interrogé sur les pires des péchés. Cela ne veut pas dire que les péchés majeurs sont au nombre de trois, ils sont encore plus nombreux, dont sept sont capitaux, ils sont cités dans le hadith suivant : Le Prophète ﷺ a dit un jour aux Compagnons : **« Evitez les sept péchés mortels !** – Et quels sont-ils, ô Envoyé d'Allah ? demandèrent-ils » Il répondit : **« Associer un autre à Allah, pratiquer la magie, tuer un être qu'Allah a interdit de tuer sauf avec droit, consommer le bien acquis par l'usure, dévorer le bien de l'orphelin, déserter et calomnier les croyantes chastes et naïves ».**[353]

Notons que dans l'âme humaine, il y a des points de faiblesse qui inspirent de commettre les péchés. A l'homme d'examiner leurs effets sur son cœur. Ces trois points sont : l'orgueil, la convoitise et l'envie.

L'orgueil est le premier péché par lequel Allah a été désobéi. L'auteur de ce péché est satan le damné ; le Très-Haut dit : **﴾Et lorsque Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam » et que tous se prosternèrent sauf satan qui refusa, s'enorgueillit et fut parmi les incroyants﴿**.[354]

La convoitise est la cause du premier péché commis par un être humain. C'est par elle que satan a réussi à tromper Adam et Eve -paix sur eux- : **﴾« Ô Adam, a dit satan, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité ainsi qu'un royaume impérissable » Ils en mangèrent alors tous deux …﴿**.[355]

Quant à l'envie, elle est la cause du péché du premier fils d'Adam. Le Très-Haut a dit : **﴾Raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam lorsqu'ils offrirent chacun une oblation et que celle-ci fut agréée de l'un et qu'elle ne**

---

[353] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (n° 2766) -« *fath al-bârî* » (5/462)- et Muslim (n° 144) (1/91).
[354] Coran, II, 24.
[355] Coran, XX, 120.

fut pas agréée de l'autre qui s'écria : « Vraiment je vais te tuer ! » et que son frère lui répondit : « Allah n'agrée [un sacrifice] que de la part de ceux qui Le craignent ! »﴿.[356]

Les trois premiers péchés dans l'histoire des assujettis avaient pour origine ces trois mauvaises qualités. A l'homme raisonnable qui aspire au salut, de les scruter dans son cœur pour les soigner. Il doit en outre les haïr et haïr leur existence en lui ou en quelqu'un qu'il aime. Celui qui agit ainsi est vraiment le bien guidé qu'Allah a aimé, lui a fait aimer la foi et lui a fait détester le mécréance, la perversité et la désobéissance, comme Il l'a dit -exalté soit-Il- : **﴾Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les bien dirigés﴿**.[357]

Il incombe par là à celui qui aspire à l'amour d'Allah de se tenir éloigné de ces caractères corrupteurs qui s'interposent entre lui et l'amour d'Allah, et d'essayer de connaître ses défauts par lui-même ou en s'aidant de quelqu'un d'autre, afin de soigner son cœur et de le garder sain. La réussite, toute la réussite, consiste en ce qu'Allah accorde au serviteur la faculté de voir ses défauts et détourne son attention des défauts des autres, car l'intérêt que le serviteur doit porter à son âme est suffisant pour l'occuper et le désintéresser des défauts des autres. S'il n'arrive pas à voir clairement ses défauts, il doit s'aider de conseillers sincères et dignes de confiance.

Ibn Al-Jawzî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « Sache que quand Allah veut du bien à un serviteur, Il le rend clairvoyant sur les défauts de son âme. Celui qui est doué d'une clairvoyance, ses péchés ne lui échappent pas. Certes la connaissance des défauts est un premier pas vers la guérison, mais la plupart des gens ignorent leurs défauts, l'un d'eux regarde avec indignation les défauts de son frère et en même

---

[356] Coran, V, 27.
[357] Coran, XLIX, 7.

temps ferme les yeux sur ses propres défauts. Celui qui veut s'arrêter à ses défauts, quatre mesures lui sont proposées :
- il consulte un shaykh qui connaît parfaitement les défauts de l'âme pour l'avertir des défauts de son âme et lui montrer la manière d'y remédier. Des savants de ce genre sont malheureusement très rares à notre époque.[358] Celui qui rencontre l'un d'eux ne doit plus s'en séparer.
- il prend pour ami un homme sincère, clairvoyant et vertueux et fait de lui un observateur qui l'avertit de ce qui est mauvais dans son comportement et dans ses actes. Pourquoi pas ! Alors que l'émir des croyants `Umar b. Al-Khattâb ﷺ disait : « Qu'Allah fasse miséricorde à un homme qui nous montre nos défauts, c'est vraiment le meilleur cadeau qu'il puisse nous offrir ».[359]

Les pieux prédécesseurs aimaient ceux qui les informaient de leurs défauts, tandis que la plupart d'entre nous, aujourd'hui, détestent celui qui les informe de leurs défauts, ce qui est un signe de la faiblesse de notre foi. Si quelqu'un nous avertit de la présence d'un scorpion sur le vêtement de l'un d'entre les nôtres, nous le remercions intensément et nous nous empressons de tuer le scorpion, or les mauvaises qualités sont plus nuisibles que le scorpion.

- il apprend à connaître ses défauts à travers les critiques de ses opposants, car l'œil hostile ne regarde que les mauvais côtés. En effet, l'homme profite mieux d'un opposant querelleur qui lui rappelle ses défauts que d'un ami flatteur qui les lui cache.
- il se mêle aux gens et tout ce que les uns blâment chez les autres, il l'évite.[360]

---

[358] L'époque dont parle Ibn Al-Jawzî est la fin du sixième siècle de l'hégire. Que dire de notre époque ?
[359] Tradition citée par Ad-Dârimî dans l'introduction de son recueil de traditions (1/169).
[360] « *mukhtasaru minhâji-l-qâsidîn* » p. 147.

Ceci étant, pour purifier le cœur des défauts et des maladies, il faut le soigner et le traiter avec des remèdes appropriés, mais avant tout, il faut l'astreindre à un régime bien précis et le prémunir contre tout mal, car il vaut mieux prévenir que guérir. Ibn Taymiyya -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : « La santé se préserve au moyen du semblable et la maladie se repousse au moyen du contraire. La santé du cœur par la foi se préserve donc par le semblable, à savoir ce que lègue la foi au cœur et dont les composantes sont le savoir utile et l'œuvre salutaire. Ces derniers sont en effet des aliments pour lui, ainsi qu'il est dit dans le hadith d'Ibn Mas`ûd ﷺ -hadith dont les termes sont considérés selon certains traditionnistes comme les propres propos d'un Compagnon (*mawqûf*) et selon d'autres, comme les propres propos du Prophète ﷺ (*marfû`*)- : « Toute personne invitant à un festin *-âdib-* aime que l'on y vienne et, assurément, le festin d'Allah, c'est le Coran » L'*âdib*, c'est celui qui offre l'hospitalité *-mudîf-* : il s'agit de l'hospitalité offerte par Allah à Ses serviteurs ».[361]

Ensuite Ibn Taymiyya a énuméré d'autres aliments utiles et d'autres remèdes efficaces qu'il sied à celui qui veut avoir un cœur pur de respecter : « [Le serviteur doit profiter de] la dernière partie de la nuit, le moment de l'appel du muezzin, le moment de l'appel à la prière *-al-iqâma-*, quand il se trouve en position de prosternation et après chaque prière. Il doit ajouter à cela les implorations du pardon, car celui qui implore le pardon d'Allah et se repent à Lui, Il lui assurera une vie heureuse ici-bas jusqu'à un terme fixé.

Qu'il se donne pour tâche de réciter quelques invocations au cours de la journée et au moment où il se met au lit en résistant avec persévérance à tout ce qui l'en empêche ou l'en détourne, et avec le temps Allah le fortifiera par un souffle émanant de Lui et imprimera la foi dans son cœur. Qu'il s'applique à accomplir les cinq prières obligatoires intérieurement et extérieurement, car elles constituent le squelette de la religion.

---

[361] « *majmû` al-fatâwâ* » (10/136).

Qu'il habitue sa langue à dire : « Il n'y a de mouvement ni de force que par Allah », par cette parole, on peut supporter de lourde charges, on affronte les terreurs et on atteint les états [spirituels] les plus élevés. Qu'il ne se lasse pas d'invoquer Allah et de Lui adresser des demandes. Le serviteur verra sûrement ses vœux exaucés tant qu'il ne se montrera pas impatient en déclarant : « J'ai invoqué Allah, j'ai invoqué Allah et je n'ai pas vu de réponse » Qu'il sache que le secours vient après la patience, la délivrance après la détresse et qu'à côté de la difficulté, il y a une facilité ».[362]

Dans un autre endroit de son recueil de fatwas, Ibn Taymiyya énumère les effets des œuvres purificatrices des cœurs. Il a dit : « Les shaykh-s vertueux -qu'Allah soit satisfait d'eux- rappellent un élément du dépouillement de l'affirmation de l'unicité [d'Allah] et de la réalisation de la consécration de toute la religion [à Allah] : le serviteur ne se tournera vers rien d'autre qu'Allah et ne regardera vers rien d'autre que Lui, ni en l'aimant, ni en en ayant peur, ni en y mettant son espoir. Le cœur, au contraire, sera vide des créatures, libre d'elles, et ne regardera vers elles que par la lumière d'Allah.

C'est donc par le Maître de Vérité *-Al-Haqq-* qu'il entendra, par le Maître de Vérité qu'il verra, par le Maître de Vérité qu'il prendra, par le Maître de Vérité qu'il marchera. Parmi les créatures, il aimera ceux qu'Allah aime et détestera ceux qu'Allah déteste, sera l'ami de celui dont Allah est l'ami et se désavouera de celui dont Allah se désavoue. Il aura peur d'Allah en elles et non d'elles en Allah ; il portera son espoir vers Allah en elles et non vers elles en Allah. Voilà le cœur pur, sincère et monothéiste, musulman, croyant, qui connaît, qui réalise et qui affirme l'unicité divine ».[363]

---

[362] « *majmû` al-fatâwâ* » (10/137).
[363] « *majmû` al-fatâwâ* » (10/223).

Mon Dieu ! Nous te demandons de nous accorder un cœur pur, sincère, monothéiste et soumis à Toi.

Mon Dieu, nous te demandons Ton amour et l'amour de ceux qui T'aiment et nous Te demandons de nous inspirer les œuvres qui nous vaudront ton amour.

Qu'Allah prie sur notre Prophète Mohammad, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons et les salue d'un salut plénier !

ES-TU AIMÉ PAR ALLAH سبحانه وتعالى ?

ES-TU AIMÉ PAR ALLAH سبحانه وتعالى ?

ES-TU AIMÉ PAR ALLAH سبحانه وتعالى ?




Table Des Matières

Es-tu Aimé par Allah ﷻ ?

L'amour d'Allah le Très-Haut est pour les « stations » de la foi ce que le bijou qui se situe au milieu du collier est pour les perles qui l'entourent. Il n'y a pas après la « station » de l'amour de « station » qui ne soit pas l'un de ses fruits et de ses dérivés, tels que l'amour -désir -ash-shawq-, le réconfort et la satisfaction. Donc, on ne peut arriver à la marche de l'amour dans l'échelle de la foi que si on a déjà monté les marches qui la précèdent et on ne peut monter les marches qui sont au-dessus d'elle que si on l'a déjà atteinte.

Or, le serviteur qui veut prouver qu'il est sincère dans son amour ou qui cherche à se parer des vertus qui sont le fondement de cet amour ou qui désire grimper ses marches, doit immanquablement effectuer des œuvres salutaires.

Voici donc entre tes mains, cher lecteur, ce livre qui traite de dix moyens de s'attirer l'amour d'Allah dénombrés par le grand savant, l'imâm Ibn Al-Qayyim.

Cher lecteur, tu dois sûrement être quelqu'un qui veille à construire son avenir, là-bas. Commence dès maintenant à le faire, que tu sois jeune ou vieux, homme ou femme ! Sans oublier de demander à Allah de t'aider dans cela et rappelle-toi en permanence la parole du Prophète -que la prière et le salut d'Allah soient sur lui- : O Allah, je Te demande Ton amour et l'amour de ceux qui T'aiment et je Te demande de m'inspirer les œuvres qui me vaudront Ton amour.



ISBN : 2-930428-19-8

7,90 €